

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 28 FÉVRIER 2013

VOLUME 67

JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDINE ROY
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal
Me JULIE ROBERGE pour Directeur général des
élections du Québec
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du
Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la
construction du Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des
poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
SERGE POURREAUX	7
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	7
DISCUSSION	84
CLAUDE LÉGER	86
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	86

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
40P-531 : Note du 5 avril 2004 de Guy Hébert à Robert Abdallah - Évaluation des coûts des appels d'offres des projets de construction	46
40P-532 : Note du 23 mars 2005 de Robert Abdallah à l'équipe de direction et Guy Hébert - Standardisation des processus d'approvisionnement et des documents contractuels	49
40P-533 : En liasse, document intitulé : « Approuver la politique et les pratiques d'affaires en matière d'approvisionnement »	85

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième)
2 jour du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin. Est-ce que les procureurs peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Bonjour. Claudine Roy pour la Commission.

11 Me SIMON LAROSE :

12 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.

13 Me PHILIPPE BERTHELET :

14 Philippe Berthelet, Ville de Montréal.

15 Me JULIE ROBERGE :

16 Julie Roberge pour Directeur général des élections
17 du Québec.

18 M. YURI TREMBLAY :

19 Bon matin. Yuri Tremblay, Union des municipalités
20 du Québec.

21 Me DANIEL ROCHEFORT :

22 Daniel Rochefort, l'Association de la construction
23 du Québec.

24 Me DENIS HOULE :

25 Denis Houle et Simon Laplante pour l'Association

1 des constructeurs de routes et grands travaux du
2 Québec.

3 Me GASTON GAUTHIER :

4 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

5 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

6 Bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des
7 poursuites criminelles et pénales.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Est-ce que vous pourriez vous lever pour
10 l'assermentation?

11

12

13

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième)
2 jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 SERGE POURREAUX,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[1]** Merci. Monsieur Pourreaux, hier vous nous avez
12 mentionné que, en tant que directeur de
13 l'approvisionnement, vous avez été appelé, entre
14 autres choses, à procéder à la démarche
15 d'optimisation. Et dans le cadre de cette démarche
16 d'optimisation, différentes actions ont été
17 entreprises et vous nous avez particulièrement
18 parlé de l'étude de deux mille quatre (2004).
19 J'aimerais qu'on revienne sur l'étude de deux mille
20 quatre (2004) qui est une étude qui avait été
21 commandée et à laquelle on demandait à quatre
22 ingénieurs extérieurs de la Ville de Montréal de
23 procéder à une analyse de différents éléments. Et
24 on a mentionné à qui cette étude avait été donnée.
25 On a même déposé un document, je pense que c'est la

1 dernière chose qu'on a faite relativement à une
2 note de service que vous avez envoyée à monsieur
3 Yves Provost, directeur du SITE, et à maître
4 Bernard Tremblay, dans lequel vous dites « veuillez
5 trouver en pièce jointe le rapport ».

6 Vous avez mentionné que d'autres personnes
7 qui faisaient partie du comité directeur ont eu
8 accès à cette... à cette étude. Est-ce que vous
9 voulez nous mentionner les personnes qui faisaient
10 partie du comité directeur à qui le rapport a été
11 mentionné? A été remis, pardon.

12 R. Le comité directeur était présidé par Guy Hébert
13 qui était mon patron, qui était le directeur du
14 service des services administratifs. Il y avait
15 Yves Provost qui était le directeur du SITE, du
16 service d'infrastructure, transport et
17 environnement. Donc, il y avait Robert Cassius de
18 Linval qui était directeur du service des affaires
19 corporatives, à l'intérieur duquel il y avait le
20 service du contentieux où maître Tremblay oeuvrait.

21 Il y avait Denis Savard qui était le
22 vérificateur interne de la Ville à l'époque, pas le
23 vérificateur général, le vérificateur interne parce
24 qu'il y avait deux fonctions de vérification. Et il
25 y avait Pierre Desjardins qui était le chargé de

1 projet de monsieur Abdallah sur les dossiers de
2 construction et d'approvisionnement.

3 Et c'est sûr qu'il y avait des... des gens
4 de l'équipe aussi qui participaient dont, au
5 service de l'approvisionnement, il y avait
6 différentes personnes qui avaient copie de ce
7 rapport-là, ceux qui travaillaient sur la démarche
8 d'optimisation. On avait une inquiétude importante,
9 que ce rapport-là ne sorte pas d'une façon...

10 (9:37:12)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[2]** Non, attendez.

13 R. Oui.

14 Q. **[3]** Juste pour nommer les personnes, hier, vous
15 avez nommé également madame Vaillancourt et
16 monsieur Abdallah.

17 R. Qui était dans mon équipe.

18 Q. **[4]** Oui. Et monsieur Abdallah.

19 R. Oui, par... monsieur Abdallah était représenté par
20 Pierre Desjardins qui était son chargé de projet à
21 la direction générale, donc la direction générale
22 avait copie du rapport.

23 Q. **[5]** O.K.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. **[6]** Mais, relativement à monsieur Abdallah

1 cependant, vous nous avez mentionné dans votre
2 témoignage hier qu'à un moment vous avez eu une
3 rencontre avec monsieur Abdallah. Vous étiez en
4 possession de l'étude...

5 R. Oui.

6 Q. **[7]** ... et lui aussi.

7 R. Oui.

8 Q. **[8]** Et à ce moment-là, vous dites, vous avez, je
9 pense, mentionné « ça a duré cinq minutes parce
10 qu'il a dit « tout ça, je savais ça » », puis il
11 était déjà rendu à l'étape subséquente, c'est-à-
12 dire comment on met en oeuvre un plan d'actions
13 pour contrer ces lacunes, c'est exact?

14 R. Il est possible... Oui. Il est possible qu'il ait
15 été aussi briefer là - excusez le terme anglais -
16 par monsieur Desjardins qui était son chargé de
17 projet là qui travaillait dans le bureau à côté du
18 sien, donc il était conscient du contenu du
19 rapport.

20 Q. **[9]** Je voulais juste revenir. Vous nous avez aussi
21 parlé du comité stratégique qui découle là du
22 comité exécutif. Là vous nous avez dit que ces
23 gens-là aussi ont eu accès à l'étude deux mille
24 quatre (2004), mais je voudrais jusqu'on précise
25 là. Ils n'ont pas été en possession, eux, du

1 rapport, c'est exact?

2 R. Non. Il n'avait aucun élu qui a eu copie du rapport
3 parce que ce que les... Le comité stratégique de la
4 démarche d'optimisation, le comité stratégique du
5 comité exécutif, se réunissait à peu près aux
6 trois, quatre mois pour voir l'évolution de la
7 démarche d'optimisation. Et on avait des
8 présentations PowerPoint qui faisaient état de
9 l'ensemble des dossiers d'approvisionnement, non
10 seulement de la construction, et il y avait les
11 résumés des constats, un peu comme ça a été fait
12 par monsieur Desrosiers ici en disant : « Bien,
13 voici les constats. On a des possibilités
14 d'améliorer le processus d'approvisionnement ».

15 Et puis, ça a été mentionné que le marché
16 était fermé, il fallait ouvrir mieux le marché pour
17 avoir une meilleure concurrence pour baisser les
18 prix, puis il y avait un potentiel d'économies qui
19 était réalisable, puis au fil des présentations, on
20 roulait dans un potentiel entre quarante-cinq (45)
21 et cinquante millions (50 M), cinquante-cinq
22 millions (55 M) d'économies potentielles. Donc, ils
23 avaient les... Ils avaient l'esprit du rapport,
24 mais ils n'ont jamais eu copie du rapport.

25 Et d'ailleurs, ce que je voulais mentionner

1 tantôt, quand nous on avait fait des copies du
2 rapport, on avait truqué le rapport, comme ça
3 arrive souvent, pour éviter que ça sorte. Donc, il
4 y avait des lettre qui avaient été changées à
5 différentes pages, bon, il y a différentes façons
6 de s'assurer que s'il y avait une copie qui était,
7 qui aurait été envoyée, je ne sais pas, aux médias
8 ou ailleurs, on pouvait savoir la source de la
9 fuite. Donc, on était très conscient.

10 Parce qu'effectivement, ce rapport-là,
11 quand on regarde juste le contenu du rapport,
12 général, mais avec les annexes, c'était... Puis on
13 voulait faire attention aussi de ne pas trop nuire
14 à... Notre rôle, ce n'était pas de taper sur le
15 Service de l'infrastructure, transport et
16 environnement, pour dire « Vous voyez comme... »
17 C'était de proposer des solutions qui allaient
18 régler une partie des problèmes. Donc, on était en
19 mode constructif, puis on ne voulait pas dire,
20 « Bien voici, on a énuméré trente (30) pistes de
21 correctifs à apporter dans les façons de faire pour
22 des travaux de construction. » C'était...
23 L'objectif n'était pas de dénigrer, c'était juste
24 de dire, bon, on a un problème, et voici la
25 solution pour le problème. Donc, c'était en

1 démarche constructive tout au long du processus,
2 là.

3 Q. **[10]** Relativement aux personnes qui faisaient
4 partie du comité...

5 (09:40:31)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Excusez-moi, Maître Roy.

8 Q. **[11]** Si je comprends bien, vous vouliez corriger la
9 situation avant que les lacunes deviennent
10 publiques. Parce que, tôt ou tard, l'histoire le
11 démontre, les lacunes sont devenues publiques.

12 R. Bien, moi je... Comme mandat, j'avais d'implanter
13 des bonnes pratiques en matière
14 d'approvisionnement...

15 Q. **[12]** C'est ça.

16 R. ... à la Ville de Montréal, et par conséquent,
17 suite aux suite aux (inaudible)...

18 Q. **[13]** Et pour ne pas nuire à la réputation de la
19 Ville...

20 R. Oui.

21 Q. **[14]** ... vous auriez, vous souhaitiez que les
22 correctifs soient apportés à la Ville, dans le but
23 de... un, que ça aille bien, puis deux, de ne pas
24 nuire à la réputation de la Ville.

25 R. Oui, mais on ne faisait pas juste les souhaiter. On

1 proposait des correctifs, là...

2 Q. **[15]** Oui oui, évidemment. Oui oui.

3 R. ... d'une façon très concrète, là. Tout est
4 structuré dans la démarche d'approvisionnement. On
5 pourrait les implanter aujourd'hui, là.

6 Q. **[16]** O.K.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. **[17]** Vous avez mentionné le comité stratégique a
9 reçu des, a eu accès à des présentations où on
10 faisait les constats de l'étude. Voulez-vous nous
11 mentionner les personnes qui faisaient partie du
12 comité stratégique? Ce sont des personnes
13 différentes du comité de directeurs?

14 R. Moi je n'ai pas eu accès à mes documents. Je sais
15 que monsieur Zampino était d'office sur le comité,
16 puis son chef de...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[18]** Qu'est-ce que vous dites, quand vous dites
19 vous n'avez pas eu accès à vos documents?

20 R. Bien, je ne suis pas retourné à la Ville pour
21 chercher... Moi je n'ai pas copie des documents, je
22 n'ai pas mes agendas, j'ai... C'est tout resté à la
23 Ville, là, moi, je ne suis pas parti avec mes... Et
24 j'ai... Je ne me voyais pas...

25 Q. **[19]** Est-ce que ce sont des éléments que vous

1 souhaiteriez obtenir?

2 R. Bien, ils sont tous en archive, là. C'est ce que
3 j'ai mentionné aux en...

4 Q. **[20]** Est-ce que ce sont des éléments que vous
5 auriez aimé avoir?

6 R. Bien, si on me demande les dates des rencontres
7 puis les contenus des rapports... Moi j'ai deux,
8 trois rapports que j'ai remis à la Commission, mais
9 je n'ai pas l'ensemble des comptes rendus puis de
10 tout ça. Mais, je veux dire, je pense... En tout
11 cas, à moins que vous en ayez besoin, moi ça ne
12 m'ajoute pas. Sauf que si vous voulez savoir,
13 effectivement, les noms, il faut aller voir dans
14 les rencontres du comité exécutif puis dans les
15 comptes rendus. Moi, de mémoire, monsieur Bossé
16 était là, puis... C'est...

17 Q. **[21]** Oui. Merci.

18 R. Je ne pense pas que ça change beaucoup aux
19 conclusions...

20 Q. **[22]** O.K.

21 R. ... puis à la démarche qui a été faite, là.

22 Q. **[23]** Parfait. Merci.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[24]** En fait, ce que je voulais, par votre mémoire,
25 c'est vous êtes en mesure de nous nommer les

1 personnes qui faisaient partie du comité
2 stratégique, là. C'est (inaudible).

3 R. Bien, ce que j'ai nommé hier, c'est que, je sais
4 que monsieur Zampino était là, monsieur Forcillo
5 comme chef de cabinet, assistait aussi. Bon, c'est
6 sûr qu'il y avait le directeur général et l'équipe,
7 monsieur Hébert et le... Il y avait, de mémoire,
8 monsieur Bossé, et je pense qu'il y avait un ou
9 deux autres conseillers municipaux qui étaient sur
10 le comité exécutif, mais je ne me souviens plus les
11 noms. Puis probablement que ça a évolué aussi,
12 parce que comme ça s'est étiré sur deux ans, il y
13 avait eu des changements, là.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[25]** Vous nous avez dit hier, il me semble, que le
16 maire était d'office membre de ces sous-comités-là
17 du comité exécutif.

18 R. Oui.

19 Q. **[26]** Est-ce que vous savez si le maire a participé
20 à des réunions de ce sous-comité-là?

21 R. Bien, je peux vous raconter une anecdote qui
22 confirme qu'il était au moins présent... Il a été
23 présent à plus qu'une réunion, mais au moins à une
24 réunion. Parce que je me souviens très bien d'une
25 présentation qu'on avait faite dans la salle du

1 comité exécutif, puis au bout d'une heure et demie,
2 la présentation était terminée, puis bon, on était
3 à la salle de bain à côté, puis le maire était avec
4 moi, il m'a dit, il dit, « Monsieur Pourreaux, avec
5 quarante-cinq (45) à cinquante millions (50 M) de
6 plus pour faire des infrastructures, on va vite
7 faire le rattrapage », parce qu'il connaissait mon
8 implication dans le dossier de la réhabilitation,
9 « Avec quarante-cinq (45) à cinquante millions
10 (50 M), on va accélérer le processus de
11 réhabilitation du réseau, c'est extraordinaire. »

12 Q. **[27]** Donc, le quarante-cinq (45) à cinquante
13 millions (50 M), c'était des économies qu'on
14 attendait...

15 R. Oui.

16 Q. **[28]** ... de votre initiative d'optimisation.

17 R. Oui.

18 Q. **[29]** Donc, lui connaissait ce chiffre-là, donc vous
19 faites...

20 R. Oui. C'était dans les présentations.

21 Q. **[30]** Donc, vous faites la déduction que, compte
22 tenu qu'il connaissait le chiffre d'économies, il
23 savait, il était au courant du contenu de votre
24 démarche, et peut-être du rapport. C'est ça?

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[31]** Parfait.

2 R. Puis il y avait... Je m'excuse, je veux quand même
3 rajouter qu'il y avait toujours, sous-jacent à la
4 question de réaliser des économies en améliorant
5 les façons de faire, il y avait quand même
6 l'élément qu'il y avait un regroupement de
7 l'ancienne Ville de Montréal, la CUM et les
8 anciennes villes fusionnées, qui donnait une masse
9 de contrats plus importante, qui permettait peut-
10 être une meilleure coordination de regroupement des
11 travaux, d'aller en appel d'offres pour des travaux
12 d'arrondissements et de ville centrale, il y avait
13 toute une panoplie de mesures qui auraient pu être
14 mises en place pour essayer d'optimiser puis
15 d'aller chercher encore des meilleurs prix au
16 niveau de la construction.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[32]** Et, ça, ça faisait partie des éléments, des
19 présentations et...

20 R. Oui. Même chose que pour les achats de biens.
21 Effectivement, quand on achète cinquante pour cent
22 (50 %) de plus de biens, on est capable de négocier
23 des meilleures ententes cadre avec les fournisseurs
24 et de faire livrer d'une façon plus performante et
25 autres. Donc, il y avait... ça découlait aussi des

1 bénéfices de la fusion avec les différentes villes.

2 (9:45:41)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[33]** Mais, dans les faits, justement au niveau des
5 achats, est-ce que vous vous trouviez à payer plus
6 cher ou moins cher que dans le... l'industrie
7 privée, par exemple?

8 R. Disons que c'est un peu difficile de se comparer
9 avec l'industrie privée. Mais je dois vous dire
10 qu'au niveau de l'approvisionnement de l'ancienne
11 Ville de Montréal, au niveau des achats de biens,
12 c'était performant. C'était fait par
13 l'approvisionnement, puis disons que c'était
14 performant. Il y a eu des choses à améliorer, comme
15 je mentionnais l'autre jour. On avait des magasins
16 municipaux puis le fait que ça transite par les
17 magasins il y avait des coûts de transport et
18 autres, qu'on a réussi à éviter en allant... en
19 allant directement livraison sur les lieux.

20 Mais quand... en deux mille trois (2003),
21 moi, quand je suis arrivé, il y avait déjà X
22 nombres de dossiers qui étaient en réalisation à
23 l'intérieur de la direction de l'approvisionnement,
24 où on identifiait des économies de plusieurs
25 millions dans l'achat de biens parce qu'on avait

1 amélioré les ententes. Il y avait des initiatives
2 de préachats, par exemple, de bornes-fontaines, de
3 préachats de lampadaires. Il y a eu des
4 regroupements au niveau des achats de matériel de
5 plomberie.

6 Au niveau des achats de biens, la direction
7 de l'approvisionnement, dans l'ancienne Ville de
8 Montréal, était déjà très performante, là. Il y
9 avait des gens compétents qui avaient procédé au
10 processus d'appels d'offres. Et c'est ça qu'on
11 voulait transférer au volet de la construction.

12 Q. [34] Puis après la fusion?

13 R. Bon. Après la fusion, quand je mentionnais que le
14 processus de gestion du changement dans la nouvelle
15 approche de l'approvisionnement dans la nouvelle
16 ville, il y avait de la réticence de toutes les
17 anciennes Villes. Parce que l'achat local dans la
18 ville, je l'ai entendu par les élus de chacune des
19 anciennes villes, des arrondissements, ils avaient
20 leur politique d'approvisionnement. Donc, avant
21 qu'on ne soit capable de mobiliser tout ce monde-là
22 pour s'entendre sur une nouvelle politique
23 d'approvisionnement, qui a été émise en deux mille
24 cinq (2005), sur le... de travailler sur les
25 nouveaux documents contractuels, sur réviser les

1 ententes, parce que, nous, on avait des ententes,
2 mettons pour le matériel électrique, avec des
3 grands fournisseurs et puis il y avait des villes
4 fusionnées qui avaient des ententes, la CUM avait
5 des ententes. On n'était pas avec le même
6 répertoire de produits, on n'avait pas les mêmes
7 prix, on n'avait pas les mêmes clauses, donc il y
8 avait tout un travail de... remise en commun de
9 tout ça. C'est pour ça que quand on dit, la
10 démarche d'optimisation, au niveau de
11 l'approvisionnement, compte tenu des volumes puis
12 de la complexité et de l'implantation du nouveau
13 système financier SIMON à Montréal, aussi où il y
14 avait une harmonisation des systèmes de gestion
15 puis des systèmes de codification dans chacun des
16 arrondissements et de la CUM avec l'ancienne Ville
17 de Montréal, c'est pour ça que ça a pris deux ans,
18 là. C'est pour ça que la date de livraison de la
19 démarche d'optimisation était le premier (1er)
20 janvier deux mille six (2006). Je pense qu'on va y
21 revenir sur le premier (1er) janvier deux mille six
22 (2006), là.

23 Mais donc, c'était... ça a été... comme je
24 disais, il y a beaucoup de monde qui a participé,
25 on avait quinze (15) comités qui fonctionnaient de

1 front, puis des groupes de travail aussi, donc
2 c'était très intense, là, les gens... moi, j'avais,
3 en moyenne, vingt-quatre (24), vingt-six (26)
4 réunions par semaine. Donc, il y avait beaucoup,
5 beaucoup d'échanges, il y avait beaucoup de monde
6 qui mettait la main à la pâte, là.

7 C'est une démarche, là, qui a coûté
8 plusieurs centaines de milliers de dollars à la
9 Ville. La démarche d'optimisation avec... quand je
10 disais que j'avais une équipe, presque une
11 quinzaine de personnes assignées, de vingt (20) à
12 quatre-vingts pour cent (80 %) de leur temps, sur
13 la démarche d'optimisation, plus les consultants
14 externes, plus les consultants ponctuels qu'on a
15 eus, on a dû investir, facilement, trois quarts de
16 million dans la démarche d'optimisation. Donc,
17 c'était quelque chose d'important, là.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. [35] Dans le cadre de la démarche d'optimisation
20 vous vous êtes doté d'outils, dont, entre autres,
21 l'étude de deux mille quatre (2004). Vous avez
22 également fait affaire avec la firme Macogep, qui
23 était dans le but de vous documenter, de documenter
24 l'approvisionnement pour faire les représentations
25 adéquates auprès des autres instances?

1 R. Effectivement, dès les premières conclusions, la
2 firme Macogep, j'avais demandé leurs services d'une
3 façon ponctuelle pour valider certains éléments au
4 niveau des coûts de construction. Et ça c'était
5 dans la démarche d'approvisionnement, ce n'était
6 pas pour évaluer les projets des travaux publics,
7 tel qu'on en a parlé tantôt. C'était vraiment pour
8 valider certains éléments, des pistes de solutions
9 à privilégier afin de réduire les coûts. Comme je
10 disais, on avait une trentaine de pistes de
11 solutions, donc on voulait valider ça.

12 Et ensuite, à un certain moment, quand
13 monsieur Abdallah est arrivé puis qu'il regardait
14 les dossiers de construction, à l'automne deux
15 mille trois (2003), puis qu'il disait : « Bon, ça
16 n'a pas de bon sens, ça coûte cher », et caetera,
17 « Qu'est-ce qu'on peut faire? » Puis, bon, là on a
18 utilisé Macogep sur quelques dossiers particuliers
19 en disant : « Faites-nous une évaluation de
20 l'estimé des coûts pour ces projets-là. » Et non
21 seulement pour le service des travaux publics mais
22 aussi pour le service des immeubles, là. Parce
23 qu'il y avait les coûts de construction puis il y
24 avait... il y avait des constructions qu'il fallait
25 valider.

1 Donc, ça a été... et ça donnait des
2 informations et ça donnait une lumière sur la
3 qualité des estimés qui étaient faits. Sauf que...

4 Q. [36] Vous voulez dire quoi à ce moment-là « ça
5 donnait une idée sur la qualité des estimés »?

6 R. Bien, c'était... Eux, ils avaient leur vision de
7 comment auraient dû être faits les documents
8 d'appels d'offres puis les estimations. Puis ça ne
9 concordait pas. Mais on ne voulait pas rentrer dans
10 ce domaine-là, on ne voulait pas dire : « Bien, ils
11 ne sont pas faits de façon adéquate. » On a dit :
12 « On va essayer de baliser. » Parce que, avec
13 monsieur Abdallah, on regardait la démarche, puis
14 on savait que ça allait venir, ça allait venir les
15 changements. Puis je dirais que, très tôt dans le
16 processus, il y a des gens qui ont compris. Puis
17 avec le discours de monsieur Abdallah à répétition
18 sur le « check and balance », les gens ont compris
19 qu'il y avait une volonté de sortir le volet
20 d'appels d'offres du Service des travaux publics et
21 du Service des immeubles.

22 Q. [37] Quand vous dites « les gens ont compris »,
23 vous voulez dire qui?

24 R. Les gens de ces deux services-là ont compris que
25 c'était l'option qui semblait être privilégiée.

1 Donc, ça a développé beaucoup de réticence, parce
2 que c'était un gros morceau pour eux. Et ce qu'on a
3 fait, on a dit, en attendant que ça se réalise, on
4 va essayer de baliser les projets.

5 Donc, ce qu'on a donné, c'est, au début de
6 deux mille quatre (2004), suite aux expériences
7 ponctuelles qu'on avait vécues avec Macogep, puis
8 je pense une ou deux autres firmes aussi qu'on
9 avait utilisées, on a lancé un appel d'offres pour
10 demander à une firme d'économistes de la
11 construction de venir faire l'estimé en fonction du
12 cahier des charges, des devis et des plans qui
13 étaient déposés pour fins de soumissions publiques.

14 Donc, on disait, quand le Service des
15 travaux publics va aller en soumissions publiques
16 ou le Service des immeubles, vous allez aller
17 chercher des documents et vous allez faire
18 l'estimation des coûts comme si vous étiez une
19 entreprise de construction pour pouvoir baliser. Et
20 c'est là que vous avez vu les chiffres de trois
21 (3 %), six (6 %), huit pour cent (8 %), dix pour
22 cent (10 %), quinze pour cent (15 %).

23 Bon, à part quelques projets où on a sorti
24 des choses qui permettaient un peu de servir de
25 garde-fou pour éviter d'aller dans des projets où

1 il y avait une trop grande marge, les chiffres qui
2 étaient sortis par Macogep correspondaient de très
3 près aux chiffres du Service des travaux publics
4 parce que, eux, ils répondaient en fonction des
5 clauses administratives et générales qui étaient
6 là, des clauses particulières avec tout ce que...
7 en disant : « Bien, on ne sait pas. » Le risque,
8 eux, ils calculaient le risque de l'entrepreneur de
9 ne pas quand savoir faire les travaux, puis et
10 cetera, tous les éléments qui étaient mentionnés.
11 Puis ils regardaient les prix du marché à Montréal
12 avec les bases de données qu'ils avaient. Puis les
13 bases de données publiques qu'ils avaient, c'était
14 les prix qui étaient réels à Montréal.

15 Donc, l'estimation qui était faite par
16 Macogep ne pouvait pas être très différente de
17 l'estimation des Travaux publics, parce que
18 c'était... disons, les trente (30) pistes de
19 solutions pour réduire les coûts en coûts de
20 construction n'étaient pas prises en compte dans
21 les documents d'appels d'offres. Donc ça
22 correspondait.

23 Puis il est arrivé quelques projets où il y
24 avait des écarts plus importants. Puis, là, bon,
25 c'est sûr que le Service des travaux publics, le

1 SITE... des immeubles, c'était moins problématique,
2 parce que les immeubles étaient, sous la direction
3 de monsieur Hébert qui était aussi mon patron.
4 Donc, il y a eu beaucoup plus de collaboration.
5 Mais c'est sûr qu'au niveau du Service des
6 infrastructures, du transport et de
7 l'environnement, le fait qu'on impose en deux mille
8 quatre (2004) une analyse externe des coûts des
9 estimés puis des coûts de construction, ça les a
10 beaucoup effarouchés puis choqués.

11 Et il y a eu quelques projets qui ont été
12 bloqués par la Direction générale justement parce
13 qu'il y avait un trop grand écart. Et ça a soulevé
14 l'ire du directeur du Service, Yves Provost, parce
15 que... on s'est rencontrés, on se rencontrait
16 régulièrement, là, dans les comités de direction et
17 autres. Il m'a dit : « Serge, il dit, ça n'a pas de
18 bon sens, il dit, on va manquer un projet pour six,
19 huit, neuf pour cent (9 %). » Et puis ce projet-là,
20 à cause de la lourdeur du système administratif à
21 la Ville, quand on arrête un projet, pour le
22 repartir, il faut passer à travers tout le
23 processus administratif, on compte entre quatre et
24 six mois.

25 Donc, il dit : « Tu comprends que ce

1 projet-là, on ne pourra pas le réaliser cette
2 année. On devait le réaliser cette année, on ne
3 pourra pas le réaliser à cause du quatre à six
4 mois. » Il dit : « Moi, comme directeur principal,
5 ou directeur général adjoint, moi, je suis évalué à
6 ma performance. Puis ma performance, c'est le
7 nombre de dossiers que je passe au comité exécutif
8 puis le pourcentage de réalisation de mon PTI. Si
9 je dépense quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou
10 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des sommes qui
11 nous sont allouées au PTI, je suis performant. Si
12 j'en dépense seulement soixante-dix pour cent
13 (70 %), on me dit que je me suis traîné les pieds.
14 Alors, quand tu me bloques un projet, ça a un effet
15 directement sur la performance du Service, parce
16 qu'on n'est pas capable de le remplacer par un
17 autre projet. »

18 Comme c'est des projets importants, le
19 processus administratif est, comme je vous le
20 mentionne, est facilement de six mois. Donc, il y
21 avait dans le mode d'évaluation de la performance
22 des cadres supérieurs, ce n'était pas
23 nécessairement l'efficacité de l'efficience et la
24 productivité, c'était des résultats, de nombre de
25 dossiers puis de volume de travaux réalisés.

1 Le coût... Puis il me disait : « Bien, si
2 ça coûte six à huit pour cent (6-8 %), de toute
3 façon, le délai que ça va prendre puis le fait
4 qu'on va aller en appel d'offres l'année prochaine,
5 ça va coûter six à huit pour cent (6-8 %) plus cher
6 de toute façon. Alors c'est inutile ce que tu fais
7 là. » Il me l'a dit très clairement comme ça. Il
8 dit : « C'est inutile. »

9 Donc, il y avait... Et c'est sûr qu'on
10 jouait un petit peu dans leurs plates-bandes. Puis
11 ils voyaient venir donc... Il y avait beaucoup de
12 réticence de ce service-là dans la démarche
13 d'optimisation. D'ailleurs, ils étaient présents
14 sur plusieurs comités, que ce soit le comité sur la
15 politique d'approvisionnement, que ce soit les
16 comités sur les documents contractuels, le comité
17 sur la planification des travaux. Et c'était
18 curieux, parce que ce service-là nous envoyait un
19 représentant, la rencontre suivante c'était un
20 autre représentant, la troisième rencontre c'était
21 un autre représentant. Puis donc, à chaque fois ils
22 disaient : « Bien, moi je ne suis pas au courant,
23 il faut que je me mette au courant. Je reviens, je
24 vais vérifier chez moi. » Donc, c'était une forme,
25 pas d'obstruction systématique, mais de retarder

1 toute cette démarche-là.

2 (09:57:36)

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[38]** Est-ce que vous estimez que cette résistance-
5 là du SITE s'explique par un peu la peur du
6 changement, la peur de perdre un certain pouvoir,
7 ou bien par une certaine volonté de cacher certains
8 stratagèmes qu'ils doutaient peut-être au niveau de
9 la collusion ou de ce genre-là? Vous, vous avez
10 déjà eu ce sentiment-là ou c'est juste une peur du
11 changement, une peur de voir perdre leur pouvoir?

12 R. Il y avait la peur du changement, mais je ne pense
13 pas que ce soit l'élément majeur. La perte de
14 pouvoir c'était énorme. Donc, toutes les relations
15 contractuelles avant et après, c'était énormément
16 de pouvoir.

17 Q. **[39]** Et la peur de... la volonté de défendre un
18 certain système à l'extérieur avec les
19 entrepreneurs et tout ça, avez-vous déjà eu ce
20 sentiment-là?

21 R. Je vais vous répondre d'une certaine façon, parce
22 que je ne peux pas vous dire oui, là. Maintenant,
23 avec ce que j'ai vu, je comprends...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[40]** C'est ça, avec le recul, est-ce que vous avez

1 une vision plus claire?

2 R. C'est clair, mais je ne serais pas rentré dans ce
3 dossier, dans cet... avec cette vision-là à
4 l'époque. Par contre, ce que je peux vous dire et
5 qui est un élément probablement important, puis qui
6 a aidé à semer un peu cette façon de faire, dès les
7 années quatre-vingt-dix (90), quand j'étais aux
8 travaux publics, on avait beaucoup de signaux,
9 beaucoup de signaux qu'il y avait beaucoup de
10 problèmes de qualité au niveau des plans et devis
11 sur les projets. Il n'y avait pas beaucoup de
12 contrôle de qualité, il y avait beaucoup de
13 déficiences. O.K.? Et déjà à ce moment-là, il y
14 avait beaucoup, ce qu'on appelle des extra ou
15 l'utilisation des contingences ou des variations
16 d'un contrat à l'autre, parce que quand il y avait
17 une erreur flagrante on demandait à... l'ingénieur
18 demandait à l'entrepreneur de compenser pour
19 l'erreur, puis qu'on allait prendre ça ailleurs
20 dans le contrat, puis de s'arranger.

21 Quand vous avez eu des exemples où il y
22 avait, mettons dans le... cent mètres cubes (100)
23 identifiés comme étant dans le bordereau, puis que
24 c'était soit zéro, soit six cent vingt (620), c'est
25 parce que la qualité de l'information donnée pour

1 préparer la soumission de la part du... avec les
2 plans et devis était déficiente. Monsieur Zambito
3 est venu dire quelque chose ici en disant : « Bien,
4 je faisais des travaux dans le boulevard Saint-
5 Laurent, puis on a fait le carottage dans le
6 trottoir alors que c'était des travaux de
7 chaussée. » C'est ce genre d'erreur-là qui a mis la
8 place pour l'utilisation d'une façon normale puis
9 complète de toutes les dépenses contingentes et les
10 extra.

11 Q. **[41]** Pouvez-vous m'expliquer comment une telle
12 erreur peut être de bonne foi? De faire le
13 carottage dans le trottoir plutôt que l'asphalte
14 quand c'est la chaussée qui doit être changée?

15 R. Bien, je ne peux pas vous expliquer pourquoi il y
16 avait ces erreurs-là. C'était juste un constat,
17 puis que c'était souvent connu dans le... puis les
18 entrepreneurs le disaient : « Il faut, quand on
19 fait les soumissions, il faut qu'on se mette des
20 réserve parce qu'on sait qu'il y a des choses qui
21 vont arriver, puis on va utiliser les
22 contingences. » Je ne pourrais pas vous dire le
23 pourquoi. Mais je sais qu'il y avait un problème de
24 contrôle de la qualité.

25 Q. **[42]** Donc, la seule conclusion logique à laquelle

1 on peut en venir, c'est que c'était à dessein qu'on
2 faisait des carottages dans le trottoir plutôt que
3 dans la chaussée?

4 R. Bien, ça c'est peut-être un exemple extrême, là,
5 mais souvent...

6 Q. **[43]** Oui, mais quand même.

7 R. C'est parce que je pense que...

8 Q. **[44]** Mais cet exemple-là démontre le niveau de
9 suffisance ou de confiance que personne ne les
10 prendrait, en continuant d'agir de cette façon-là.

11 R. Je ne suis pas sûr de bien comprendre.

12 Q. **[45]** Bien, c'est-à-dire que si on fait du carottage
13 dans le trottoir, il y a une certaine arrogance,
14 là, d'agir de cette façon-là.

15 R. Bien, comme je vous disais, peut-être que ça c'est
16 un exemple extrême parce qu'il a été mentionné ici,
17 mais en général ce qui est important dans les
18 travaux qui sont faits en sous-sol, c'est une bonne
19 connaissance de l'environnement physique. Puis à
20 Montréal, il y a différents types de sols. Je ne
21 veux pas rentrer dans le technique, mais il y a
22 différents types de sols, il y a des contraintes
23 reliées à ces sols-là puis aux méthodes de
24 construction. Puis Montréal c'est une fusion de
25 villes au fil des années. Saint-Michel en soixante-

1 neuf (69) c'était une municipalité, puis ils
2 avaient une façon de faire, puis donc, ils avaient
3 besoin, puis Montréal c'est maintenant, c'est
4 quarante (40) villes qui ont été fusionnées au fil
5 des soixante-quinze (75) dernières années, disons.
6 Donc, il y avait des particularités dans
7 l'environnement physique dans lequel allaient être
8 faits des travaux. Donc, ça demandait peut-être un
9 peu plus d'efforts pour bien identifier
10 l'environnement physique, pour que l'entrepreneur
11 puisse faire une soumission en fonction d'une
12 connaissance très pointue, pour pouvoir, pour
13 éviter effectivement de se mettre... d'avoir à
14 gérer le risque que les informations qui étaient
15 données étaient incomplètes ou erronées, là. Donc,
16 les variations, ce que le vérificateur, puis le
17 vérificateur interne, puis KPMG, puis tout le
18 monde, la variation dans les bordereaux, c'était en
19 fonction de la lecture que faisait l'entrepreneur
20 des plans et devis par rapport à la réalité. Et on
21 voit qu'il y avait beaucoup d'écarts. Donc, c'était
22 un enjeu aussi, majeur, toute la question de
23 contrôle de qualité. La raison de ces travers-là,
24 je ne peux pas vous le dire. Mais c'est... Ça
25 existe depuis les années quatre-vingt-dix (90).

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [46] Vous avez mentionné, je le résumerais ainsi,
3 qu'il y avait des erreurs, disons grossières, au
4 niveau des devis, qui faisaient en sorte qu'à un
5 moment donné l'entrepreneur, constatant sur le
6 terrain que ça n'avait pas de bon sens, que le
7 devis n'était pas exact, il discutait avec
8 l'ingénieur, puis l'ingénieur disait « Bon bien je
9 vais arranger ça. » Est-ce qu'on ne peut pas dire
10 que c'est une façon d'instaurer un système de
11 donnant-donnant, là? « Ici j'ai fait une erreur,
12 couvre-moi, je vais te payer des extra. » C'est ce
13 que vous voulez dire?

14 R. C'était des arrangements entre l'entrepreneur et
15 l'ingénieur du projet, ou surveillant de chantier.
16 Des arrangements pour que tout le monde y trouve
17 son compte. Je vais vous dire, à un certain moment
18 on questionnait, parce qu'il y a beaucoup de
19 litiges au niveau de la construction au Québec, là,
20 entre les donneurs d'ouvrage puis ceux qui
21 réalisent, les entrepreneurs, dans tous les
22 domaines. D'ailleurs, même le gouvernement a créé
23 un genre de tribunal qui essayait de régler tous
24 ces litiges-là au lieu d'aller en cour.

25 La Ville de Montréal n'allait à peu près

1 jamais en cour. Moi j'ai posé la question à
2 l'avocat qui était le spécialiste de la
3 construction à Montréal...

4 Q. **[47]** Qui était?

5 R. Monsieur Tremblay, maître Tremblay.

6 Q. **[48]** Bernard Tremblay?

7 R. Bernard Tremblay. Il dit, « Tu sais, à Montréal, on
8 ne se casse pas la tête. On ne veut pas aller en
9 cour. Tout se règle autour d'une tasse de café,
10 parce qu'on est des grandes personnes. » Ça fait
11 que c'est sûr, si le... Si tout se règle, puis de
12 façon honnête, là. Je ne dis pas que c'était
13 malhonnête, là. Sauf que s'il y a quelqu'un qui
14 voulait agir malhonnêtement, comme ça a été
15 démontré ici, là... Mais ça, ça n'a jamais été...
16 Ça n'a jamais été amené. Dans la démarche
17 d'optimisation, au moment où j'étais là, ce n'était
18 pas quelque chose qui était... Ce n'était pas un
19 input qu'on avait, puis ce n'était pas un constat
20 qu'on avait fait. Là c'est démontré, mais pour nous
21 ce n'était pas important, là, je veux dire, mais on
22 n'avait pas de signes à ce moment-là. On avait des
23 signes des questions de qualité, on avait des
24 signes de déficiences sur les façons de faire...

25 Q. **[49]** De marché fermé?

1 R. De marché fermé, mais le marché fermé, ça coûte
2 plus cher. Mais il y a trois façons de faire un
3 meilleur marché, là. Ce n'est pas compliqué. Les
4 entreprises se mettent ensemble pour couper des
5 coûts puis il n'y a plus personne qui veut venir
6 parce que ça coûte de l'argent pour venir faire les
7 travaux, il y a le donneur d'ouvrage qui donne une
8 liste exclusive de réalisateurs de projet, et il y
9 a le fait que les gens ne laissent pas rentrer de
10 nouveaux joueurs dans le marché. Alors, on savait
11 que le marché était fermé.

12 Nous on savait que, parce que le marché
13 était fermé, ça coûtait plus cher. Puis que la
14 solution, c'était d'ouvrir le marché. Pourquoi le
15 marché était fermé? Ce n'était pas... Ce n'était
16 pas notre... Je veux dire, ce n'était pas notre
17 préoccupation. Mais on savait comment ouvrir le
18 marché, on avait des pistes de solution. C'est
19 d'ailleurs dans la démarche qui a été déposée, qui
20 était déposée, là. Il y a des façons d'ouvrir le
21 marché.

22 Par exemple, on s'est dit bien là, si...
23 Puis on a documenté ça avec les consultants puis
24 avec l'équipe interne. On a été voir dans les
25 autres secteurs industriels, puis dans d'autres

1 villes, comment on peut ouvrir le marché. Il y en
2 avait une série, je ne veux pas les énumérer ici,
3 mais je vais vous donner deux exemples.

4 On dit on va faire les travaux d'aqueduc et
5 d'égout, conduite secondaire ou conduite
6 principale, peu importe, puis on n'arrive pas à
7 avoir un prix qui nous semble raisonnable. Bien là
8 on va dire, c'est simple, on va acheter les... la
9 Ville va acheter les tuyaux, elle va acheter le
10 béton, elle va acheter les agrégats, puis on va
11 engager un entrepreneur pour les poser. Déjà, en
12 brisant le contrat soixante, quarante (60-40) ou
13 dans ces environs-là, on était capable de contrôler
14 au moins quarante pour cent (40 %) du coût de
15 projet en les achetant. Puis si on n'arrivait pas à
16 trouver des bons prix à Montréal, parce qu'il y
17 avait des intégrations horizontales, on irait
18 ailleurs. Même si on paie un peu plus cher
19 ailleurs, ce n'est pas grave, on va aller chercher
20 des tuyaux, on va prendre des contrats, on va
21 aller... S'il faut, on va aller acheter de
22 l'asphalte, là. L'asphalte, c'est un peu plus
23 difficile parce qu'ils sont tous reliés à des
24 firmes, mais il y avait ces façons de faire.

25 Ou bien on pouvait aller... Il y avait

1 aussi, ce qui a été proposé, c'est d'aller en
2 enchère inversée. Enchère inversée, ça ça veut dire
3 voici, on a un projet à faire, voici les plans et
4 devis du projet, on est prêt à payer deux millions
5 trois cent cinquante mille (2 350 000\$) pour ce
6 projet-là. Si vous voulez soumissionner, vous
7 soumissionnez, et c'est le plus bas, en bas de deux
8 millions trois cent cinquante mille (2 350 000\$),
9 qui va l'avoir. Ça aurait été intéressant de voir
10 la réaction du marché, là. C'était... C'était une
11 des premières choses qu'on aurait faites, là, si la
12 démarche d'optimisation avait été menée à terme
13 puis que ça avait été implanté.

14 Il y a donc toute une série de façons de
15 faire qui auraient forcé, ou qui auraient rendu
16 plus difficile la fermeture du marché.

17 Q. [50] Ces propositions-là, que vous venez de nous
18 énoncer, Monsieur Pourreaux, est-ce qu'elles ont
19 été faites dans le cadre des rencontres des sous-
20 comités que vous avez eues, ou des comités?

21 R. Bien, ça peut avoir été discuté, mais c'était
22 vraiment dans les stratégies pour répondre à toutes
23 les problématiques qui avaient été constatées, là,
24 au niveau du... Comme je disais, il y avait trois
25 grandes problématiques : le cahier des charges avec

1 clauses générales et administratives, il y avait
2 les devis puis les clauses particulières, les
3 façons de faire, la planification et tout ça, et il
4 y avait le marché qui était fermé, là, puis...
5 Comme je vous mentionnais hier, on a identifié le
6 premier bloc, c'était de cinq à quinze pour cent
7 (15 %) de ce coût, le deuxième de dix (10) à vingt
8 (20), puis le dernier de quinze (15) à vingt-cinq
9 (25). Donc, on voulait jouer sur les trois blocs,
10 pour effectivement réduire les coûts, pour livrer
11 les objectifs d'économies qui étaient donnés comme
12 mandat à la démarche d'optimisation. Donc,
13 c'était... c'était dans la stratégie qui devait
14 être implantée le premier (1^{er}) janvier deux mille
15 six (2006).

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[51]** Mais cette façon de faire n'aurait pas
18 nécessairement empêché la collusion. Peut-être que
19 ça aurait été moins cher pour la Ville, ce qui est
20 un très bon point, mais ça ne veut pas dire que ça
21 aurait éliminé pour autant la collusion?

22 R. Non, mais il y avait aussi d'autres... d'autres
23 stratégies qui avaient été...

24 Q. **[52]** Pourriez-vous nous les indiquer?

25 R. Là je... j'étais directeur à l'approvisionnement

1 mais il y avait des gens qui étaient... il faudrait
2 que je refouille. Mais je ne me sens pas à l'aise
3 d'expliquer les façons qui étaient, disons, de...
4 des façons industrielles de faire, là, puis
5 expliquer comment ça peut... C'est sûr que ça ne
6 peut pas nécessairement ouvrir tout d'un coup, mais
7 vous avez une masse de travaux qui sont différents.
8 On parlait des trottoirs, on parlait des chaussées,
9 on parlait des conduites secondaires, des conduites
10 principales. On parlait de volume des travaux, on
11 pouvait scinder des chantiers, on peut regrouper
12 des chantiers. Donc, il y avait... puis, surtout,
13 c'est... ce qui a été mentionné hier, en disant
14 qu'on ne pouvait pas s'équiper d'une équipe pour
15 faire de l'estimation des travaux. Je m'excuse,
16 mais c'était directement dans la démarche. On a
17 dit : « On va s'équiper d'estimateurs. » Il y a des
18 estimateurs dans toutes les firmes de construction.
19 Parce que c'est eux, ils font l'estimé des coûts
20 pour pouvoir, effectivement, dégager leur marge de
21 manoeuvres. Il y en a des spécialistes, je vous
22 dis. Ce n'est pas nécessairement des gens qui vont
23 gagner cent cinquante mille (150 000), c'est des
24 gens qui connaissent les chantiers, qui sont
25 capables d'évaluer. Et donc, c'était de s'équiper

1 aussi, à la Ville, d'une équipe d'estimation pour
2 les travaux, qui permettait de dire : « Bien,
3 voici... », comme je disais, l'enchère inversée,
4 là, si on dit, deux millions trois cent cinquante
5 mille (2 350 000) et celui qui va avoir le contrat
6 c'est celui-là qui est le plus bas en bas de ça. Et
7 si il y a personne qui soumissionne, là, on va
8 dire : « On va scinder ça, on peut en faire une
9 partie en régie. » Mais c'était une démarche qui
10 s'étendait sur quatre, cinq ans, pour changer les
11 façons de faire. Ça n'aurait pas... on n'aurait pas
12 ouvert le marché en deux mois, trois mois, là, mais
13 on aurait implanté une série d'éléments qui aurait
14 favoriser ça, là.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Q. **[53]** Si on revient à la firme Macogep. Je comprends
17 que, finalement, la firme a été engagée.

18 R. Hum hum.

19 Q. **[54]** Vous l'avez utilisée de façon ponctuelle mais,
20 à un moment donné, c'est devenu une firme qui a eu
21 un contrat avec la Ville. C'était sous
22 l'autorisation de monsieur Abdallah...

23 R. Oui.

24 Q. **[55]** ... et à la connaissance de monsieur Hébert,
25 que la firme Macogep...

1 R. Hum hum.

2 Q. [56] ... a été engagée. Je vous demanderais,
3 Madame, s'il vous plaît, de nous mettre à l'écran
4 l'onglet 1, qui est une note de monsieur Guy Hébert
5 à monsieur Robert Abdallah, du cinq (5) avril deux
6 mille quatre (2004), où on... l'objet c'est
7 l'évaluation des coûts des appels d'offres des
8 projets de construction. Et, en résumé, est-ce que
9 vous en avez pris connaissance de cette lettre-là,
10 Monsieur Pourreaux? Et, dans cette lettre-là, on y
11 voit qu'on demande l'autorisation à monsieur
12 Abdallah de procéder... appels d'offres, un
13 processus d'appels d'offres pour aller... avoir la
14 possibilité, pardon, de donner le contrat à des
15 firmes au niveau de l'évaluation. Et on mentionne,
16 au quatrième paragraphe, c'est monsieur Hébert qui
17 parle, qui dit :

18 Nous sommes conscients que le contexte
19 actuel de dispersion et
20 d'hétérogénéité des documents d'appels
21 d'offres ainsi que les coûts de
22 construction en hausse constante ne
23 peut être modifié de fond en comble
24 par le seul fait d'estimer les coûts
25 de projets mais...

1 Et il poursuit, et c'est comme ça qu'il mentionne à
2 monsieur Abdallah, là, d'aller en appel d'offres
3 pour une firme d'estimation ce serait une bonne
4 chose. Et ce qu'on sait par la suite c'est que ça a
5 été mis en vigueur et que Macogep a eu un contrat
6 avec la Ville. C'est bien ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[57]** Ça s'inscrivait dans le cadre de la démarche
9 d'optimisation?

10 R. Oui.

11 Q. **[58]** Alors, si... toujours dans le cadre de la mise
12 en place de la démarche d'optimisation, comme on
13 mentionnait tout à l'heure, le service
14 d'approvisionnement s'est doté d'outils. Voulez-
15 vous nous dire, là, par la suite, les différentes
16 présentations qui ont été faites, les réactions des
17 gens jusqu'à ce qu'on en arrive à presque la mise
18 en oeuvre pour le premier (1^{er}) janvier deux mille
19 six (2006).

20 R. Donc, à cette époque-là, on était au printemps deux
21 mille quatre (2004), c'était donc un élément qui
22 servait de palliatif en attendant que la nouvelle
23 approche d'approvisionnement stratégique, là, pour
24 les travaux de construction, soit mise en place.

25 Il y a eu d'autres interventions de

1 monsieur Abdallah à cet égard-là parce que, aussi,
2 là, monsieur Abdallah trouvait que la démarche
3 était longue, parce qu'il aurait voulu que ce soit
4 implanté plus rapidement. Mais, comme je
5 mentionnais, c'était lourd puis aussi il y avait un
6 peu de réticence puis, bon, la Ville de Montréal,
7 c'est une grosse machine. Et comme éléments
8 palliatifs qui ont aussi été implanté, ça a été
9 d'obliger les services à déposer la planification
10 des travaux, au service de l'approvisionnement,
11 pour avoir un calendrier, pour savoir quel appel
12 d'offres être fait à quel moment, en vue de
13 réalisation des travaux à quel moment, pour essayer
14 d'avoir un certain contrôle sur ce qui se faisait
15 puis comment on pouvait aussi travailler pour
16 préparer les éléments. Donc, ça a été une démarche
17 qui a été faite.

18 Il y a aussi un autre mémo de monsieur
19 Abdallah concernant tous les documents
20 contractuels. Il y a...

21 Q. [59] Peut-être juste avant, si vous me permettez
22 aussi, je vais déposer la pièce. Je me suis rendu
23 compte que j'ai oublié de la coter. Alors 40P-531,
24 soit la note du cinq (5) avril deux mille quatre
25 (2004) de monsieur Guy Hébert à monsieur Robert

1 Abdallah. Je m'excuse.

2

3 40P-531 : Note du 5 avril 2004 de Guy Hébert à
4 Robert Abdallah - Évaluation des coûts
5 des appels d'offres des projets de
6 construction

7

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. [60] Quand vous dites que c'est une démarche qui a
10 été faite, vous dites dans les faits que le dépôt
11 de la planification annuelle de chacune des
12 directions a été présentée à la Direction de
13 l'approvisionnement, c'est ça? Ça, ça a été
14 vraiment fait?

15 R. Oui. Là encore, il y avait un petit peu de
16 réticence parce que... puis pas de mauvaise foi,
17 ils avaient de la difficulté à dire quand ils
18 allaient en appels d'offres puis quels projets,
19 puis quand ça devait se réaliser. C'était
20 aléatoire. Puis disons que, je ne sais pas combien
21 de téléphones et de mémos ont été faits, parce que
22 ça devait être livré sur une base trimestrielle
23 pour faire la planification annuelle. Ça a été
24 difficile de... C'était peu discipliné.

25 Donc, ça a été extrêmement difficile

1 d'avoir l'information. Parce que même au SITE, il y
2 avait différentes directions qui allaient puis
3 c'était... dépendant de l'information, mais on
4 voulait avoir un portrait pour être sûr de
5 connaître. Puis en même temps, le directeur général
6 voulait avoir ça pour le comité exécutif pour dire,
7 bien voici ce qui s'en vient dans les appels
8 d'offres puis dans les projets. Donc, ça a été...
9 Ça aussi ça a été une démarche qui a été faite en
10 palliatif en attendant qu'ils aient les
11 modifications du système d'appels d'offres pour les
12 travaux de construction.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. **[61]** Alors vous en étiez, je pense, à parler que,
15 toujours dans le cadre du déroulement de la
16 démarche, que monsieur Abdallah a envoyé un mémo
17 relativement à la standardisation...

18 R. Oui.

19 Q. **[62]** ... des processus d'approvisionnement. Alors,
20 je vous demanderais de nous mettre à l'écran
21 l'onglet 3. C'est à cette note de service que vous
22 faites référence, Monsieur Pourreaux?

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[63]** Alors, cette fois-ci, vingt-trois (23) mars
25 deux mille cinq (2005), une lettre, bien une note

1 en fait de monsieur Robert Abdallah, directeur
2 général, à l'équipe de direction...

3 R. C'est-à-dire à tous les directeurs.

4 Q. **[64]** Tous les directeurs. Donc, ça comprend
5 monsieur Hébert, ça comprend monsieur Cassius de
6 Linval, ça...

7 R. Ça comprend tout le monde.

8 Q. **[65]** Au niveau de la Direction?

9 R. Tous les directeurs à la Ville de Montréal.

10 Q. **[66]** D'accord. Et dans cette lettre, on y voit une
11 volonté claire de mettre en oeuvre une
12 standardisation des processus?

13 R. De l'approvisionnement et des documents
14 contractuels. C'était comme un rappel qui était
15 fait en disant, la démarche, elle est là pour être
16 réalisée, ce n'est pas juste des études, ce n'est
17 pas juste le fruit de l'imagination de la Direction
18 de l'approvisionnement, c'est un objectif
19 corporatif, c'est chapeauté par le directeur
20 général, ça va se réaliser. Donc, c'était...
21 c'était vraiment un projet qui tenait beaucoup à
22 coeur à monsieur Abdallah. C'était très très clair
23 dans toutes les rencontres, une dizaine de fois...
24 Il me blâmait, il me blâmait parce qu'il trouvait
25 que ça n'allait pas assez vite. Mais il voulait que

1 ça se réalise.

2 Q. [67] Alors note déposée sous 40P-532.

3

4 40P-532 : Note du 23 mars 2005 de Robert
5 Abdallah à l'équipe de direction et
6 Guy Hébert - Standardisation des
7 processus d'approvisionnement et des
8 documents contractuels

9

10 Nous sommes rendus en mars deux mille cinq (2005),
11 le processus est toujours en branle?

12 R. Le corps des propositions, le corps, la majeure
13 partie des propositions était déjà élaborée. Il y
14 avait déjà la structure de fonctionnement. Il y
15 avait le concept du Centre de services partagés
16 d'Hydro-Québec qui a été utilisé. Pas seulement
17 pour l'approvisionnement, mais aussi pour le
18 matériel roulant, les immeubles puis
19 l'informatique, allaient être sous le mode de
20 Centre de services partagés.

21 Donc, à l'été deux mille cinq (2005), on
22 peaufinait les documents. On était prêt. On faisait
23 les présentations. Je ne me rappelle plus, je pense
24 qu'il y a une présentation qui a été faite au mois
25 de septembre au comité exécutif en disant, voici la

1 démarche de... voici où on en est, puis voici où on
2 est prêt à aller de l'avant. Donc, à partir de ça,
3 il y a eu tout un processus de préparation. Et il y
4 a eu un sommaire décisionnel qui a été préparé puis
5 révisé deux, trois fois, mais qui a été mis dans la
6 machine quelque temps... fin d'octobre ou début
7 novembre. Donc, il y avait l'implantation du
8 processus, du nouveau processus d'approvisionnement
9 avec tous les éléments qui étaient mentionnés.
10 Donc, rapatrier à l'approvisionnement les appels
11 d'offres du Service des travaux publics et des
12 immeubles.

13 Q. **[68]** Est-ce qu'on peut dire que c'est une des
14 conclusions majeures, ça, ou le plus gros
15 changement de rapatrier tout le système de
16 processus d'appels d'offres à l'Approvisionnement?

17 R. Dans la structure de l'optimisation de
18 l'approvisionnement, il y avait des éléments qui
19 touchaient donc les différents secteurs. Mais ce
20 qui était plus révélateur, c'était une approche
21 avec une équipe d'approvisionnement stratégique qui
22 allait gérer les secteurs chauds. Puis il n'y avait
23 pas seulement les travaux publics, là, il y avait
24 l'informatique aussi là-dedans et les immeubles,
25 puis certains autres dossier, donc qui étaient plus

1 chauds, et qu'on savait qu'on devait avoir une
2 stratégie pointue pour aller chercher les...

3 Vous savez, l'approvisionnement, ce n'est
4 pas compliqué, c'est d'aller chercher le bon
5 produit ou le bon service au bon prix puis au bon
6 moment. Et ça se résume toujours à ça. Donc, il y
7 avait... L'approche de l'approvisionnement
8 stratégique était articulée en disant : « Voici les
9 dossiers et voici le volume des dossiers qui vont
10 être faits, voici comment on va implanter ça dans
11 les trois prochaines années, voici les projets qui
12 vont être soumis à l'approche de
13 l'approvisionnement stratégique, voici le
14 calendrier, voici le plan d'action, voici l'équipe
15 qui est en place. » Il y avait la création de
16 vingt-trois (23) postes pour réaliser ça, parce que
17 c'est sûr qu'on ne pouvait pas aller chercher les
18 postes dans des services qui faisaient les... Parce
19 qu'on disait, bien, l'ingénieur, cinq pour cent
20 (5 %) de son temps passe sur l'approvisionnement.
21 Le restant, il fait de la conception puis de la
22 surveillance. Donc, on ne pouvait pas aller
23 chercher des cinq pour cent (5 %) de... Puis
24 d'ailleurs, on ne voulait pas aller chercher des
25 ingénieurs pour faire ça, on voulait avoir des gens

1 de l'approvisionnement. Donc, dans le mémoire
2 décisionnel il y avait la création de vingt-trois
3 (23) postes, il y avait un budget de deux point
4 quatre millions (2,4 M\$). Et le mémoire décisionnel
5 circulait au mois de novembre, parce que le mémoire
6 décisionnel devait avoir l'avis de tous les
7 intervenants. Puis dans ce cas-ci, comme ça
8 touchait l'ensemble de la ville, tous les
9 arrondissements étaient sollicités pour donner leur
10 avis et toutes les directions de services étaient
11 sollicitées.

12 Q. [69] Quelles étaient les réactions des gens
13 concernés par la mise en oeuvre de cette démarche
14 d'optimisation?

15 R. Bien, de quelles personnes vous voulez...

16 Q. [70] Bien, c'est vous qui venez de nous dire :
17 « Tous les arrondissements, tous les directeurs de
18 services, ils étaient mis au courant. » Leur
19 réaction c'était quoi?

20 R. En réalité, bien, il y avait des commentaires qui
21 disaient oui, il y avait différents commentaires
22 qui étaient rentrés. C'est sûr que les commentaires
23 n'étaient pas tous rentrés, parce que, si je peux
24 me permettre de dire, rendu au quinze (15)
25 novembre, quand ils voyaient que ça rentrait en

1 vigueur le premier (1^{er}) janvier, qu'il y avait un
2 budget associé à ça, le service des finances
3 attendait le O.K. pour mettre ça dans le budget de
4 l'approvisionnement. Création des postes, les
5 postes étaient déjà décrits, on savait quel genre
6 de postes. On n'avait pas encore fait de démarches
7 avec le service des ressources humaines, mais
8 c'était sur le point de l'être. Il y avait des
9 communiqués internes puis externes pour expliquer
10 le changement de façon de faire à la Ville qui
11 était prêt, il y avait des textes qui étaient prêts
12 pour monsieur Abdallah, pour expliquer la nouvelle
13 approche de l'approvisionnement. Donc, tout ça
14 était en place. Donc, je vous dis, le quinze (15)
15 novembre, là, on souhaitait que ça passe au comité
16 exécutif du mois de décembre, puis d'aller de
17 l'avant.

18 Q. [71] Alors, quand je vous pose la question, les
19 arrondissements, les gens consultés sont d'accord,
20 les gens vont de l'avant relativement...

21 R. Bien, il y a eu plusieurs commentaires en disant...
22 Souvent, c'était coché, il n'y avait pas... Sans
23 réserve, là, il n'y avait pas nécessairement des
24 commentaires. Il y a quelques services qui ont émis
25 des commentaires. Le service, monsieur Cassius de

1 Linval avait émis des commentaires en disant que
2 lui il croyait que dans le fond, le service de
3 l'approvisionnement devait continuer à être un
4 service de soutien, il ne devait pas se mettre à la
5 place des services d'opération. Et le service du
6 SITE n'a jamais, je pense, n'a pas mis son
7 commentaire, n'a pas dit qu'il approuvait ou
8 désapprouvait, ou avec réserve. Il n'a pas mis son
9 commentaire. Donc, il y avait...

10 Q. [72] Il n'a pas répondu, en fait?

11 R. Il n'a pas répondu. Mais vous savez, un sommaire
12 décisionnel où il y a une trentaine d'intervenants,
13 c'est long, ça ne se fait pas en une semaine. Ça
14 circule, puis bon, il y a des avis internes, puis
15 bon... Donc, on en avait peut-être reçu, je ne sais
16 pas combien, huit ou dix (10). Je n'ai même pas la
17 copie du dernier document, là. Mais il y en avait
18 probablement une dizaine de rentrés sur les trente
19 (30), donc, à la fin novembre. Puis on discutait
20 avec Guy Hébert en disant : « Bien, comment on
21 va... » On voulait attacher ça pour le mois de
22 décembre, pour que ça soit dans le budget, pour...
23 Puis c'était la volonté de monsieur Abdallah que ça
24 demeure le premier (1^{er}) janvier.

25 Q. [73] Vous nous avez dit, là, toujours avant qu'on

1 arrive en décembre deux mille cinq (2005), vous
2 avez dit : « Il y a des présentations qui ont été
3 faites au comité exécutif. » Là, vous étiez présent
4 lors de ces...

5 R. Oui.

6 Q. [74] ... présentations au comité exécutif? Voulez-
7 vous nous dire, les gens qui étaient autour de la
8 table, quelles étaient les réactions des personnes
9 concernées lorsque vous faisiez la présentation
10 avec des propositions puis avec des résultats
11 concrets qui pouvaient advenir de la mise en
12 vigueur des recommandations?

13 R. Non, en général, moi je n'ai pas vu de commentaire
14 négatif. Il y avait, comme j'ai mentionné, au
15 comité exécutif il y avait des maires
16 d'arrondissements qui étaient maires des anciennes
17 villes, à un certain moment qui ont donné des
18 exemples d'appels d'offres en commun, par exemple
19 pour les parcs. Là, à un certain moment, j'ai eu
20 deux maires qui disaient : « Vous n'allez pas nous
21 dire comment faire nos parcs dans... On a le choix
22 de comment faire nos parcs. » Je n'ai pas de
23 problème avec ça, là. On ne va pas vous dire
24 comment faire vos parcs. Mais j'ai dit : « À la
25 Ville de Montréal, on refait trente (30) à quarante

1 (40) parcs par année. » Puis quand on refait des
2 parcs, bien ça prend de la clôture Frost, ça prend
3 du sable, ça prend de la terre, ça prend de
4 l'éclairage, ça prend des... C'est bien commun, là.
5 Si on va une fois en appel d'offres, mettons, pour
6 vingt (20) parcs en termes de clôtures Frost, on va
7 avoir un meilleur prix que d'acheter vingt (20)
8 fois unitairement la clôture pour un parc de
9 quartier. Donc, il y avait cet... La problématique
10 qui était souvent soulevée, c'était l'autonomie au
11 niveau des arrondissements, la capacité de pouvoir
12 acheter local. Il y avait toujours cette capacité-
13 là, mais il y avait une inquiétude que ça rentre
14 dans une grosse machine. Mais on expliquait ça
15 aussi en disant, ça ne change rien, il y aura
16 toujours la possibilité que vous le fassiez. Mais
17 si vous avez le choix entre acheter avec une
18 entente corporative... Parce qu'à l'époque on avait
19 à peu près deux cent vingt-cinq (225) ententes
20 corporatives sur fournitures de biens. Ça fait que
21 vous avez le choix d'acheter avec l'entente
22 corporative et vous savez le prix que vous allez
23 payer, ou vous avez le choix d'aller l'acheter
24 vous-mêmes, vous êtes autonomes » et c'est votre
25 choix là.

1 Puis dans la politique d'approvisionnement,
2 il y avait eu beaucoup de discussions aussi avec
3 les arrondissements à l'effet « c'est quoi la marge
4 de manoeuvre qu'on se donne? Est-ce que cinq pour
5 cent (5 %), dix pour cent (10 %) de coûts
6 supérieurs pour pouvoir acheter local? C'est
7 correct, c'est étique là puis que... ». Ce genre de
8 discussions-là avaient lieu même au niveau du
9 comité exécutif. Mais, quant à la démarche, je n'ai
10 pas eu de commentaire à cet égard-là.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[75]** Dans vos présentations au comité exécutif,
13 est-ce que monsieur Zampino était déjà... était
14 présent?

15 R. Oui.

16 Q. **[76]** Est-ce que le maire était présent aussi dans
17 cet...

18 R. Dans la plupart, oui.

19 Q. **[77]** Donc, quand vous avez présenté votre démarche,
20 le maire était au courant de tout ceci là. Vous,
21 vous avez fait des présentations au maire.

22 R. Oui.

23 Q. **[78]** O.K. Merci.

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[79]** Quand vous parlez de « local », vous voulez
2 dire quoi exactement?

3 R. Mettons à Verdun ou à Ville LaSalle, peu importe,
4 il y avait des fournisseurs qui sont là depuis...
5 depuis vingt (20) ans. Disons, nous, on achète nos
6 produits de mettons de plomberie à telle place,
7 puis « allez-vous nous forcer à acheter à une
8 compagnie qui est plus multinationale? » parce
9 qu'on avait une entente avec un grand distributeur
10 à Montréal.

11 Q. **[80]** Multinationale?

12 R. Oui. Bien, je veux dire, des gros fournisseurs
13 de... Donc, j'ai dit : « Vous avez toujours le
14 choix là. Nous, on a une entente corporative, mais
15 ça n'empêche pas d'acheter... d'acheter... Si vous
16 décidez d'acheter et en toute connaissance de cause
17 par rapport au prix. Mais, nous, notre rôle c'est
18 de vous offrir ce qu'on pense être un bon... une
19 bonne entente avec un bon fournisseur pour des bons
20 produits puis à un bon prix », mais ils avaient
21 toujours le choix d'acheter.. d'acheter localement
22 là, c'était... S'ils avaient besoin d'un service,
23 je ne sais pas, d'un service quelconque, ils
24 pouvaient aller...

25 Q. **[81]** Mais, l'option, était-elle toujours ou c'est

1 local ou c'est multinationale que vous privilégiez?

2 R. Pour les achats de biens, nous, on donnait à
3 l'ensemble des gestionnaires les ententes. On
4 disait : « Voici les ententes », mais ils
5 pouvaient... ils pouvaient décider d'acheter par
6 eux-mêmes là.

7 Q. **[82]** Mais, vos ententes auraient pu aussi contenir
8 des projets locaux. Auraient pu se... des firmes...

9 R. Oui, oui. Mais, je veux dire, c'est... on ne
10 voulait pas négocier une entente par arrondissement
11 avec un fournisseur de plomberie là. Si
12 l'arrondissement nous l'avait demandé, on aurait
13 négocié en disant « bien, voici ».

14 Q. **[83]** Mais, si dans vos ententes, tout le monde ou
15 toutes les entreprises sont appelées à vous fournir
16 des plans, des...

17 R. Il y a un appel d'offres, oui.

18 Q. **[84]** Bien, oui, un appel d'offres, ça ne veut pas
19 nécessairement dire que les produits locaux auront
20 été nécessairement exclus.

21 R. Non, mais ça ne veut pas dire qu'un fournisseur,
22 une quincaillerie de Verdun aurait pu fournir
23 l'ensemble de la Ville. Il aurait gagné l'appel
24 d'offres, c'est ça que je veux dire, c'est... Il
25 n'aurait pas soumissionner pour donner la... une

1 plomberie de... une plomberie, un magasin de
2 fournitures en plomberie à Verdun n'aurait pas pu
3 fournir le trois cent cinquante mille dollars
4 (350 000 \$) d'articles de plomberie qu'on achète
5 par année à la Ville mettons, c'est sûr.

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Q. **[85]** Est-ce qu'on doit comprendre que, dans le
8 fond, les produits locaux n'étaient pas exclus...

9 R. Non.

10 Q. **[86]** ... c'est juste que la grosseur par exemple de
11 l'entreprise locale n'aurait pas pu fournir
12 l'ensemble de la Ville de Montréal...

13 R. Mais... mais dans la...

14 Q. **[87]** ... mais ils n'étaient pas exclus.

15 R. ... dans la politique d'approvisionnement, ils
16 n'étaient pas obligés d'acheter avec les ententes
17 corporatives, donc ils avaient toujours le choix,
18 mais un choix en connaissance de cause des coûts.

19 Q. **[88]** Si je reviens au comité exécutif, quelle a été
20 la réaction de monsieur Zampino lorsque les
21 présentations ont été faites?

22 R. Bien, monsieur Zampino a... ce n'était pas
23 quelqu'un qui parlait beaucoup au niveau du comité
24 exécutif, il écoutait. En tout cas, dans les
25 présentations qu'on faisait, puis dans d'autres cas

1 aussi là, ce n'était pas quelqu'un qui s'exprimait
2 en tout cas beaucoup au niveau de... il écoutait,
3 puis il prenait des notes là.

4 Q. **[89]** O.K. Et vous avez mentionné qu'il y avait
5 certaines inquiétudes de la part de certaines
6 personnes autour de la table du comité exécutif. De
7 façon générale, est-ce que vous ressortiez de ces
8 rencontres-là en disant « bien, les gens sont
9 enthousiasmes relativement à la démarche
10 d'optimisation » quoiqu'il y avait certaines
11 inquiétudes que vous nous avez mentionnées, mais
12 ils semblaient adhérer. À ce moment-là là...

13 R. Oui, oui.

14 Q. **[90]** ... on est en septembre, octobre deux mille
15 cinq (2005).

16 R. Oui, mais... Oui, mais la mise en contexte que
17 souvent le directeur général faisait, monsieur
18 Abdallah, dans ces présentations-là, en disant :
19 « Voici là, c'est dans le cadre général de
20 l'amélioration à la Ville, c'est dans le cadre
21 d'optimisation, c'est dans le cadre aussi des
22 dégagements budgétaires pour pouvoir... » parce que
23 lui aussi avait de la misère à balancer le budget
24 de la Ville, puis il escomptait ces économies-là
25 pour alimenter et pour démontrer aussi que la

1 fusion était profitable. Donc, ça s'insérait dans
2 un cadre où ça allait améliorer la performance de
3 la Ville en matière de coûts là. Donc, c'était...
4 on ne venait... ce n'était pas... on ne venait pas
5 faire... présenter un principe, on venait présenter
6 des solutions pour améliorer les choses et avoir
7 des biens et des travaux de meilleure qualité à un
8 coût moindre, puis que ça allait être significatif.

9 Parce que quand on montrait les chiffres
10 là, quand on parlait de quarante-cinq, cinquante,
11 cinquante-cinq millions (45-50-55 M\$) dans les
12 dernières présentations, avec des chiffres
13 identifiés pour l'aqueduc, l'égout, l'informatique
14 et tout ça, avec des pourcentages et avec les
15 exemples et les projets qui allaient être mis, et
16 commencer à les implanter à l'année un, l'année
17 deux, l'année trois, c'était détaillé là. Ce
18 n'était pas... c'était... c'était très très concret
19 là, ce n'était pas... ce n'était pas...

20 Q. [91] Les gens étaient...

21 R. ... ce n'était pas l'esprit là. Ils savaient que ça
22 s'en venait là.

23 Q. [92] Oui, ils savaient que ça s'en venait.

24 R. Oui.

25 Q. [93] Mais, les gens, étaient-ils contre le fait

1 qu'on cherche à faire des économies?

2 R. Non, non, non.

3 Q. [94] Bon. Alors, les gens étaient enthousiastes
4 relativement aux économies que vous proposiez avec
5 la façon de faire?

6 R. Tant que ça... parce que c'étaient majoritairement
7 des gens des arrondissements qui étaient... ou des
8 ex-villes de banlieues qui étaient sur le comité
9 exécutif. Leur préoccupation, c'était toujours
10 l'autonomie locale et le choix de faire affaires ou
11 non avec les ententes corporatives. C'était ça. Et
12 il y avait aussi de voir comment, jusqu'à quel
13 point ils allaient être obligés de... d'intégrer
14 les travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout. Il y
15 avait cette préoccupation-là aussi.

16 Parce que, comme je l'ai mentionné hier, il
17 y a des gens qui m'ont dit « Tu ne vas pas nous
18 forcer à faire de la façon qu'on fait à la Ville,
19 ça n'a pas de bon sens ce que ça va nous coûter,
20 là. » Eux, déjà, ils étaient aussi dans un marché
21 fermé, mais ils n'avaient pas... Ils étaient...
22 C'était des plus petits volumes et ils étaient, je
23 pense, plus performants en termes de plans et devis
24 puis de clauses, puis des clauses particulières,
25 là. Ils étaient... Ils géraient plus ce volet-là

1 que la ville centrale.

2 Q. [95] Alors, on évolue dans la fin de l'année deux
3 mille cinq (2005), on est rendu en novembre, vous
4 dites que, je pense qu'on peut résumer en disant
5 que tout semble ficelé.

6 R. Hum, hum.

7 Q. [96] On attend la réunion du comité exécutif de
8 décembre pour qu'on puisse mettre...

9 R. Mais on...

10 Q. [97] ... en application le premier (1er) janvier
11 deux mille six (2006).

12 R. On met un... On essaie de mettre un peu de pression
13 pour que les avis des différents services rentrent,
14 parce que le dossier ne peut pas passer à
15 l'exécutif tant que tous les avis ne sont pas
16 rentrés. Ça fait que là on était à la fin novembre,
17 début décembre, et puis là il est arrivé quelques
18 événements.

19 Au début décembre, Guy Hébert m'annonce
20 qu'il quitte la direction du Service des services
21 administratifs, et, pour prendre d'autres
22 fonctions, puis bon. Ça, c'est sûr que les dates,
23 là, ça c'est... Moi je l'ai su, je pense que c'est
24 le sept (7) décembre, et on a fait un 5 à 7, je
25 pense, dans la semaine suivante, tout le monde

1 était là. Il y avait... Disons que le climat était
2 très triste, puis, parce qu'il y avait beaucoup de
3 choses qui marchaient en même temps, puis on
4 demandait à Guy « Pourquoi tu quittes? » Puis il ne
5 voulait pas répondre, il disait « Bien, c'est comme
6 ça, là. C'est la vie. » Puis là, c'est là que,
7 quelque temps plus tard il a été, je pense, le
8 vingt (20) décembre il y a eu un communiqué pour
9 dire qu'il était nommé comme directeur
10 d'arrondissement au centre-ville, qu'il était nommé
11 directeur général adjoint responsable du centre-
12 ville et directeur de l'arrondissement de la Ville
13 centre, où le maire était monsieur Tremblay à
14 l'époque. Et donc, Guy ne m'a jamais expliqué, puis
15 il y a peut-être des gens qui le savent, mais, le
16 pourquoi de son départ.

17 Avant que ça soit annoncé, le vingt (20)
18 décembre, officiellement, officieusement on a
19 appris que monsieur Cassius de Linval, donc,
20 prenait la charge du Service des services
21 administratifs. Il n'y avait pas fusion des deux
22 services, mais il devenait directeur principal, il
23 restait directeur principal du Service des affaires
24 corporatives et du Service des services
25 administratifs, sauf que quelques jours après il y

1 a eu un avis comme quoi que le Service des
2 immeubles, qui était à l'intérieur du Service des
3 services administratifs, lui, ce service-là, était
4 transféré à mise en valeur du patrimoine,
5 l'urbanisme, l'aménagement urbain, là. Donc,
6 c'était... Ce secteur-là a été transféré.

7 Ça fait que là, donc, on arrivait à Noël,
8 et puis là mon patron n'était plus là, puis bon...
9 Puis il me dit, « Serge, il dit, écoute, là. Laisse
10 passer les Fêtes, puis là on va voir après. »

11 Q. [98] Qui vous dit ça?

12 R. Bien, Guy, là. Il dit... Il me disait, « Écoute, on
13 s'en vient aux Fêtes, là, tu ne seras pas capable
14 de monter tout le dossier pour l'exécutif du mois
15 de décembre, c'est... » Ça fait que là, puis
16 surtout que, ipso facto, j'avais un nouveau patron,
17 donc il fallait que je rencontre mon nouveau
18 patron, puis dire bien voici comment, qu'est-ce
19 qu'on fait.

20 Donc, on a eu une rencontre, j'ai eu une
21 rencontre avec Cassius de Linval avant Noël, on a
22 fait le tour des dossiers, là, ça a duré deux
23 heures, deux heures et demie, je ne sais pas, on a
24 fait l'ensemble des dossiers, puis c'est sûr que le
25 dossier de l'optimisation de la fonction

1 approvisionnement était majeur, là. Ça rentrait
2 dans le premier (1er) janvier, il y avait le
3 budget, il y avait tout à faire, puis... Ça fait
4 que là il écoutait, il prenait des notes. Je n'ai
5 jamais vu quelqu'un prendre autant de notes, je
6 pense qu'il a pris cent cinquante (150) pages de
7 notes dans notre rencontre de deux heures et demie.
8 Il dit, « Là je suis juste là pour écouter. » Bon.
9 Et ça se termine comme ça. Puis il y a le temps des
10 Fêtes. Ça fait que là, tout le monde était en
11 attente, là, c'était, comme, une situation. Puis je
12 n'avais pas d'échos de la direction générale, mais
13 de toute façon, moi, ce n'était pas monsieur
14 Abdallah mon patron, c'était devenu monsieur
15 Cassius De Linval.

16 Q. **[99]** Donc, par la force des choses, la démarche
17 d'optimisation était sur la glace.

18 R. Était sur la glace. Oui, il m'avait dit : « On va
19 regarder ça au mois de janvier. »

20 Q. **[100]** Ça c'est monsieur De Linval qui vous dit ça?

21 R. Oui. Ça fait qu'au mois de janvier, je ne me
22 rappelle plus exactement la date, là, mais comme
23 deux semaines après le retour, ça devait être aux
24 alentours du quinze (15) ou vingt (20), monsieur
25 Cassius De Linval me fait venir à son bureau...

1 non, il ne me fait pas venir à son bureau à l'Hôtel
2 de Ville, il me fait venir dans une salle de
3 conférence à l'Hôtel de Ville et, en deux minutes,
4 il m'a dit : « Écoute, ça ne marchera pas nous
5 deux. Je ne peux pas travailler avec quelqu'un
6 comme toi. Vos projets, ça ne marche pas. Tu vas
7 quitter, tu peux prendre ta retraite ou, sinon, on
8 peut te réaffecter à l'intérieur de la Ville. » Ça
9 fait que là je suis resté abasourdi, là, parce que,
10 bon, ça n'a pas... ça a pris deux minutes. En
11 sortant de la... j'ai essayé de savoir pourquoi, il
12 dit : « Bien, il n'y a pas de raison mais ça ne
13 marchera pas. » Ça fait que là je suis sorti de la
14 salle, je croise Line Charest, qui était directrice
15 du contentieux, puis on parle, là, mais, bon, elle
16 voyait bien qu'il y avait... un peu bouleversé. Et
17 c'est évident que là tout le monde savait... au
18 bureau, mon équipe savait que j'avais une rencontre
19 avec Cassius De Linval, j'allais à l'Hôtel de
20 Ville. Quand il a fallu annoncer ça à l'ensemble de
21 l'équipe, que je quittais et puis qu'en filigrane,
22 ça semblait que la démarche allait... était sur la
23 glace pour l'instant. Là tout le monde avait
24 travaillé, tout était prêt, là, puis il y avait,
25 comme j'ai dit, beaucoup de gens à l'interne, puis

1 le consultant aussi qui appelait pour savoir où on
2 était rendu, même si le contrat était terminé.

3 Donc, ça a secoué... ça a secoué pas mal, là.

4 Ça fait que là j'ai fait des démarches,
5 parce que je ne voulais pas discuter avec monsieur
6 Cassius De Linval, j'ai essayé de rencontrer
7 monsieur Abdallah pour avoir l'heure juste par
8 rapport à la démarche. Ne serait-ce que pour
9 pouvoir dire, en réalité, ils font des choses à
10 l'équipe qui est en place. Je n'ai pas pu avoir de
11 rendez-vous avec monsieur Abdallah; je ne pense pas
12 qu'il ait refusé. Le message qu'on m'a transmis,
13 là, parce que, bon, c'est sûr, comme j'expliquais,
14 au quatrième, le bureau de monsieur Abdallah,
15 autour il y a des gens, il y avait des chargés de
16 projets, il y a toutes sortes de monde, il y avait
17 des secrétaires, il y avait des adjoints
18 administratifs. Il y a beaucoup de monde que je
19 connaissais depuis longtemps puis, bon, on est...
20 quand ça fait vingt-cinq (25) ans que vous êtes à
21 la Ville, vous avez développé. Le message qui m'a
22 été passé, je ne me souviens plus mais ça m'a été
23 comme confirmé par deux, trois personnes :
24 « Monsieur Abdallah, il n'est plus là pour ce
25 dossier-là. Et il ne va plus parler de ce dossier-

1 là. » Puis là je suis resté comme abasourdi parce
2 qu'on... c'est un dossier sur lequel il m'a... il
3 ne m'a pas engueulé, là, mais, gentiment, il
4 cognait sur la table, il trouvait que je n'allais
5 pas assez vite. Que le message m'était passé sur
6 une base hebdomadaire par son chargé de projet,
7 Pierre Desjardins. Qu'il présentait, de façon
8 enthousiaste, au comité exécutif : « Voici où on
9 s'en va. Voici ce qu'on va faire. » Qui avait dit,
10 presque ouvertement, parce que monsieur Abdallah
11 est relativement quelqu'un de direct, là, dans...
12 dans ses relations avec les collègues et
13 subalternes, il avait presque confirmé que ça
14 sortait des travaux publics, ça sortait des
15 immeubles puis qu'on allait passer à une ère plus
16 moderne en matière d'approvisionnement.

17 Et quand j'ai, honnêtement, là, appris
18 qu'il ne voulait plus en parler puis qu'il
19 abandonnait ça, là, je me suis posé la question :
20 « Qu'est-ce qui se passe? » O.K.? Puis là je... je
21 vous dirais, il y a eu comme un flottement
22 pendant... puis, là encore, il y a des gens...
23 parce que tout le monde qui avait travaillé là-
24 dessus... mais il y a aussi les gens des services
25 qui ne comprenaient pas pourquoi c'était arrêté,

1 puis les gens d'arrondissements. Puis pas seulement
2 les directeurs d'arrondissement mais il y avait des
3 chefs de division qui étaient sur les comités puis
4 tout ça, puis il y avait comme un mouvement.

5 Puis, moi, je vais vous dire ce que j'ai
6 compris. On ne m'a pas dit directement mais ce que
7 j'ai compris avec plusieurs conversations. C'est
8 que le directeur des travaux publics du SITE,
9 monsieur Yves Provost, avait été faire une
10 intervention auprès de monsieur Zampino en disant :
11 « Ça n'a pas de bon sens, on n'est pas pour casser
12 ça. » Et que c'est... « On ne peut pas mettre de
13 l'avant. » Puis comme il ne pouvait pas arrêter la
14 démarche parce que c'était dans la machine, c'était
15 officiel, ça avait été annoncé, la seule façon
16 c'était de déplacer les porteurs de dossier. Il y
17 avait trois porteurs de dossier à part... à
18 l'intérieur de mon équipe à l'approvisionnement :
19 il y avait monsieur Abdallah, il y avait monsieur
20 Hébert puis il y avait moi. Guy est disparu du
21 portrait des services administratifs dans la
22 première semaine de décembre. Moi, la décision a
23 été prise, je sais que ça a été pris en même temps,
24 même si monsieur de Linval nous l'a dit juste
25 mettons le vingt (20) janvier, dans sa tête,

1 c'était clair que c'était fait. Et quand on m'a dit
2 que monsieur Abdallah avait abdiqué sur ce dossier-
3 là, qu'il ne voulait plus en parler, compte tenu de
4 tout ce que j'ai dit, compte tenu de toutes les
5 discussions qu'on avait eues, compte tenu de
6 l'enthousiasme, je me suis dit, je ne comprends
7 pas.

8 Puis j'ai compris quand, très peu de temps
9 après, on a appris que monsieur Abdallah quittait
10 la Ville au mois de mai. Mais déjà à ce moment-là,
11 au mois de janvier, au mois de décembre, il s'était
12 passé quelque chose pour dire « t'oublies ce
13 dossier-là ». Puis il n'y a pas grand monde qui
14 peut tasser un directeur général dans une ville. Il
15 y a le maire ou le président du comité exécutif.

16 Et je vous dirais que, ça, c'était ma
17 compréhension à ce moment-là. Puis quand on voit ce
18 qui a tout été énoncé ici, puis les événements
19 subséquents qui se sont passés, je comprends le
20 pourquoi, là, je vous dirais d'une... sans vouloir
21 accuser, d'une collusion administrative d'un côté
22 pour des fins administratives, et d'une collusion
23 politique de l'autre côté pour des fins politiques.
24 Je ne sais pas comment l'énoncer.

25 Mais ça me semble clair que c'était la

1 jonction de ces deux éléments-là qui a fait que
2 monsieur Abdallah... Puis, là, je ne lui ai jamais
3 reparlé par la suite, là. Mais s'il a quitté la
4 Ville, c'est certainement à cause de ça, parce
5 qu'il avait mis trop... il s'était trop engagé dans
6 ce projet-là pour dire, pour se faire dire : « Tu
7 ne le fais pas, tu ne le réalises pas. » Au bout de
8 deux ans et demi d'intervention, puis que c'était
9 son domaine aussi. La construction, c'est quelque
10 chose qu'il connaissait très, très bien.

11 Alors, moi, puis... Bon. Il y a plusieurs
12 personnes qui pensent comme moi. Ça a été un
13 « putch » pour... Comme le projet ne pouvait pas
14 être arrêté, ils ont écarté les trois porteurs de
15 dossier, en ordre hiérarchique.

16 (10:45:23)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[101]** Mais, Monsieur Pourreaux, vous aviez au cours
19 des années développé des liens d'amitié avec
20 monsieur Abdallah?

21 R. Bien, pas... je veux dire, je n'ai jamais été
22 manger avec lui. Mais il y a eu plusieurs
23 rencontres. Et puis il y avait beaucoup d'affinités
24 par rapport à tout ce qu'on avait fait en termes de
25 constats puis de solutions, puis d'enthousiasme.

1 Puis il voyait qu'on mettait les efforts puis qu'on
2 était... on avait une approche constructive. On a
3 dit : « Voici les solutions. » Puis qu'on a fait
4 attention aussi, comme je mentionnais, de ne pas
5 mettre trop en évidence ou en exergue les lacunes.
6 On disait, il y a des possibilités, voici, puis il
7 faut... compte tenu du marché, compte tenu des
8 façons de faire puis compte tenu de ça, il faut
9 s'améliorer puis... Ce n'est pas parce que vous
10 êtes un bon ingénieur en conception ou en suivi des
11 travaux que vous êtes un bon approvisionneur. Puis
12 lui le savait. Puis il l'a toujours vécu comme ça.
13 Puis il l'a toujours expliqué comme ça. Alors,
14 c'était...

15 Q. **[102]** Et vous n'avez jamais essayé de savoir auprès
16 de lui quelles étaient les véritables raisons qui
17 avaient mis fin à son contrat avec la Ville?

18 R. Il ne me l'aurait pas dit. Comme Guy Hébert ne me
19 l'a pas dit. Parce que c'est... Vous savez, on
20 était dans trois situations différentes. Moi,
21 j'étais en fin de carrière à la Ville. Il me
22 restait un an ou deux. Guy Hébert était en
23 processus de carrière. Puis déjà à cette époque-là,
24 tout le monde le savait que, dans son processus, il
25 visait la Direction générale. Puis je peux dire que

1 c'est quelqu'un qui était près du maire Tremblay.
2 Il s'occupait d'éléments caritatifs avec le maire.
3 Et d'ailleurs, quand il a quitté le Service des
4 services administratifs, c'est le maire Tremblay,
5 comme maire de l'arrondissement Ville-Marie, qui
6 l'a pris comme directeur général. Donc, il était en
7 processus de carrière. Et monsieur Abdallah aussi.
8 Donc...

9 Puis eux pourraient vous répondre. Moi, je
10 ne peux pas vous répondre. Je peux juste présumer
11 que, pour eux, ce n'était pas, ce n'était
12 certainement pas profitable de faire des vagues,
13 surtout en fonction d'où ça venait, ça veut dire de
14 la présidence du comité exécutif, qui était quand
15 même le grand patron. Le patron de monsieur
16 Abdallah, c'était monsieur Zampino au point de vue
17 administratif.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. **[103]** Vous avez mentionné que, selon votre lecture
20 des événements, ça venait de... en fait, congédier
21 un directeur général...

22 R. Bien, pas congédier.

23 Q. **[104]** Non, mais je pense que le terme que vous avez
24 utilisé c'est « tassé »?

25 R. Bien, d'abandonner ce projet-là, et la conséquence,

1 je pense, c'est une des... Il y avait peut-être
2 d'autres raisons, mais c'est une des conséquences
3 majeures de son départ, même si ça s'est produit
4 quatre mois après, cinq mois après, ça originait de
5 ce moment-là.

6 Q. **[105]** Bon, on va utiliser la voie d'évitement,
7 donc. Alors, vous disiez, ça peut venir du maire ou
8 ça peut venir du président du comité exécutif.
9 Alors, pourquoi vous dites que ça vient de monsieur
10 Zampino, que ça ne vient pas, que ça ne peut pas
11 venir du maire?

12 R. Bien...

13 Q. **[106]** Selon votre lecture, toujours.

14 R. Moi, dans les discussions qu'on avait en sortant du
15 comité exécutif puis les discussions, les
16 commentaires qui étaient faits par le maire, puis
17 il était conscient des besoins puis conscient des
18 difficultés budgétaires, puis à ce moment-là, bien,
19 il y avait la discussion de mettre un sou pour la
20 réfection du réseau d'aqueducs à Montréal. Ce sous-
21 là était une taxation additionnelle. Le fait de
22 pouvoir générer des économies, faire les travaux à
23 même les économies générées, c'était... il était
24 enthousiaste. Puis comme je vous l'ai dit, on était
25 à la salle de bain ensemble, puis il était content

1 de ça, puis ça c'était deux mois avant ça ou trois
2 mois, là. Je ne vois pas comment il aurait pu
3 changer d'avis par rapport aux avantages qu'il
4 voyait d'implanter la démarche d'approvisionnement
5 stratégique.

6 Q. **[107]** Surtout dans le contexte où il disait : « Les
7 économies qu'on va faire, on va les réinvestir dans
8 les infrastructures », c'est exact? C'est ça? O.K.

9 R. Mais peu importe les causes, ce que je peux vous
10 dire c'est que les trois porteurs de dossier ont
11 quitté la scène, ont été... n'ont plus eu ce
12 dossier-là, et le dossier est resté lettre morte.
13 Il n'y a rien qui a été fait, ni en janvier, ni en
14 juin, ni en décembre des années suivantes. Le
15 document est toujours là. Puis quand j'ai vu la
16 création du comité présidé par monsieur Léonard
17 pour améliorer les façons de faire, il y a juste à
18 aller chercher les documents puis... puis quitte à
19 prendre des gens qui étaient là, puis engager le
20 même consultant qu'on avait à l'époque, et puis
21 quatre-vingt pour cent (80 %) du travail serait
22 fait, à mon avis.

23 Q. **[108]** Merci. Ça termine les questions que j'avais à
24 poser à monsieur Pourreaux.

25 R. Je voulais, si vous me permettez peut-être juste un

1 commentaire, parce que quand on dit, les surcoûts à
2 Montréal, ce n'était pas connu. Moi j'ai dit, bon,
3 tout le monde le savait. Je voudrais juste
4 mentionner aussi que, puis je m'adresse peut-être
5 plus à monsieur Lachance qui a été dans
6 l'administration gouvernementale, le ministère des
7 Affaires municipales et de l'Organisation du
8 territoire, c'est le patron des municipalités. Les
9 municipalités sont des créatures du gouvernement
10 provincial. Et le gouvernement provincial, ça fait
11 une douzaine d'années qui, avec le fédéral, le
12 provincial a mis un programme tripartite de
13 financement des infrastructures dans lequel étaient
14 investis quelque... je ne sais pas combien au
15 Québec, mais dix (10), douze (12), quinze (15)
16 milliards dans les douze (12) dernières années.

17 Le ministère des Affaires municipales gère
18 le programme pour le gouvernement fédéral. Le
19 ministère des Affaires municipales approuve les
20 études de préfaisabilité des projets. Ils
21 approuvent les règlements d'emprunts pour financer
22 les projets. Ils approuvent les contrats qui sont
23 donnés. Ils vérifient les coûts et les bordereaux à
24 la fin des travaux. Donc, le gouvernement, le
25 Ministère des Affaires municipales, par ses

1 ingénieurs, puis je le sais parce que quand j'étais
2 à Val-David on a fait pour quatre (4 M\$), cinq
3 millions (5 M\$), cinq (5 M\$), six millions (6 M\$)
4 de travaux. J'ai eu des appels, des appels des
5 ingénieurs du Ministère posant des questions sur un
6 dix mille (10 000 \$), sur un quinze mille
7 (15 000 \$), pourquoi ça, puis pourquoi ce montant-
8 là, puis... On répondait, là, mais ils allaient au
9 fond des choses pour chacun des projets, comme ils
10 font à Montréal aussi.

11 Donc, le ministère des Affaires
12 municipales, depuis une douzaine d'années, voit
13 l'ensemble des coûts de tous les travaux de
14 construction qui sont faits dans le cadre du
15 programme tripartite, mais on parle de douze (12) à
16 quinze (15) milliards. Il s'en est fait des
17 centaines si ce n'est pas des milliers de travaux
18 dans les réseaux d'aqueducs et d'égouts
19 secondaires, dans le repavage de chaussées de
20 différentes façons, dans le thermorapiéçage, dans
21 les travaux sur les trottoirs. C'est sûr qu'il y a
22 une question de... il y a des cas particuliers
23 comme à Montréal. Mais à Montréal, là, il y a vingt
24 pour cent (20 %) c'est des artères puis des
25 collectrices. Le restant c'est des rues

1 résidentielles ou semi-résidentielles, puis les
2 coûts sont comparables. Donc, ils ont une base de
3 données sur l'ensemble des coûts depuis douze (12)
4 ans de tous les travaux d'infrastructures. Puis
5 j'ai bien connu les deux directeurs qui sont
6 responsables des infrastructures au ministère des
7 Affaires municipales depuis... depuis quatre-vingt-
8 quatorze (94), donc ça fait vingt (20) ans.

9 Et je me souviens très bien de plusieurs
10 conversations que j'ai eues, notamment avec celui
11 qui est le directeur en place à l'heure actuelle
12 pour la région de Montréal. Puis on disait... parce
13 qu'il siégeait sur le conseil d'administration du
14 CERIU comme représentant du ministère des Affaires
15 municipales. Puis comme ça fait quinze (15) ans
16 qu'on se connaît, on échangeait.

17 Puis j'ai dit... puis on a discuté du
18 fameux rapport de deux mille quatre (2004) puis on
19 a discuté du rapport du vérificateur de quatre-
20 vingt-dix-sept (97). Puis je disais : « Ça n'a pas
21 de bon sens, vous financez les deux tiers et, dans
22 certains cas, même plus que les deux tiers, jusqu'à
23 quatre-vingts pour cent (80 %) des projets puis
24 vous savez que ça coûte trente-cinq, quarante pour
25 cent (35 %-40 %) plus cher. J'ai dit, vous acceptez

1 de financer un surcoût de trente-cinq, quarante
2 pour cent (35 %-40 %) ».

3 Bien, il dit : « Nous, ce n'est pas notre
4 rôle, nous, on finance. Le problème, c'est la Ville
5 qui a le problème. C'est un problème politique, ce
6 n'est pas un problème des... au niveau du programme
7 tripartite », donc... Puis on a discuté de ça aussi
8 avec les sous-ministres adjoints au fil des années
9 en disant : « Il faut faire quelque chose, il
10 faut... » parce que c'est un dossier que, même
11 quand j'ai quitté la Ville, on continuait à en
12 parler. Le ministère des Affaires municipales a une
13 base de données qui est même probablement
14 supérieure à Montréal parce qu'ils ont les coûts de
15 tous les projets d'infrastructures secondaires,
16 principales, pavages, chaussées dans toute la
17 province pour toutes les municipalités. Puis à un
18 certain moment, quand vous avez six cents, huit
19 cents (600-800) projets, il y a des coûts unitaires
20 qui peuvent se comparer. Il peut y avoir des écarts
21 dûs à des conditions particulières, mais ils ont
22 toute l'information sur le coût des projets et ils
23 savent que ça coûte plus cher à Montréal et ils
24 continuent à financer deux tiers de ce coût-là à
25 partir des fonds fédéraux et provinciaux. Je pense

1 que c'est important là, ce n'était pas... les
2 surcoûts, ce n'est pas caché là, c'était su même au
3 niveau du ministère.

4 Je ne me fais pas des amis en disant ça,
5 mais je pense qu'il fallait le dire.

6 (10:55:10)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[109]** Merci. Est-ce que des parties veulent contre-
9 interroger?

10 Me PHILIPPE BERTHELET :

11 Madame la Commissaire, moi, je voulais, aux fins de
12 précision du témoignage de monsieur Pourreaux faire
13 déposer, avec votre permission, le sommaire
14 décisionnel qui n'a pas abouti avec les
15 interventions parce que monsieur Pourreaux a
16 affirmé que le SITE n'avait pas fait une
17 intervention favorable et je constate qu'il en
18 avait fait une intervention favorable.

19 R. Mais, comme je vous ai dit, moi, je n'ai pas...

20 Q. **[110]** Oui, ça va, mais je voulais rectifier...

21 R. ... je n'ai pas le document, mais c'est possible.

22 Q. **[111]** ... cette partie-là simplement en déposant,
23 avec votre permission...

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 O.K.

2 Me PHILIPPE BERTHELET :

3 ... le sommaire et les interventions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que c'est la seule chose?

6 Me PHILIPPE BERTHELET :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce que d'autres... des parties veulent contre-
10 interroger? Bon. Alors, nous allons avec... Vous
11 consentez à ça, Maître Roy?

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Bien, en fait, je vais en prendre connaissance,
14 mais sans doute, sans problème.

15 Me PHILIPPE BERTHELET :

16 Oui.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Je vais le regarder.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Bien, est-ce que vous désirez qu'on prenne
21 la pause maintenant puisqu'il est...

22 Me CLAUDINE ROY :

23 Peut-être que ça me permettrait à ce moment-là de
24 prendre connaissance du document.

25 Me PHILIPPE BERTHELET :

1 Je n'ai pas besoin d'interroger monsieur Pourreaux,
2 c'est simplement pour déposer ces documents-là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bon. Alors, parfait.

5 Me PHILIPPE BERTHELET :

6 Ça va rectifier.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[112]** Donc, Monsieur Pourreaux, on vous remercie
9 infiniment pour votre intervention.

10 R. Merci.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 R. Merci.

16

17 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19

20 DISCUSSION

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Rebonjour. En fait, pour compléter le témoignage de
23 monsieur Pourreaux, on va déposer sous 40P-533 un
24 document, en liasse, qui porte le titre « Approuver
25 la politique et les pratiques d'affaires en matière

1 d'approvisionnement ».

2

3 40P-533 : En liasse, document intitulé :
4 « Approuver la politique et les
5 pratiques d'affaires en matière
6 d'approvisionnement »

7

8 Ça complète pour moi. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, je vois que c'est maître Crépeau qui prend
11 la relève. Merci, Maître Roy.

12 (11:34:45)

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
15 Commissaire. J'aimerais appeler monsieur Claude
16 Léger qui est présent dans la salle.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bonjour, Monsieur Léger.

19

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième)
2 jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 CLAUDE LÉGER,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[113]** Monsieur Léger, vous êtes un ancien directeur
12 général de la Ville de Montréal...

13 R. Oui.

14 Q. **[114]** ... de deux mille six (2006) à deux mille
15 neuf (2009).

16 R. Exact, oui.

17 Q. **[115]** On va peut-être juste commencer, pour faire
18 un peu votre parcours...

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[116]** Est-ce qu'on pourrait savoir quand exactement
21 en deux mille six (2006)? C'est quand?

22 R. Oui. Je suis arrivé, je dirais, vers le trente et
23 un (31) juillet deux mille six (2006) et j'ai
24 quitté le vingt-deux (22) septembre deux mille neuf
25 (2009).

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[117]** Alors, nous aurons l'occasion de repasser
3 toutes les circonstances qui ont amené à votre
4 départ là. Peut-être commencer par votre parcours
5 personnel et professionnel. Vous êtes ingénieur
6 depuis?

7 R. Je suis gradué de l'École Polytechnique depuis mil
8 neuf cent soixante-dix-neuf (1979).

9 Q. **[118]** Et juste avant de voir votre parcours
10 professionnel, je comprends que vous détenez aussi
11 un autre diplôme en droit?

12 R. Oui, en fait, j'ai fait des études de droit entre
13 quatre-vingt-onze (91) et quatre-vingt-dix-huit
14 (98). J'ai obtenu un BAC en mil neuf cent quatre-
15 vingt-dix-huit (1998) de l'Université du Québec à
16 Montréal.

17 Q. **[119]** En fait, pour compléter votre... À l'époque,
18 vous étiez déjà dans l'administration publique, si
19 je comprends bien.

20 R. Oui, exact.

21 Q. **[120]** Bon. Votre parcours professionnel, vous...
22 alors, diplômé en génie. Vous avez travaillé à quel
23 endroit?

24 R. Mon premier emploi a été pour la firme Desjardins
25 Sauriol en mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979)

1 qui est devenue le Groupe Dessau par la suite.
2 Alors, ça, ça a été un emploi de mil neuf cent
3 soixante-dix-neuf (1979) à mil neuf cent quatre-
4 vingt-trois (1983).

5 En mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983),
6 je suis allé travailler pour la Société québécoise
7 d'assainissement des eaux qui était une société
8 gouvernementale qui faisait la gestion du programme
9 d'assainissement des eaux à l'époque. J'y ai
10 travaillé environ un an et demi. Vers l'automne
11 quatre-vingt-quatre (84), je suis allé dans une
12 firme qui s'appelait René Séguin et Associés, à
13 l'époque. J'y suis resté de quatre-vingt-quatre
14 (84) à mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988).

15 Q. [121] René Séguin, c'est?

16 R. René Séguin et Associés.

17 Q. [122] Qui est devenu le Groupe Séguin par la...

18 R. Qui est devenu Groupe Séguin qui est devenu Génius
19 là dont on a parlé ici.

20 Q. [123] O.K.

21 R. Ensuite, j'ai été, en mil neuf cent quatre-vingt-
22 huit (1988), embauché comme directeur des services
23 techniques de la Ville de Montréal-Est. J'y suis
24 resté... en fait, je suis devenu directeur général
25 de la Ville de Montréal-Est en mil neuf cent

1 quatre-vingt-quatorze (1994). J'ai exercé la
2 fonction de directeur général de la Ville de
3 Montréal-Est de mil neuf cent quatre-vingt-quatorze
4 (1994) à mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
5 (1998).

6 En mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
7 (1998), je suis devenu directeur général de la
8 Communauté urbaine de Montréal. J'y suis resté
9 jusqu'au moment de la fusion en deux mille un
10 (2001). Et en deux mille un (2001), je suis devenu
11 directeur général de la nouvelle Ville de Longueuil
12 de deux mille un (2001) à deux mille cinq (2005).

13 Q. **[124]** O.K. Et vous êtes dans le parcours de
14 l'administration publique depuis... on voit depuis
15 votre poste à la Ville de Montréal-Est.

16 R. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), oui.

17 Q. **[125]** Suite à la fusion, la fusion qui se fait au
18 cours de l'année deux mille un (2001) et qui entre
19 en place, si je ne me trompe pas, au premier (1er)
20 janvier deux mille deux (2002).

21 R. Exact.

22 Q. **[126]** Étiez-vous une des personnes intéressées par
23 le poste de directeur général de Ville de Montréal
24 à ce moment-là?

25 R. Oui, j'avais présenté ma candidature au poste de

1 directeur général en deux mille... en deux mille un
2 (2001). Il y avait un concours qui avait été
3 organisé. Il y avait une firme de recrutement de
4 cadres et un comité de sélection. Je n'ai pas... je
5 n'ai pas été retenu, en fait, j'avais eu
6 l'information que je ne serais pas retenu. Et au
7 même moment, j'avais eu une proposition de la firme
8 de recrutement de cadres mandatée par le comité de
9 transition de la Ville de Longueuil pour le poste à
10 la Ville de Longueuil et c'est ce poste que j'ai
11 accepté en deux mille un (2001).

12 Q. **[127]** O.K. Vous êtes à Longueuil. Où se situe
13 Longueuil à ce moment-là par rapport au processus
14 de fusion?

15 R. En fait, c'est le comité de transition qui m'a
16 embauché. J'ai commencé en mai deux mille un (2001)
17 et je suis comme le premier employé, si on veut, de
18 la nouvelle Ville de Longueuil et les bureaux sont
19 situés à l'édifice Port de mer près du métro
20 Longueuil. Et à partir de ces bureaux-là, on va
21 construire les premiers services de la Ville de
22 deux mille un (2001) jusqu'au trente et un (31)
23 décembre deux mille un (2001), date à laquelle la
24 nouvelle ville est censée entrer en vigueur.

25 Q. **[128]** O.K. Et vous avez occupé ce poste-là de

1 directeur général de la Ville... nouvelle Ville de
2 Longueuil jusqu'en?

3 R. Jusqu'en je dirais juillet deux mille cinq (2005)
4 environ, là le mois exact là, mais... Oui, je
5 dirais jusqu'en juillet deux mille cinq (2005).

6 Q. **[129]** Pendant cette période-là, à la Ville de
7 Longueuil, est-ce que... Combien de maires avez-
8 vous eus, avec qui vous avez travaillé?

9 R. Un seul.

10 Q. **[130]** Monsieur Olivier?

11 R. Monsieur Jacques Olivier, oui.

12 Q. **[131]** O.K. Après deux mille cinq (2005), qu'est-ce
13 que vous faites?

14 R. Après deux mille cinq (2005), en fait, j'avais...
15 On était dans un processus de défusion annoncée.
16 Quatre des anciennes villes qui avaient formé la
17 nouvelle Ville de Longueuil avaient obtenu des
18 résultats favorables en faveur de la défusion au
19 référendum, et moi j'avais expliqué à monsieur le
20 Maire que je ne me sentais pas confortable avec
21 l'idée de débâter ce que j'avais contribué à bâtir,
22 donc j'avais mis toutes mes énergies pour
23 construire les nouveaux services de la Ville de
24 Longueuil, et que je quittais. Ma décision était
25 prise.

1 Au même moment, j'ai reçu une proposition
2 d'une firme de recrutement de cadres pour un poste
3 de vice-recteur à l'Université de Montréal. J'ai
4 passé à travers le processus, et j'ai obtenu le
5 poste à l'été deux mille cinq (2005).

6 Q. **[132]** Vice-recteur à quel service?

7 R. Vice-recteur administration et finances.

8 Q. **[133]** O.K. Vous y êtes en deux mille six (2006)
9 jusqu'à...

10 R. Oui.

11 Q. **[134]** De quel mois à quel mois, si vous vous en
12 souvenez?

13 R. Bien, j'ai quitté, en fait, j'ai quitté à l'été
14 deux mille six (2006), donc j'y suis resté un peu
15 moins d'un an, la raison étant que j'avais eu une
16 proposition pour devenir directeur général de la
17 Ville de Montréal, c'était un rêve que je caressais
18 depuis longtemps, et je me suis assis avec mon
19 recteur, monsieur Vinet, et je lui ai expliqué la
20 situation. J'étais très triste de le quitter, de
21 quitter cette équipe, Des gens que j'appréciais
22 beaucoup, et, par contre, c'était pour moi la
23 chance d'une vie et j'ai accepté le poste à la
24 Ville de Montréal.

25 Q. **[135]** Alors c'était, à ce moment-là, en

1 remplacement de monsieur Abdallah qui venait de
2 quitter.

3 R. Oui. Effectivement.

4 Q. **[136]** O.K. Alors vous avez dit c'est un rêve, un
5 rêve de carrière, gérer la Ville de Montréal.

6 R. Oui.

7 Q. **[137]** On reviendra à la fin sur cette question-là.
8 Et pour terminer la boucle, je comprends que vous
9 avez quitté, vous avez dit en septembre deux mille
10 neuf (2009)?

11 R. Oui.

12 Q. **[138]** Après septembre deux mille neuf (2009),
13 qu'est-ce que vous avez fait?

14 R. J'ai pris une année complète chez moi, donc, à ne
15 pas travailler, et j'ai entrepris des fonctions, à
16 la fin de cette année-là, de vice-président
17 développement de projet chez la firme Macogep de
18 Montréal.

19 Q. **[139]** O.K. Et vous y êtes toujours?

20 R. Oui.

21 Q. **[140]** O.K. On va commencer maintenant cette
22 période-là, lorsque vous êtes en poste comme
23 directeur général. Pouvez-vous nous expliquer
24 brièvement comment fonctionne, quelle est la
25 structure du pouvoir à Montréal, du pouvoir et

1 politique, et administratif?

2 R. Bien, en fait, une des particularités de la Ville
3 de Montréal, c'est le caractère bicéphale de son
4 administration. C'est que vous avez un maire et un
5 président du comité exécutif. Lorsque vous regardez
6 la Loi sur les cités et villes, c'est clair que
7 c'est le maire qui est le chef de l'administration
8 municipale. Cette règle-là s'applique aussi à la
9 Ville de Montréal, mais il y a des particularités
10 dans la charte de la Ville de Montréal, il y a des
11 particularités culturelles et historiques qui font
12 que le patron de la fonction publique est le
13 président du comité exécutif. Dans ce cas-ci,
14 monsieur Zampino.

15 Donc, lorsque j'arrive à la Ville de
16 Montréal, je suis conscient que, dans le fond, j'ai
17 comme deux patrons, là. Un patron pour les
18 questions administratives, et un patron pour les
19 questions d'ordre davantage, je dirais de relations
20 avec les autres institutions, les gouvernements,
21 les ministères, les questions de représen... C'est
22 un peu un modèle où vous avez un chef d'état et un
23 chef de gouvernement. En tout cas, dans ma
24 compréhension de ce que la Ville de Montréal est à
25 ce moment-là, qui est un héritage de l'ancienne

1 Ville de Montréal.

2 Q. **[141]** O.K.

3 (11:43:48)

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[142]** Quel est le quel?

6 R. Bien, le...

7 Q. **[143]** Le maire, c'est le patron...

8 R. Le maire, c'est comme le chef d'état.

9 Q. **[144]** Oui.

10 R. C'est la personne qui va représenter la Ville à
11 l'extérieur, qui est responsable des fonctions
12 honorifiques, puis vous avez le chef du
13 gouvernement, en réalité, qui est le président du
14 comité exécutif, qui lui dirige la fonction
15 publique.

16 Q. **[145]** Donc, dans les dossiers que vous aviez, par
17 exemple, avec le ministère des Affaires municipales
18 ou autre entité, comme, ça pourrait être l'AMT, à
19 ce moment-là vous faites affaire avec le maire.

20 R. En fait, si... Juste pour replacer les choses, le
21 volet... Au niveau des relations
22 intergouvernementales, mes vis-à-vis sont les sous-
23 ministres, et les vis-à-vis, si on veut, des élus,
24 sont les ministres et les députés. Donc, moi je
25 n'ai pas accès aux élus provinciaux ni fédéraux, je

1 m'adresse au niveau de la fonction publique.

2 Q. [146] Je peux comprendre ça, mais dans le fond, je
3 vais peut-être poser ma question différemment.

4 R. Oui.

5 Q. [147] Avec le maire, pouvez-vous me donner des
6 exemples de dossiers, qu'on comprenne un peu à quel
7 moment vous parlez au maire, pour quelle situation,
8 puis pour quelle autre situation vous parlez au
9 président du comité exécutif?

10 R. Bien, en fait, dans les... Je dirais dans la
11 première année et demie de mon mandat, je vois le
12 maire une fois par semaine avec monsieur Zampino le
13 lundi matin dans une rencontre statutaire où on
14 fait le tour des dossiers, et, de mémoire, je n'ai
15 pas vraiment d'autres rendez-vous en tête à tête
16 avec monsieur le Maire durant cette période-là.

17 Q. [148] Et quels dossiers vous faites, justement,
18 (inaudible)?

19 R. Bien, on passe en revue, le lundi matin en
20 arrivant, on passe en revue les dossiers courants
21 de la semaine, le comité exécutif qui va se tenir
22 le mercredi suivant, et d'autres dossiers. Je me
23 souviens que, bon, si je vous donne quelques
24 exemples, à l'époque il y avait, des fois, des
25 demandes d'organismes, comme pour tenir les jeux

1 Outgames, et là ça créait des demandes de
2 subvention, ça s'adressait au bureau du maire, il
3 fallait, après ça, remettre ça dans l'appareil,
4 obtenir des avis. Donc, il y a beaucoup de choses
5 qui rentraient par le cabinet du maire, puis à
6 l'occasion de ces rencontres-là, bien, on me
7 transférait la demande pour que je puisse aller
8 vers les services pour obtenir soit les
9 informations, les avis ou monter un dossier.

10 Q. **[149]** Ça c'est au début de la première année et
11 demie.

12 R. Oui.

13 Q. **[150]** Après ça?

14 R. Bien, en fait c'est qu'il y a eu une espèce
15 d'évolution, je dirais, des choses, par la force
16 des choses. Après le départ de monsieur Zampino,
17 mes relations avec le maire vont être beaucoup plus
18 étroites. Donc, je vous dirais que le caractère
19 bicéphale de la Ville a été moins présent dans la
20 dernière partie de mon mandat que dans la première.

21 (11:46:05)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[151]** Juste avant. En cas de désaccord entre les
24 deux, donc entre le maire et le président du
25 conseil exécutif, c'est le maire qui a...

1 R. Oui, bien évidemment.

2 Q. [152] ... autorité.

3 R. Bien évidemment, Madame la Présidente, s'il y avait
4 désaccord entre les deux, le maire demeure le chef
5 de l'administration...

6 Q. [153] Exact.

7 R. ... et de l'appareil municipal, c'est très clair.

8 Q. [154] Parfait.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. [155] Et, juste peut-être pour préciser une de vos
11 réponses, quand vous avez dit : « Ça fait partie de
12 l'héritage culturel de l'ancienne Ville de
13 Montréal », mais aussi des dispositions de la loi,
14 ce partage des pouvoirs là?

15 R. Oui, en fait, comme je le mentionnais, dans la Loi
16 sur les cités et villes, il n'y a pas de fonction
17 de président du comité exécutif qui existe. Ce qui
18 est inscrit dans la Loi sur les cités et villes
19 c'est que le maire est, d'office, président du
20 comité exécutif, il peut désigner un vice-
21 président. Et le rôle de ce vice-président-là est
22 généralement davantage de diriger les délibérations
23 du comité exécutif. Ce n'est pas un rôle
24 décisionnel dans l'appareil, hein, on dit, en
25 municipal, que les conseillers municipaux... un

1 conseil, ça parle par résolutions ou par
2 règlements, qu'individuellement, les conseillers
3 n'ont pas d'autorité, entre guillemets.

4 Maintenant, à la Ville de Montréal, il y a
5 la charte de la Ville de Montréal qui vient prévoir
6 qu'un comité exécutif est présidé par une personne
7 que le maire désigne et que ce président-là a la
8 responsabilité de dresser les ordres du jour du
9 comité exécutif, d'y amener les dossiers, d'y
10 présider les séances, et caetera, et caetera. On
11 prévoit même des pouvoirs d'urgence au président du
12 comité exécutif en cas d'incapacité du maire d'agir
13 dans une situation d'urgence. Donc, on voit
14 nettement, dans la charte de la Ville de Montréal,
15 qu'il est le « second in command » si vous me
16 permettez l'anglicisme, là.

17 Q. [156] O.K. Et vous avez travaillé... qui ont été
18 les présidents du comité exécutif avec qui... qui
19 était en place lorsque vous êtes arrivé?

20 R. En place lorsque je suis arrivé c'était monsieur
21 Frank Zampino, qui était aussi maire de
22 l'arrondissement St-Léonard. Et, après son départ,
23 ça a été monsieur Claude Dauphin, qui était le
24 maire de l'arrondissement Lachine.

25 Q. [157] Êtes-vous capable de placer le mois ou

1 l'année?

2 R. Je crois que monsieur Zampino est parti à la fin
3 juin deux mille huit (2008), là, je ne veux pas me
4 tromper sur la date exacte, là.

5 Q. **[158]** Et, savez-vous, monsieur Zampino était
6 président du comité exécutif depuis combien de
7 temps ou, en fait, depuis quelle année lorsque vous
8 êtes arrivé en place?

9 R. Bien, de connaissance publique, je crois qu'il
10 était là depuis les tout débuts mais je ne pourrais
11 pas... j'étais à Longueuil, je ne pourrais pas vous
12 le certifier.

13 Q. **[159]** Vous parlez de Longueuil, alors vous venez
14 donner votre expérience à la Ville de Montréal et,
15 juste à titre de comparaison, comment... est-ce
16 qu'à Ville de Longueuil ou dans les autres
17 Municipalités du Québec, à votre connaissance, il y
18 a la même hiérarchie bicéphale?

19 R. Non, en fait, moi, je pense que... je ne peux pas
20 vous l'assurer pour toutes les municipalités, mais
21 je pense que c'est particulier à Montréal. À la
22 Ville de Longueuil, le vice-président du comité
23 exécutif, qui est Claude Gladu à cette époque-là,
24 n'a pas de rôle administratif, n'a pas d'autorité
25 sur la fonction publique. Il est maire de

1 l'arrondissement du Vieux-Longueuil, à ce titre-là
2 il dirige les fonctionnaires de son arrondissement
3 mais, au niveau de la ville centrale, il n'a pas
4 ces pouvoirs-là. Donc, les dossiers se discutent
5 avec le maire, les décisions se prennent avec le
6 maire puis, après ça, les dossiers sont amenés au
7 comité exécutif.

8 Q. [160] Et, peut-être juste pour finir cette partie-
9 là, l'administration... toute la fonction publique
10 municipale relève de qui à la Ville de Montréal?

11 R. L'administration municipale, pour ce qui est des
12 services centraux, relève du directeur général;
13 pour ce qui est des arrondissements, relève des
14 directeurs d'arrondissement. Le directeur général
15 n'a autorité sur les employés des arrondissements
16 que sur des matières... ou des enjeux stratégiques.
17 La loi utilise le terme « enjeux stratégiques »,
18 sans le définir. Donc, on s'est servi, à quelques
19 reprises, de ce pouvoir-là quand il y a eu soit des
20 problèmes de déneigement ou des problèmes
21 interarrondissements. Mais, en principe, ce sont
22 les directeurs d'arrondissement qui ont autorité
23 sur les fonctionnaires des arrondissements.

24 Q. [161] O.K. Et votre patron à vous, en tant que
25 directeur général, c'est?

1 R. Mon patron, comme je vous expliquais, mon supérieur
2 immédiat c'est monsieur Zampino.

3 Q. **[162]** O.K. Vous avez parlé un petit peu des
4 rencontres que vous avez eues, au cours de la
5 première année, avec le maire Tremblay. Vous dites,
6 une fois par semaine, le lundi matin.

7 R. Oui.

8 Q. **[163]** C'était dans le cadre de la préparation du
9 prochain comité exécutif?

10 R. C'était une rencontre statutaire une fois par
11 semaine, justement, notamment pour faire le tour
12 des dossiers du comité exécutif. La rencontre était
13 généralement en deux parties. Une partie où il y
14 avait, je dirais, le maire, son chef de cabinet,
15 monsieur Zampino et moi, puis là c'était plus les
16 dossiers qui pouvaient venir au bureau du maire,
17 les questions que le maire pouvait se faire poser,
18 pour lesquelles il avait besoin de réponses, et
19 caetera. Et, après, il y avait une deuxième partie
20 où là le greffier se joignait pour, justement,
21 passer en revue les dossiers qui étaient pour faire
22 l'objet du comité exécutif du mercredi de la même
23 semaine.

24 Q. **[164]** O.K. On va prendre un dossier imaginaire qui
25 s'en va au comité exécutif, parce que c'est

1 important de comprendre le cheminement. Comment un
2 dossier arrive au comité exécutif pour décision?

3 R. Bon. Si on prend... d'abord, je pense que certains
4 ont pu vous l'expliquer ici. Le cheminement des
5 dossiers est un... c'est un cheminement que
6 j'appellerais à l'aide d'un outil électronique.
7 C'est un système de gestion documentaire qui fait
8 que, mettons un service va générer un rapport, va
9 l'approuver, va le faire approuver par son
10 supérieur, et ça c'est électroniquement, une fois
11 qu'il est approuvé par son supérieur, il peut s'en
12 aller dans d'autres services ou directions où des
13 interventions peuvent être requises, les Finances,
14 le Service du contentieux, par exemple.

15 Une fois que toutes les interventions sont
16 là et que, en jargon, je l'ai entendu dire ici, le
17 dossier est ficelé dans la machine, c'est comme ça
18 qu'ils appellent ça, le dossier s'en va au bureau
19 du processus décisionnel qui est une division du
20 Service du greffe. Le bureau du processus
21 décisionnel regarde les dossiers pour voir si tous
22 les dossiers sont complets, s'il y a toutes les
23 interventions requises conformes aux différentes
24 politiques et procédures de la Ville. Et, là, ces
25 dossiers-là sont versés dans l'ordre du jour

1 potentiel du comité exécutif pour une date donnée.

2 Ça peut être souvent la semaine suivante.

3 Q. **[165]** O.K. Je sais que vous n'aimez pas l'image,
4 mais... Et, là, vous venez de nous décrire un
5 processus où les dossiers émanent des différents
6 services...

7 R. Oui.

8 Q. **[166]** ... qui sont traités au niveau des services,
9 envoyés au processus. Ça ne vous est pas passé
10 entre les mains en montant?

11 R. Bon. J'avais déjà eu une image qu'un ancien
12 directeur général de la Ville de Montréal m'avait
13 faite de l'ancienne Ville de Montréal, puis il
14 m'avait expliqué : « Claude, il m'a dit, tu sais,
15 une ville, ça marche un peu, si tu prends l'exemple
16 d'une cafetière Melitta. » C'est que vous avez le
17 café en haut, ce sont les élus; vous avez l'eau en
18 bas, ce sont les fonctionnaires; le trou, c'est le
19 directeur général. Donc, si vous voulez faire du
20 café, il faut absolument que l'eau passe dans le
21 trou pour se retrouver en bas.

22 Il dit : « À la Ville de Montréal -puis là
23 on parle de l'ancienne ville, et je peux vous
24 certifier que c'est encore comme ça aujourd'hui- il
25 dit, ce qu'on a, c'est un percolateur. » C'est-à-

1 dire que vous avez du café, beaucoup, beaucoup de
2 trous où les élus descendent dans la machine par
3 tous ces trous, parler à des fonctionnaires qui
4 sont leurs relevants directs ou leurs alter ego
5 administratifs, et il dit : « Là, une fois que tout
6 est décidé, le café remonte dans le trou, qui est
7 le directeur général qui, lui, le voit pour la
8 première fois. »

9 Et bien souvent c'est comme ça que ça se
10 passe. Je pourrais vous dire quatre-vingt-dix pour
11 cent (90 %) du temps, c'est comme ça que ça se
12 passe. Donc, contrairement à une ville où on dit,
13 par exemple, en vertu de la Loi sur les cités et
14 villes, que le directeur général assure les
15 communications entre le politique et
16 l'administratif, cet article-là n'a pas application
17 à la Ville de Montréal, parce qu'il y a des élus
18 qui ont des responsabilités sectorielles, qui sont
19 comme l'équivalent de ce que j'appellerais des
20 ministres, sans nécessairement avoir l'imputabilité
21 qu'un ministre a. Ils ont donc un portefeuille de
22 responsabilités. Et ils traitent directement avec
23 les directeurs de service dans leurs
24 responsabilités.

25 Et lorsqu'un dossier est amené par le

1 processus décisionnel et qu'il est complètement
2 ficelé et que, moi, par exemple, ou mes
3 prédécesseurs ou successeurs en prennent
4 connaissance, bien, il a fait l'objet de nombreux
5 échanges entre déjà le politique et
6 l'administratif. Vous êtes un peu le dernier au
7 bout de la chaîne avec le maire, là, à le voir.

8 Q. **[167]** O.K.

9 (11:55:58)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[168]** Mais vous ne tenez pas de réunions avec les
12 directeurs administratifs pour justement être au
13 courant des dossiers?

14 R. Oui.

15 Q. **[169]** Le forum des sous-ministres ça existe à
16 Québec.

17 R. Oui, on a des réunions, je vous dirais,
18 hebdomadaires avec les directeurs de service. On a
19 des réunions probablement mensuelles qui incluent
20 les directeurs d'arrondissement. Mais on ne fait
21 pas la revue de l'ensemble de ces dossiers-là
22 qui... je ne dis pas ça, mais ça peut représenter
23 trois à quatre pouces de papier par semaine. Il n'y
24 a pas un mécanisme comme ça. Le mécanisme que je
25 vous décris, c'est le mécanisme par lequel les

1 dossiers arrivent formellement sur ma table.

2 À travers ça, il y a ce qu'on appelle des
3 rencontres statutaires avec les directeurs de
4 service. Évidemment, je suis au courant de ce qui
5 se passe. À toutes les semaines, je rencontre les
6 directeurs de service. On fait le tour des enjeux,
7 des dossiers, et cetera. Je suis quand même, je
8 vous dirais, informé que quelque chose est en train
9 de se préparer dans la machine.

10 Mais ce que je veux dire par là, c'est que,
11 contrairement à ce qu'on retrouve dans une autre
12 ville au Québec, ce n'est pas le directeur général
13 qui est en mesure, peut-être à cause de la taille,
14 peut-être à cause de la façon que la gouvernance de
15 la Ville est organisée, mais les communications ne
16 passent pas nécessairement par le directeur
17 général. Il y a de nombreux canaux de communication
18 à l'extérieur du directeur général.

19 Q. [170] Tout à l'heure vous avez dit que vous
20 releviez de Frank Zampino.

21 R. Oui.

22 Q. [171] Est-ce que c'est écrit quelque part dans la
23 loi que vous...

24 R. Non.

25 Q. [172] ... relevez du président du comité exécutif?

1 R. Non. C'est effectivement ce que je vous expliquais
2 qui était comme, je vous dirais, un héritage
3 culturel de l'ancienne Ville de Montréal qui
4 faisait que le patron de la fonction publique, et
5 tout le monde considère monsieur Zampino comme le
6 patron de la fonction publique. Monsieur Zampino
7 rencontre le directeur des Finances, rencontre le
8 directeur du Capital humain. Donc, c'est un peu
9 comme dans la culture.

10 Q. **[173]** C'est dans la culture, mais il n'y a rien
11 dans la législation.

12 R. Non. Ce n'est pas... À mon avis, ce n'est pas fondé
13 sur un article de la Chartre de la Ville de
14 Montréal.

15 Q. **[174]** C'est quelque chose qui se change si on veut
16 le changer.

17 R. Ça peut se changer si on veut changer
18 effectivement. D'ailleurs, je vous le mentionnais,
19 Monsieur le Commissaire, que, après l'arrivée en
20 poste de monsieur Dauphin, celui-ci étant plus
21 nouveau dans la fonction, mes contacts vont être
22 plus directs avec monsieur le maire puis... sans
23 vouloir diminuer l'importance ou le rôle de
24 monsieur Dauphin, mais il n'a pas la même
25 ascendance ou « leadership » que monsieur Zampino

1 avait accumulé aussi avec le temps.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. [175] Alors, on reprend un dossier qui s'en vient.

4 Et peut-être juste pour terminer aussi là-dessus.

5 Vous nous avez dit que les porteurs de dossiers au
6 comité exécutif, alors on a un conseiller qui est
7 responsable, disons, de la sécurité publique, lui
8 il est normal qu'il discute avec les directeurs de
9 service qui ont des comptes à rendre, et ils auront
10 des échanges entre eux, contrairement à d'autres
11 municipalités où il est interdit aux élus de
12 communiquer avec les responsables sans passer par
13 le directeur général?

14 R. Bien, en fait, moi je n'ai pas travaillé dans les
15 municipalités où c'était interdit, mais ce qu'on
16 disait, c'est que, « écoutez, tenez-moi au courant
17 des échanges que vous avez avec les élus, j'aime
18 bien savoir ce qui se passe », mais en principe, en
19 tout cas dans le cas de la Ville de Longueuil, il y
20 avait très peu de contacts directs entre les élus
21 et les directeurs de service en dehors des
22 structures formelles. Il y a d'autres structures
23 formelles dont je n'ai pas parlé, que sont les
24 commissions, donc vous pouvez avoir des commissions
25 sur des domaines en particulier, puis là c'est

1 normal que dans ces commissions-là il y ait des
2 échanges entre des élus et des fonctionnaires. Il y
3 a des fonctionnaires qui vont présenter des
4 dossiers, mais ça c'est un processus formel. Si je
5 prends l'exemple de la Communauté urbaine de
6 Montréal, où j'ai servi sous madame Danyluk, il n'y
7 avait pas de contact direct entre les élus et les
8 fonctionnaires, tout passait par la direction
9 générale, la présidente, les instances, le comité
10 exécutif et les commissions.

11 Q. [176] Alors, vous arrivez dans ce contexte-là en
12 deux mille six (2006), vous vous ajustez à cette
13 façon de faire avec les gens en place. Peut-être
14 juste pour terminer sur cet aspect-là, votre
15 bureau, le bureau du directeur général, ou le
16 directeur général a autorité sur l'ensemble de
17 l'appareil administratif?

18 R. Oui, sur les services centraux, comme j'expliquais.

19 Q. [177] O.K. Les paramunicipales?

20 R. Oui.

21 Q. [178] Aussi?

22 R. Non.

23 Q. [179] O.K. Alors, on va parler tout à l'heure de la
24 Société d'habitation et de développement de
25 Montréal, qui avait quel statut en deux mille six

1 (2006)?

2 R. Écoutez, au moment où j'arrive, ils ont un statut
3 qui est en transition. Et je crois qu'ils sont
4 encore une paramunicipale au moment où j'arrive,
5 mais leur statut va être modifié dans les semaines
6 ou mois qui vont suivre, mais je ne peux pas vous
7 préciser les dates.

8 Q. **[180]** O.K. Et sur les paramunicipales, vous n'avez
9 pas d'autorité? Aucune autorité ou...

10 R. Non, en fait, les sociétés, si on prend par exemple
11 la Société de transport de Montréal, c'est un bon
12 exemple, ou encore la Société du parc Jean-Drapeau,
13 ce sont des sociétés qui ont des conseils
14 d'administration, un directeur général. Ils
15 reçoivent des crédits pour assurer une certaine
16 mission, mais je n'ai par exemple aucune autorité
17 sur les employés de la Société de transport de
18 Montréal ou sur les employés de la Société du parc
19 Jean-Drapeau.

20 Q. **[181]** Est-ce que le vérificateur général de la
21 Ville de Montréal a autorité sur ces
22 paramunicipales-là?

23 R. Oui.

24 Q. **[182]** La Société de transport?

25 R. Oui, absolument. Le vérificateur général de

1 Montréal a autorité. À partir du moment où la Ville
2 nomme plus de cinquante pour cent (50 %) des
3 membres d'un conseil d'administration d'une
4 paramunicipale, ils sont assujettis à l'autorité du
5 vérificateur général.

6 Q. **[183]** O.K.

7 (12:00:41)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[184]** Le directeur général relève d'un conseil
10 d'administration pour les paramunicipales.

11 R. Oui.

12 Q. **[185]** Et ce conseil-là rend des comptes à qui?

13 R. Au politique.

14 Q. **[186]** Le politique c'est qui?

15 R. Au conseil.

16 Q. **[187]** Au conseil?

17 R. En principe, au conseil.

18 Q. **[188]** Ou au comité exécutif?

19 R. Écoutez, c'est difficile à dire, il faudrait que je
20 regarde la Loi, là. Je sais qu'ils viennent, de
21 temps à autre, les paramunicipales. Pas toutes,
22 mais viennent au comité exécutif. Mais si vous
23 prenez le cas de la Société de transport, c'est un
24 cas particulier, ils ont des articles de loi qui
25 leurs sont propres. J'ai rarement vu les gens de la

1 Société du parc Jean-Drapeau, peut-être une fois,
2 venir au comité exécutif dans les trois ans.

3 Q. **[189]** Est-ce que vous savez si le président du
4 comité exécutif lui peut appeler directement le
5 directeur général de ces sociétés paramunicipales
6 puis demander, exiger des choses, ou...?

7 R. Bien, je ne sais pas s'il peut le faire, mais je
8 sais qu'entre autres dans le cas de la SHDM, il
9 avait des rencontres directes avec le directeur
10 général de la SHDM.

11 Q. **[190]** Donc, il n'en avait pas nécessairement avec
12 d'autres, mais avec la SHDM, là il s'est impliqué
13 plus, il s'impliquait beaucoup?

14 R. Je ne peux pas savoir pour les autres. Je le sais
15 pour ce cas-là en particulier.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[191]** Parce que vous avez vécu la période Faubourg
18 Contrecoeur.

19 R. Exact, oui.

20 Q. **[192]** O.K. On va s'en reparler un petit peu plus
21 tard. J'aimerais juste savoir, avant de commencer,
22 quand vous arrivez au mois d'août deux mille six
23 (2006), vu d'une manière générale, quel est le
24 climat au niveau de, à l'hôtel de ville? Le climat
25 au niveau travail, l'organisation du travail?

1 R. En fait, je trouvais fascinant le témoignage de
2 monsieur Pourreaux, que j'aurais bien aimé
3 connaître, parce que lorsque moi j'arrive à l'été
4 deux mille six (2006), le contexte est le suivant :
5 la Ville de Montréal, si ma mémoire est bonne, là,
6 juste refaire la chronologie, il y a eu des
7 élections à l'automne deux mille cinq (2005). Il y
8 a un budget qui est déposé après l'élection de deux
9 mille cinq (2005) pour deux mille six (2006). Ce
10 budget-là prévoyait une légère hausse de taxes. Le
11 maire s'était engagé à un gel de taxes pour l'année
12 deux mille six (2006), donc le maire fait retirer
13 le budget deux mille six (2006) et les services -
14 des finances, entre autres - et les services sont
15 obligés de présenter un second budget pour
16 l'exercice deux mille six (2006). Et ce qui sort
17 dans les journaux au moment où moi j'arrive, c'est
18 que la Ville a un trou de quatre cent millions
19 (400 M\$) à combler, et que là la Ville va lancer un
20 grand exercice de revue des activités, des services
21 et des programmes, qu'on va appeler en jargon la
22 RASOP, R-A-S-O-P, et l'objectif de ça, c'est
23 vraiment de passer en revue l'ensemble de toutes
24 les activités, de tous les services, et de voir
25 quels sont les services qui peuvent être soit

1 impartis, soit abandonnés parce que ne faisant pas
2 partie de la mission de base de la Ville, soit
3 centralisés s'il y a une économie à le centraliser,
4 ou décentralisés s'il y a une économie à le
5 décentraliser, ou retournés au gouvernement du
6 Québec si on parle d'un dossier qui est une mission
7 du gouvernement du Québec. Pour donner un exemple,
8 la sécurité du revenu, c'est là qu'on a enclenché
9 le retrait du dossier, du domaine de la sécurité du
10 revenu.

11 Donc, moi j'arrive dans un contexte où je
12 ne connais pas ce qui s'est passé avant, mais j'ai
13 le mandat de couper mille (1 000) postes dans la
14 fonction publique en trois ans, j'ai le mandat de
15 couper cent millions de dollars (100 M\$) récurrent
16 sur le budget d'opération en trois ans, donc pour
17 un total de trois cents millions (300 M), avec un
18 chantier colossal qui mobilise des dizaines, pour
19 ne pas dire des... des dizaines de comités, puis
20 pour ne pas dire des centaines de fonctionnaires,
21 pour identifier toutes les pistes d'économies qu'on
22 peut aller chercher, parce que ma compréhension,
23 c'est qu'en adoptant un budget sans hausse de
24 taxes, on a créé un déséquilibre dans le cadre
25 financier, un déséquilibre entre les revenus et

1 dépenses, donc on s'est créé une difficulté
2 financière additionnelle, qui va être récurrente
3 pour les autres années suivantes.

4 Donc, c'est ça. J'arrive dans ce contexte-
5 là. J'ai le mandat de préparer un budget deux mille
6 sept (2007) en plein exercice de réingénierie,
7 réévaluation de l'ensemble des activités, services
8 et programmes.

9 Q. **[193]** Et pour vous préparer, est-ce qu'il y a eu
10 une passation des pouvoirs avec votre prédécesseur,
11 monsieur Abdallah?

12 R. En fait, j'ai rencontré monsieur Abdallah à son
13 bureau la dernière journée de son travail, je
14 crois. Je pense qu'on a eu un échange qui a duré
15 environ une heure. C'est ça.

16 Q. **[194]** O.K. Alors, vous arrivez à travers ce grand
17 projet-là, qui a mobilisé presque tout votre temps,
18 je présume?

19 R. Oui.

20 Q. **[195]** O.K. Est-ce que... On arrive maintenant à un
21 rapport du vérificateur interne, monsieur Denis
22 Savard...

23 R. Oui.

24 Q. **[196]** ... qui était le vérificateur interne de
25 Ville de Montréal. Vous connaissez bien monsieur

1 Savard?

2 R. Bien, je l'ai connu en arrivant là, à ce moment-là.

3 Q. **[197]** O.K.

4 R. À la Ville.

5 Q. **[198]** Je vais demander à madame Blanchette, peut-
6 être, de nous montrer à l'écran la pièce 485, un
7 rapport public du vérificateur général du vingt
8 (20) novembre deux mille six (2006). Alors, vous
9 savez de quel rapport je parle?

10 R. Oui mais je pourrais peut-être apporter certaines
11 précisions.

12 Q. **[199]** Oui oui. O.K. On va... Alors, vous voyez le
13 titre à l'écran?

14 R. Oui.

15 Q. **[200]** Il s'agit bien, effectivement, du rapport...

16 R. Oui.

17 Q. **[201]** ... du vingt (20) novembre deux mille six
18 (2006) préparé par monsieur Savard?

19 R. Oui. Exact.

20 Q. **[202]** O.K. Peut-être, avez-vous des commentaires
21 sur ce rapport-ci à ce moment-ci?

22 R. Bien, en fait, je tenais simplement à mentionner
23 que deux semaines après mon arrivée à la Ville,
24 donc vers la mi-août, monsieur Savard est venu me
25 voir avec une version préliminaire de ce rapport-

1 là. Donc, celui de novembre deux mille six (2006),
2 c'est la version finale, mais il est venu me voir
3 avec la version préliminaire.

4 La version préliminaire qu'il m'a montrée
5 comprenait l'ensemble des informations, incluant
6 celles que vous avez vues ici dans la note
7 confidentielle. Donc, il était complet. Il y avait
8 tout à l'intérieur. Il me l'apporte, il me le
9 présente, il m'explique qu'il a eu un mandat de
10 vérification. J'ai lu le rapport, j'ai fait des
11 petits commentaires, j'avais des questions sur
12 certains... Il y avait certains rapprochements, il
13 y avait des erreurs, il y avait... Je pense qu'il y
14 avait une erreur, une homonymie entre deux
15 personnes, puis on avait tiré une conclusion. J'ai
16 dit « Je vais juste vérifier, tu sais, juste pour
17 être sûr qu'il n'y a pas d'erreurs, disons, à
18 l'intérieur, hein? » Il semble qu'il y ait
19 plusieurs homonymes dans le domaine de la
20 construction.

21 Q. **[203]** Spécifiquement, on parle de?

22 R. Bien, dans son tableau...

23 Q. **[204]** Nommez...

24 R. ... il nommait des entreprises.

25 Q. **[205]** Oui. Et les...

1 R. Ah bien je me souviens, entre autres, moi je ne
2 connaissais pas, disons, tous les Borsellino, mais
3 je trouvais qu'il y avait beaucoup de monsieur
4 Borsellino. J'ai dit, « Peux-tu juste t'assurer que
5 c'est correct, là? » Et puis je pense que c'était
6 correct, cette partie-là. Je pense qu'il avait
7 aussi conclu que Construction Frank Catania et
8 Catcan étaient la même entreprise, parce qu'il
9 semblait y avoir le même administrateur. Mais j'ai
10 dit, « Es-tu sûr qu'on parle du même Paolo
11 Catania? » Et, effectivement, ce n'était pas le
12 même. C'était ce genre de détail.

13 Q. **[206]** C'est ça. Ce genre, mais vous souvenez-vous
14 d'avoir pointé spécifiquement à monsieur Savard le
15 cas de Catcan et Construction F. Catania?

16 R. Oui, absolument. Oui, absolument.

17 Q. **[207]** Qui était, et c'était le nom de Paolo Catania
18 qui était, qui se trouvait à côté. Et il y avait un
19 lien qui était fait, vous avez demandé de vérifier.

20 R. J'ai juste demandé de vérifier. Parce que moi, dans
21 le fond, la conclusion de la firme, c'était que
22 c'était la même entreprise, parce que c'était les
23 mêmes administrateurs. Bon. Puis moi, ma
24 compréhension, c'est que ce n'était pas la même
25 entreprise, même s'il pouvait y avoir des liens de

1 parenté entre certains dirigeants.

2 Q. **[208]** O.K.

3 R. Ce qu'il a fait.

4 Q. **[209]** Quand vous dites...

5 R. Mais ça c'est un détail.

6 Q. **[210]** Oui, oui. Oui, oui, c'est ça. Mais quand vous
7 dites « les conclusions de la firme », parce que ce
8 rapport-là, même si c'est celui de Denis Savard, il
9 a été préparé par?

10 R. À l'époque, je pense que c'était
11 PricewaterhouseCoopers, je pense...

12 Q. **[211]** Oui.

13 R. ... qui avait fait le rapport. Donc, ça c'est la
14 version... la première version. Et après je vois
15 revenir, en novembre deux mille six (2006), une
16 version, de laquelle on a extrait les informations
17 nominatives, et une lettre confidentielle, qui
18 m'est adressée, avec les informations nominatives.

19 Q. **[212]** O.K. Vous souvenez-vous pourquoi ça arrive
20 sous forme de lettre confidentielle qui vous est
21 adressée?

22 R. En fait, j'ai compris, ici, que monsieur Provost
23 semblait en avoir fait la suggestion. Moi, je ne me
24 rappelle pas d'avoir demandé de les extraire.
25 J'avais simplement souligné à monsieur Savard que

1 c'est sûr que si on nomme des entreprises et qu'on
2 tire des conclusions, par exemple, je pense qu'il y
3 a un passage à l'intérieur où on dit qu'une
4 entreprise peut s'intégrer verticalement pour nuire
5 à ses concurrents. Bien, le fait est peut-être
6 vrai, qu'elle s'intègre verticalement, maintenant,
7 l'objectif est peut-être... pas celui-là, ça peut
8 être le résultat, ça peut avoir ça que ça a pour
9 effet. Mais à partir du moment où on nomme des gens
10 autrement que de façon factuelle, de dire : « Telle
11 entreprise a eu tel contrat. Telle entreprise a eu
12 tel contrat, tel contrat », à partir du moment où
13 on tire des conclusions sur les intentions, bien...
14 mais je n'ai pas demandé à monsieur Savard de
15 retirer cette information-là, j'ai compris qu'il
16 avait décidé de faire deux documents.

17 Q. [213] Mais, essentiellement, vos représentations,
18 que vous faites à monsieur Savard, c'est que vous
19 n'aimez pas le fait qu'il y a des conclusions, que
20 le vérificateur tire des conclusions, entre autres,
21 d'intégration verticale et horizontale de certaines
22 entreprises ou des liens familiaux existant pour...
23 qui ont un contrôle dans certains domaines pointus
24 de la construction?

25 R. Bien, en fait, pour préciser, je n'en ai rien

1 contre ses conclusions à l'effet que le marché
2 semble fermé. La seule chose que je dis à monsieur
3 Savard : « Vérifie comme il faut ton information
4 avant d'avancer que deux entreprises, dans le fond,
5 sont la même. C'est-tu bien le même administrateur
6 ou pas? », c'était des questions de vérification
7 plus factuelle. Mais je n'ai jamais donné de
8 directive à monsieur Savard, je l'ai laissé libre
9 de produire le rapport de la façon qu'il le jugeait
10 approprié.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[214]** Mais je comprends tout de même, des propos
13 que vous venez de nous dire, que vous sembliez
14 éprouver un certain malaise avec des conclusions.
15 Vous venez juste de nous dire...

16 R. Oui, je suis très franc avec vous, Madame la
17 Présidente...

18 Q. **[215]** Oui.

19 R. ... si je vois quelqu'un dit : « Écoutez, il y a de
20 l'intégration verticale dans une entreprise », puis
21 je me replace dans le contexte de l'époque, bien,
22 oui, si quelqu'un possède une usine d'asphalte, par
23 exemple, puis qu'il a deux usines d'asphalte dans
24 un secteur géographique, c'est bien certain qu'il y
25 a une position concurrentielle qui est avantageuse

1 pour lui. Mais est-ce qu'il a acheté cette usine
2 d'asphalte là pour nuire à son concurrent? C'est...
3 c'était un peu ça, si je me souviens bien, qui est
4 écrit dans la note sur ce passage-là. Donc, ce
5 n'est pas le fait... si on avait présenté
6 l'information, de dire : « Telle entreprise a eu
7 tel contrat. Telle entreprise a eu tel contrat »,
8 des données, je n'aurais pas eu de problème avec
9 ça. J'ai juste demandé à monsieur Savard :
10 « Vérifie comme il faut pour être sûr que,
11 factuellement, ta base factuelle est bonne. » C'est
12 ça le sens de l'observation que j'ai faite à
13 monsieur Savard.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. [216] Vous souvenez-vous si, initialement, ce
16 rapport-là, qui vous était adressé, la lettre
17 confidentielle, devait être adressé, au tout
18 départ, à monsieur Yves Provost?

19 R. Je pense... écoutez, de mémoire encore une fois,
20 puis c'est ça qui est un petit peu... j'ai eu de la
21 misère à m'y retrouver même moi, là, parce que j'ai
22 été interrogé par le vérificateur général de la
23 Ville, dans le dossier des compteurs d'eau, sur
24 cette question-là, puis il en parle dans son
25 rapport. C'est que monsieur Savard a fait deux

1 rapports avec le même titre, la même date mais avec
2 un contenu différent, mais il ne m'en a montré
3 qu'un seul. Il m'a montré celui adressé à monsieur
4 Provost, je pense, pas celui adressé à monsieur
5 Marcil. Ce qui fait que ça a été un peu compliqué
6 de comprendre, lorsqu'on m'a montré le dossier ou
7 le rapport de monsieur Marcil, il n'y avait pas la
8 même information que ce que, moi, j'avais vu.

9 Q. **[217]** O.K. Si on prend... puis pour les identifier,
10 maintenant nous avons la pièce 485, qui est le
11 rapport de vérification interne. Est-ce qu'on peut
12 s'entendre, on va appeler... ça c'est le rapport
13 public?

14 R. C'est le rapport qui avait été, dans le fond,
15 discuté au comité de vérification.

16 Q. **[218]** O.K. Et qui était préparé pour? Pour quelle
17 personne, monsieur Provost ou monsieur Marcil?

18 R. Je ne peux pas vous répondre à cette question-là
19 parce que ça ce n'est pas la version préliminaire
20 que j'ai vue, qui a été envoyée à monsieur Provost
21 pour commentaire. C'est la version finale qui
22 revient avec le plan d'action. C'est comme la
23 version consolidée.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[219]** Vous avez dit qu'il y avait des éléments

1 différents entre les deux rapports, celui reçu par
2 monsieur Marcil puis celui que, vous, vous reçu,
3 c'est ça?

4 R. En fait, ce que... Je vais refaire l'explication,
5 parce que ça mérite d'être précisé. Quand monsieur
6 Savard me rencontre, il me rencontre avec un
7 rapport préliminaire, adressé à monsieur Provost,
8 qui contient l'information nominative. Donc, tout
9 est là. O.K. Après ça, lorsque je reçois le rapport
10 de vérification interne, le rapport de vérification
11 interne, novembre deux mille six (2006) contient
12 les plans d'action et les recommandations des
13 directeurs, de monsieur Provost autant que de
14 monsieur Marcil. Donc, c'est comme un rapport
15 consolidé avec les plans d'action. Et la note
16 confidentielle contient les informations à
17 caractère nominatif. O.K.

18 La seule chose que j'ai mentionnée, c'est
19 que lorsque j'ai rencontré le vérificateur général
20 au niveau du dossier des compteurs d'eau, celui-ci
21 m'a montré un projet de rapport qui n'était pas le
22 même que celui que monsieur Savard m'avait montré,
23 mais qui comportait la même date, le même titre,
24 mais dont le contenu était différent.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. [220] Donc, c'est le rapport préliminaire qu'il
2 vous a montré...

3 R. Oui.

4 Q. [221] ... qui était adressé à monsieur Provost?

5 R. Exact.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. [222] Et si on le comprend bien, ce rapport
8 préliminaire-là a été soumis à monsieur Provost
9 pour que les gens, travaillant sous sa
10 responsabilité, y apportent des réponses, des
11 engagements, des...

12 R. Un plan d'action, oui.

13 Q. [223] Un plan d'action?

14 R. Exact.

15 Q. [224] Et par la suite, ce qu'on retrouve dans le
16 rapport de novembre deux mille six (2006), en fait
17 c'est le rapport de monsieur Savard avec le plan
18 d'action?

19 R. C'est ça.

20 Q. [225] Donc, il a été approuvé par les différentes
21 instances, les différents responsables de chacun
22 des secteurs?

23 R. Oui, du Service de l'infrastructure, transport et
24 environnement.

25 Q. [226] O.K. Et ce rapport-là, et, ça, c'était la

1 pièce 485... On va aller à la pièce 486, Madame
2 Blanchette. On a parlé du rapport confidentiel ou
3 de la lettre confidentielle. On voit un document
4 « analyse de l'offre » confidentiel adressé à
5 Claude Léger le vingt (20) novembre. Il s'agit bien
6 effectivement du document qu'on vous a montré?

7 R. Oui.

8 Q. **[227]** O.K. Et qui contient essentiellement un
9 résumé du rapport public mais avec des
10 renseignements nominatifs à ce moment-là?

11 R. C'est ce que je comprends, oui.

12 Q. **[228]** On va aller à la page 5 de ce document-là,
13 Madame Blanchette, s'il vous plaît. Alors, on a à
14 la page 5 de ce document sous « observations » :

15 Nous avons constaté que
16 l'environnement actuel ne permet pas
17 d'atteindre pleinement l'objectif d'un
18 marché de saine concurrence pour les
19 raisons suivantes.

20 Et, là, on va identifier six points qui soutiennent
21 la conclusion de monsieur Savard. Vous vous
22 souvenez d'avoir lu et d'avoir traité de ce...

23 R. Oui.

24 Q. **[229]** Il est exact que, en résumé, le premier
25 point, on traite essentiellement de l'intégration

1 verticale et horizontale des... en fait...

2 - La Ville de Montréal contracte
3 surtout avec des petites entreprises,
4 qu'il y a de grandes entreprises à qui
5 on reproche cette intégration-là,
6 verticale et horizontale, qui permet
7 de contrôler les prix.

8 R. C'est ce qui est écrit ici.

9 Q. **[230]** Spécifiquement, on parle de deux grandes
10 entreprises qui ont des gains d'efficience qui leur
11 permettent de nuire considérablement aux
12 concurrents. Et on peut noter, il s'agissait des
13 entreprises Sintra et DJL.

14 R. Oui.

15 Q. **[231]** Qui étaient des entreprises étrangères. Sous
16 contrôle français?

17 R. En fait, je ne connais pas la structure de Sintra
18 et DJL. Je ne connais pas ces entreprises-là
19 particulièrement. C'est écrit à l'intérieur du
20 rapport. Je ne le mets pas en doute.

21 Q. **[232]** Le deuxième point, c'est :

22 - L'examen plus approfondi de la liste
23 des entreprises retenus en deux mille
24 cinq (2005) par la Ville de Montréal
25 pour exécuter des travaux nous a

1 permis de constater des liens directs
2 et indirects qui existent entre ces
3 entreprises.

4 Et, là, il y a un tableau qui se trouve à la page
5 7. Madame Blanchette s'il vous plaît. Où on
6 identifie des entreprises avec un carré noir qui
7 les entoure. Le premier carré noir, on retrouve
8 Simard-Beaudry Construction incorporée et
9 Construction Louisbourg, de Montréal toutes les
10 deux, où on fait des liens entre les différents,
11 les premier, deuxième et troisième actionnaires,
12 pour dire que ce sont des entreprises contrôlées
13 essentiellement par monsieur Antonio Accurso?

14 R. Puis, ça, je crois que c'est de notoriété. En tout
15 cas, moi, je suis au courant. Et c'est de notoriété
16 publique que Simard-Beaudry et Louisbourg font
17 partie du même groupe.

18 Q. **[233]** O.K. Le deuxième carré plus bas, Construction
19 Mirabeau avec Pavage CSF où on fait des liens à ce
20 moment-là entre les différents actionnaires qui se
21 recourent l'un l'autre?

22 R. C'est ce qui est écrit.

23 Q. **[234]** O.K.? Le troisième, où on retrouve Sintra
24 incorporée, contrôlée par Colas SA en France, et
25 Pavages Moto limitée qui est contrôlée par Sintra

1 incorporée ici?

2 R. Hum.

3 Q. **[235]** O.K. Et, bon, regardez, tiens, on voit un
4 petit peu plus bas, on retrouve dans la page, là,
5 Construction Frank Catania et Associés, puis Les
6 Entreprises Catcan. Je comprends que c'est sur
7 cette mention-là préliminaire que vous aviez vu
8 plus tôt que... où on a vu le nom de l'actionnaire
9 principal comme étant Paolo Catania, vous aviez
10 fait des remarques à monsieur Savard de vérifier?

11 R. Bien, c'est qu'on avait dit que je connaissais
12 Paolo Catania de Construction Frank Catania et
13 Associés, et à ma connaissance il n'était pas
14 actionnaire des entreprises Catcan, donc c'est
15 simplement une remarque pour une correction
16 factuelle.

17 Q. **[236]** O.K. Qui a été corrigé dans ce rapport?

18 R. Qui a été corrigé.

19 Q. **[237]** O.K. Alors, vous avez cette mention-là qui
20 est faite, qui peut, aux yeux de monsieur Savard,
21 qui est problématique, c'est le contrôle des
22 entreprises par des gens interreliés, mais
23 finalement qu'il reste moins d'entreprises qui font
24 des travaux à la Ville de Montréal, parce que le
25 même actionnaire peut faire faire...

1 R. Oui, dans les cas encadrés que vous avez montrés,
2 oui.

3 Q. **[238]** O.K. Le troisième item que monsieur Savard
4 souligne, l'absence de concurrents externes. Où il
5 nous dit, finalement, que quatre-vingt-seize pour
6 cent (96 %) du volume d'affaires annuel c'est
7 accordé à des entrepreneurs locaux. On verra plus
8 tard qu'il y en a moins que dans d'autres
9 municipalités. En fait, à Québec, c'est cette
10 mention-là qui est faite, la Ville de Québec,
11 trente pour cent (30 %) des soumissions viennent de
12 l'extérieur, alors qu'à Montréal les soumissions
13 sont toujours reçues d'entreprises venant de
14 Montréal. Il n'y a plus de grandes entreprises de
15 l'extérieur qui soumissionnent à Montréal.

16 R. Là je ne le vois pas présentement à l'écran, mais
17 ça résume...

18 Q. **[239]** Ah, peut-être nous ramener à la page 6,
19 Madame Blanchette, le premier point en haut, là.

20 R. C'était la conclusion, une de ses constatations.

21 Q. **[240]** On voit, on dit que les entreprises qui
22 soumissionnaient jusqu'en deux mille trois (2003),
23 deux mille quatre (2004), on parle dans le pavage,
24 Construction et pavage Maskimo de Trois-Rivières,
25 Groupe Construction AECOM de l'Ontario, EBC de

1 l'Ancienne-Lorette. Ces entreprises-là, à partir,
2 en deux mille cinq (2005) ne soumissionnent même
3 plus à Montréal.

4 R. C'est ce qui est écrit.

5 Q. **[241]** O.K. Le point suivant, on dit que le marché à
6 Montréal est dominé par quatre grandes entreprises.
7 Alors, le Groupe Louisbourg avec Simard-Beaudry, le
8 Groupe Infrabec... Constructions Infrabec, plutôt,
9 le regroupement de Pavage CSF avec Construction
10 Mirabeau, et le regroupement Sintra avec Pavage
11 Moto. On dit que ces quatre entreprises ont récolté
12 cinquante-six pour cent (56 %) des contrats
13 octroyés, et avec un taux de succès similaire. On
14 vous souligne ce point-là.

15 R. Écoutez, je pense que la position dominante de
16 Construction Louisbourg et Simard-Beaudry, elle est
17 constante, elle revient assez souvent. L'entreprise
18 est quand même... Et je n'essaie pas de défendre
19 une situation. Le classement des trois autres, je
20 me demande si on faisait des statistiques sur une
21 période de référence plus longue, et je pense que
22 vous en avez fait, est-ce que ça donnerait ce
23 classement-là? Je ne sais pas, là, mais... Je ne
24 suis pas en train de dénigrer les constatations, mais
25 on a des faits, puis on infère des conclusions sur

1 des personnes, sur un échantillon qui est un peu
2 court à mon sens.

3 Q. **[242]** Vous avez fait ce reproche-là à monsieur
4 Savard d'avoir échantillonné un nombre limité de...

5 R. Bien, ce n'est pas un reproche, c'est un constat.
6 Il a une courte période de temps, puis il conclut
7 que, je ne sais pas, là, les trois compagnies qui
8 sont là sont dominantes. Moi je n'affirmais rien,
9 je ne le savais pas. J'ai simplement posé la
10 question.

11 Q. **[243]** O.K. L'avant-dernier paragraphe, on dit que :

12 La Ville de Montréal continue
13 d'octroyer des contrats à des
14 entreprises qui ont été condamnées un
15 peu partout au Canada pour des
16 infractions à la Loi sur la
17 concurrence dans leurs domaines
18 respectifs.

19 Vous êtes informés de ça?

20 R. En raison d'absence de législation appropriée.

21 Q. **[244]** O.K. Et la dernière, c'est que plusieurs
22 entreprises qui commercialisent des produits
23 semblables, on va parler d'asphalte, de tuyaux, de
24 béton, finalement les réseaux sociaux sont très
25 fermés à Montréal, c'est un petit groupe, et c'est

1 propice à la formation de cartels. Et malgré ces
2 conditions-là propices, il n'y a pas à la Ville de
3 Montréal en deux mille six (2006) de moyens de
4 prévention et de détection de ces cartels-là, de la
5 collusion, des conflits d'intérêts, dans les deux
6 divisions qui ont été examinées à ce moment-là. On
7 vous informe de tout ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[245]** O.K. Vous venez d'arriver en fonction, vous
10 avez ce rapport-là qui est quand même sérieux.

11 R. J'en conviens.

12 Q. **[246]** O.K. Est-ce que ça sonne des cloches, une
13 alarme?

14 R. Bien, en fait, c'est que si vous allez à la
15 conclusion, ce que monsieur Savard me demande dans
16 le fond dans ce rapport-là, c'est de l'aider à
17 faire en sorte que le service concerné déploie les
18 mesures appropriées. Alors, donc c'est ce que
19 j'essaierai de faire. Je ne peux pas vous dire que
20 j'y suis totalement parvenu et suffisamment
21 rapidement, mais il y a plusieurs des mesures qui
22 sont dans le rapport de vérification interne que je
23 tenterai d'implanter.

24 Q. **[247]** Alors, on s'en va aux conclusions, à la page
25 9, Madame Blanchette, dans le bas de la page 9.

1 Alors, nous avons la conclusion où, le premier item
2 - il y a plusieurs items - on nous parle que :

3 Les gestionnaires doivent prendre des
4 mesures préventives en établissant un
5 système de prévention et de détection
6 de fraude, conflit d'intérêt,
7 collusion et fixation de prix.

8 Qu'est-ce que vous avez fait de cette
9 recommandation-là qui vous est faite en novembre
10 deux mille six (2006)?

11 R. En fait, j'ai rencontré monsieur Provost avec ce
12 rapport. On en a discuté, je crois même, au mois de
13 septembre avec la version préliminaire. Moi, dans
14 mon expérience, c'est qu'il y avait comme des
15 choses qu'on pouvait faire à l'interne, puis il y
16 avait des choses - et vous m'excuserez là si je
17 m'autoincrimine de cette façon-là, mais qui
18 relevaient de la police là. Si les gens truquent
19 des offres, si les gens sont en collusion ensemble
20 au mépris des lois et des règles, moi comme
21 fonctionnaire, je ne me sentais pas très bien
22 équipé pour faire face à ça.

23 Bon. C'était mon état d'esprit, peut-être
24 pas bon, mais ce que je voulais dire, c'est que,
25 nous, nous avons la responsabilité d'essayer

1 d'avoir des processus honnête, d'avoir des façons
2 de faire qui se rapprochent des bonnes pratiques
3 et, entre autres, c'était d'avoir des estimations,
4 de faire connaître aux élus les estimations par
5 rapport au montant des soumissions, de façon à être
6 capable de prendre des décisions lorsqu'il y a des
7 écarts. C'était d'arrêter de publier la liste des
8 preneurs d'enveloppe parce que j'avais déjà vécu
9 dans le passé une expérience où justement un de mes
10 contrats avait été truqué et c'était... je m'étais
11 aperçu qu'il y avait eu des appels répétés pour
12 justement savoir qui était venu prendre des
13 enveloppes.

14 Et il y avait la question de ne pas
15 nécessairement publiciser notre estimation,
16 notre... le montant de notre estimation par le bon
17 de garantie qu'on va annoncer dans l'appel
18 d'offres, donc c'étaient différentes mesures. Il y
19 en a d'autres qui vont s'ajouter après.

20 Il y avait des recommandations là-dedans
21 qui étaient plus avant-gardistes mettons, qui ont
22 pris un peu plus de temps à se mettre en place,
23 comme la déclaration de collusion à l'intérieur des
24 soumissions, on le fera au début deux mille neuf
25 (2009).

1 Il y avait une recommandation qui était
2 impraticable à l'époque qui était de faire des
3 travaux en régie. Et encore une fois, je ne dis pas
4 ça pour m'en excuser là, mais le contexte dans
5 lequel je suis arrivé à la Ville de Montréal avec
6 les employés cols bleus était très difficile et il
7 aurait été impensable de se lancer dans l'embauche
8 de cols bleus et de commencer à faire des travaux
9 en régie interne. La situation a beaucoup évoluée,
10 les relations se sont améliorées avec les cols
11 bleus, peut-être que la chose est possible
12 maintenant.

13 Q. **[248]** O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître...

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... nous allons poursuivre cet après-midi.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE

2

3 LA GREFFIÈRE :

4 Monsieur Claude Léger, vous êtes sous le même
5 serment.

6 R. Oui.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[249]** Monsieur Léger, on s'est laissé avant dîner,
9 on était en train de regarder les conclusions et
10 les recommandations de monsieur Savard, de ses
11 conclusions à la page 10 du document qui est
12 toujours la pièce 486. Je veux juste les repasser
13 rapidement avec vous. Alors, on faisait référence -
14 on est en haut de la page 10 :

15 On a constaté qu'en deux mille cinq
16 (2005), il y a tout simplement une
17 poignée d'entreprises locales qui ont
18 décroché la grande majorité des
19 contrats

20 On faisait référence au fait que certaines grandes
21 entreprises de l'extérieur ne soumissionnaient
22 plus. On identifie des causes :

23 L'attribution du contrat repose sur le
24 principe du plus bas soumissionnaire
25 conforme

1 Étiez-vous d'accord, vous, avec cette conclusion-
2 là? Est-ce que ça présentait un problème?

3 R. Bien, écoutez, on sait tous dans le domaine que le
4 fait d'attribuer un contrat au plus bas
5 soumissionnaire conforme, un, ça lie un peu les
6 mains du donneurs d'ouvrage. Il a le choix de
7 donner le contrat ou de le rejeter, puis quand il
8 le rejette et il retourne en appel d'offres la
9 deuxième fois, il n'est pas assuré toujours
10 nécessairement d'avoir un meilleur résultat. Donc,
11 c'est certain que l'attribution sur la base du plus
12 bas soumissionnaire, ça peut être quelque chose qui
13 est propice à du truquage d'offres.

14 Q. **[250]** O.K. Aviez-vous entendu parler à ce moment-
15 là, à votre entrée en fonction ou, du moins, au
16 mois de novembre deux mille six (2006), d'un
17 phénomène où certains entrepreneurs auraient
18 soumissionné très bas, gonflant les prix par la
19 suite avec des faux extra?

20 R. Non.

21 Q. **[251]** O.K. On revient évidemment sur la question de
22 l'absence d'un système de prévention et détection,
23 vous nous en avez parlé tout à l'heure. Vous nous
24 avez indiqué aussi qu'il n'était pas possible à ce
25 moment-là de faire faire des travaux en régie.

1 R. Bien, en fait, ce que j'ai dit, c'est quand on a
2 discuté, moi et monsieur Provost, de ce rapport,
3 l'option de faire faire des travaux par des cols
4 bleus était quelque chose qui n'était pas
5 praticable. À l'époque, on se rappellera de la
6 Parade des roses, il y avait eu toutes sortes de
7 moyens de pression. La Ville n'était pas en très
8 bons termes avec ses cols bleus. Ce que je vous ai
9 dit, c'est que depuis, en tout cas, dans les années
10 où j'ai été là, sans prendre aucun crédit, mais
11 graduellement le climat de travail s'est amélioré.
12 L'exécutif syndical aussi a changé ses pratiques.
13 Ce qui fait que peut-être qu'aujourd'hui c'est
14 quelque chose qui est envisageable.

15 Q. **[252]** O.K. On va sauter par-dessus la conclusion
16 suivante qui fait référence à des entreprises qui
17 font des estimations, entre autres, Macogep et...
18 C'est Aquiluqs, l'autre, votre compétiteur
19 aujourd'hui?

20 R. Luqus, L-U-Q-U-S.

21 Q. **[253]** Luqus. O.K.

22 R. Oui.

23 Q. **[254]** On va passer par-dessus, on verra un peu le
24 rôle de ces entreprises-là plus tard. C'est la
25 conclusion suivante :

1 La Ville agit dans un environnement
2 qui n'est pas pleinement
3 concurrentielle pour les raisons
4 suivantes [...]

5 et là vous avez quatre ou cinq ou six points qui
6 sont notés : le nombre limité de concurrents;
7 l'intégration verticale horizontale avec les effets
8 que monsieur Savard suggère à l'effet que ça a pour
9 effet de bloquer l'accès à certains entrepreneurs à
10 des marchés locaux; la zone géographique, ça va;
11 « les réseaux sociaux qui sont bien établis
12 relativement fermés ». Avez-vous demandé des
13 explications à monsieur Savard à cet effet-là?

14 R. Je ne me rappelle pas si je lui en ai demandé.

15 Q. **[255]** O.K. On attire votre attention sur le fait
16 qu'on fait affaire avec des clubs relativement
17 sélects, des gens... C'est toujours le même groupe
18 qui se tient ensemble, c'est le réseau social. Est-
19 ce que vous avez pris des mesures pour tenter
20 d'empêcher la collusion, à partir de cette méthode-
21 là? En fait, c'est de façon plus générale, c'est
22 toujours le même problème, on a peu d'entrepreneurs
23 qui soumissionnent, ce sont toujours les mêmes,
24 puis qui se rencontrent ensemble sur une base
25 régulière. En étiez-vous, à part cette affirmation-

1 là dans le rapport de monsieur Savard, en étiez-
2 vous informé?

3 R. Bien, non, je ne savais pas que les entrepreneurs
4 se rencontraient ensemble sur une base régulière,
5 là. Ça, je ne savais pas ça.

6 Q. **[256]** Ou les bureaux de génie-conseil.

7 R. Qu'ils se rencontraient ensemble?

8 Q. **[257]** Oui.

9 R. Non plus.

10 Q. **[258]** O.K.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[259]** Avant de poursuivre, est-ce que vous étiez au
13 courant du rapport qui avait été fait par les
14 quatre ingénieurs en deux mille quatre (2004)?

15 R. Non, Madame.

16 Q. **[260]** Monsieur Yves Provost ne vous en avait pas
17 parlé?

18 R. Non, Madame.

19 Q. **[261]** O.K.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[262]** Et ça, je comprends que vous l'avez... vous
22 en avez... ou, en fait, vous avez entendu le
23 témoignage de monsieur Pourreaux ce matin.

24 R. J'ai pris connaissance du rapport de deux mille
25 quatre (2004), je pense, dans vos travaux

1 antérieurs lorsqu'il a été question d'un rapport
2 caché de deux mille quatre (2004). Et puis, j'ai
3 pris connaissance du rapport quatre-vingt-dix-sept
4 (97) et deux mille un (2001) lorsqu'il en a été
5 question plus tôt cette semaine.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[263]** Qui, en fait, il apparaît qu'il n'était pas
8 caché.

9 R. Qu'il apparaît qu'il n'était pas caché. C'était un
10 arbre dans la forêt, il n'était pas caché. Non,
11 mais un rapport à la Ville de Montréal avec les...

12 Q. **[264]** Oui, je comprends, mais il englobait beaucoup
13 la forêt, ce rapport-là.

14 R. Oui, je l'admets, Madame la Présidente, mais
15 lorsque vous arrivez dans ma fonction, si personne
16 attire votre attention sur un rapport de deux mille
17 quatre (2004), parmi les tonnes et les tonnes de
18 documentation... Ce rapport de deux mille six
19 (2006) n'en fait pas mention. Vous verrez, ça,
20 c'est un problème, le suivi, la gestion
21 documentaire. Le rapport de deux mille neuf (2009)
22 dont vous avez parlé, que je n'ai malheureusement
23 pas vu parce que j'étais parti au moment où il a
24 été déposé, fait la trace de ces... on a la
25 traçabilité de ces documents dans le rapport de

1 deux mille neuf (2009). Qu'est-ce qu'on n'a
2 malheureusement pas ici, là. Ce n'est pas un
3 reproche, là, c'est juste un constat.

4 (14:08:36)

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[265]** O.K. On va à la dernière conclusion. On vous
7 dit, et c'est à la page 11, on dit, on vous suggère
8 toute une série de pistes de solution, et dans la
9 partie publique du rapport, avec les noms des
10 personnes responsables, monsieur Marcil,
11 monsieur... tous ceux qui sont responsables des
12 différentes divisions, on vous suggère des pistes
13 de solution et des choses à faire. Pouvez-vous
14 traiter maintenant, de façon globale, des mesures
15 que vous avez prises suite à la publication du
16 rapport, et public, et la lettre confidentielle
17 qu'on vous a remise?

18 R. Bon. La première chose que je peux dire, c'est que
19 le contenu de la lettre confidentielle a été
20 partagé avec monsieur Zampino pour l'en informer.
21 Je ne peux pas vous dire si c'est au moment où j'ai
22 le rapport préliminaire qui inclut l'information
23 nominative ou si c'est au moment où je reçois la
24 note confidentielle. Je ne peux pas vous en
25 informer, mais je sais que le contenu a été partagé

1 et discuté avec lui.

2 Le rapport de vérification interne, les
3 conclusions, recommandations, et caetera, ont été
4 présentées au comité de vérification, je crois en
5 deux mille sept (2007), à une séance du comité de
6 vérification en deux mille sept (2007), août deux
7 mille sept (2007), comme, semble-t-il, était la
8 pratique. Les rapports de comité de vérification
9 internes étaient présentés et discutés au comité de
10 vérification.

11 Pour ce qui est des mesures, comme je vous
12 disais, un des...

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[266]** Vous avez dit que la lettre confidentielle a
15 été partagée avec monsieur Zampino et discutée avec
16 lui. C'est...

17 R. Oui.

18 Q. **[267]** Vous, vous étiez là lorsqu'on a...

19 R. Oui oui oui. C'est moi qui ai amené ça à monsieur
20 Zampino.

21 Q. **[268]** Et comment monsieur Zampino a réagi?

22 R. Écoutez, je n'en ai pas une mémoire très claire,
23 donc je ne veux pas... Je ne veux même pas affirmer
24 que je lui ai remis une copie, parce que je n'en ai
25 pas la certitude. Mais je me souviens qu'on regarde

1 la liste d'entrepreneurs et on discute de la
2 situation, puis il y a... D'après moi, c'est la
3 version complète avec les recommandations, mais
4 avant qu'on ait les moyens du plan d'action.

5 Donc, moi, ce que je lui dis, c'est, « Bon,
6 Monsieur Zampino, regardez, il faut qu'on travaille
7 sur nos estimations, il faut qu'on s'assure qu'on
8 est capable de détecter les cas qui sont des
9 possibles trucages d'offres de soumissions. » Moi,
10 dans mon expérience passée, on se servait beaucoup,
11 justement, de la valeur de l'estimation pour
12 établir s'il y avait quelque chose qui pouvait être
13 anormal, mais on voit bien que ce n'est pas
14 nécessairement suffisant, là. Je le réalise.

15 Q. **[269]** Vous avez dit... Vous avez dit que, bon, vous
16 n'aviez pas connaissance que les entrepreneurs se
17 réunissaient, ou les ingénieurs se réunissaient.

18 R. Non.

19 Q. **[270]** Mais est-ce qu'il y avait des rumeurs de
20 possible collusion dans les contrats à la Ville de
21 Montréal?

22 R. Bien, écoutez...

23 Q. **[271]** À ce moment-là, j'entends, quand vous avez
24 discuté avec le vérificateur interne, ou bien non
25 entre vous, ou avec monsieur Zampino. Est-ce qu'on

1 se dit, bon, peut-être qu'il y a quelque chose, là?

2 R. Oui. Moi j'ai toujours, comme je vous disais, été
3 conscient du risque de trucage d'offres. Je vous
4 disais que j'en avais été victime lorsque j'avais
5 déjà fait des plans et devis dans ma pratique, puis
6 je me suis aperçu qu'un groupe d'entre... ça fait
7 fort longtemps, qu'un groupe d'entrepreneurs avait
8 tenté de truquer la soumission qui découlait de mes
9 plans et devis.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[272]** Alors, est-ce que vous avez fait quelque
12 chose lorsque vous vous êtes aperçu que cela
13 pouvait se faire?

14 R. Ça c'était il y a comme une vingtaine d'années,
15 Madame. C'est ce que j'expliquais, là. L'événement
16 auquel je réfère s'est produit il y a une vingtaine
17 d'années. Lorsque...

18 Q. **[273]** Oui mais vous avez dit aussi...

19 R. Oui.

20 Q. **[274]** ... cet avant-midi, que vous aviez des
21 indices, mais que ça appartenait plutôt à la police
22 de s'occuper de ça.

23 R. Bien, en fait, ce qui était mon entendement, bon ou
24 mauvais, c'est que comme donneur d'ouvrage, j'ai
25 l'obligation d'essayer d'avoir de bonnes pratiques,

1 c'est-à-dire faire preuve d'intégrité, de ne pas
2 favoriser des situations de trucage d'offres
3 possible, c'est-à-dire de ne pas communiquer de
4 l'information à des entreprises pour leur donner un
5 avantage, ce genre de choses-là. Mais après, si les
6 gens à l'extérieur, dans le marché, ne respectent
7 pas les lois qui nous gouvernent, moi je me sentais
8 un peu impuissant vis-à-vis cet élément-là.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[275]** Mais c'est parce qu'avant-midi vous avez dit
11 il y avait des gestes que la Ville pouvait poser...

12 R. Oui.

13 Q. **[276]** ... qui est de son ressort, ça c'est une
14 chose.

15 R. Oui.

16 Q. **[277]** Puis il y a des gestes qui relevaient de la
17 police. Après le rapport, vous contactez le Bureau
18 de la concurrence ou la Sûreté du Québec? Parce que
19 vous aviez des...

20 R. Je...

21 Q. **[278]** ... des doutes suffisants, ou quoi,
22 (inaudible)?

23 R. Je le ferai, Monsieur le Commissaire, sur un cas en
24 particulier en deux mille neuf (2009). Vous allez
25 dire que c'est un peu tard, j'en conviens.

1 Q. **[279]** Vous l'avez fait en deux mille neuf (2009),
2 mais pas...

3 R. En avril deux mille neuf (2009) ou en mars deux
4 mille neuf (2009), dans ce coin-là.

5 Q. **[280]** O.K. Mais à ce moment-là, mais en deux mille
6 six (2006), quand vous discutez de ça, des rumeurs
7 de possible collusion... Je ne parle pas d'un
8 risque.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[281]** Un risque, c'est une chose, mais des rumeurs
11 de possible collusion sur les contrats à la
12 Ville...

13 R. Non, je ne l'ai pas fait. Je vous le dis.

14 Q. **[282]** Est-ce que vous en avez entendu parler, de
15 rumeurs sur une possible collusion?

16 R. Écoutez, je...

17 Q. **[283]** En deux mille six (2006)?

18 R. Des rumeurs, ça serait quelqu'un me dit « Écoute,
19 il y aurait une ru... » Tu sais... Non. Pas à ce
20 moment-là.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[284]** Mais vous aviez le rapport de monsieur
23 Savard?

24 R. Oui.

25 Q. **[285]** Vous aviez le rapport de monsieur Savard,

1 qui...

2 R. Ça, ça donne un indice que nos pratiques ne sont
3 peut-être pas suffisantes pour, justement, essayer
4 de nous prémunir contre des risques de trucage
5 d'offres.

6 Q. **[286]** Mais c'est inscrit aussi, indiqué à son
7 rapport, que le marché est...

8 R. Écoutez...

9 Q. **[287]** ... est fermé, parce qu'on nomme seulement
10 quatre grands entrepreneurs ou entreprises qui...

11 R. Je ne voudrais pas me lancer dans un débat, parce
12 que je pense que les conclusions sont vraies, puis
13 on le voit aujourd'hui, on juge l'arbre à ses
14 fruits, là. Je pense que les conclusions sont
15 vraies.

16 Q. **[288]** Mais, à ce moment-là, vous jugiez que...

17 R. Mais, à ce moment-là, quand j'ai une page avec
18 trente (30) entreprises qui ont soumissionné dans
19 une année, là, moi, par rapport à mon expérience,
20 je trouve ça quand même... il y a pas mal de monde,
21 là. Puis si jamais on parle de trucage d'offres, ça
22 veut dire que... je ne comprends pas comment ils
23 font pour truquer ça, à trente (30), là.

24 (14:26:53)

25 Me PAUL CRÉPEAU :

1 Q. **[289]** D'autre part, quand on parle de... je
2 comprends qu'il y a une trentaine d'entreprises
3 mais on dit que ce sont souvent les mêmes trois
4 groupes, le groupe Simard Beaudry avec Louisbourg,
5 Construction Mirabeau et Pavage CSF, et Sintra et
6 Pavages Moto qui remportent la majorité des
7 contrats, en pourcentage et en valeur, là. Je veux
8 dire, il y en a trente (30) mais c'est souvent les
9 mêmes qui reviennent.

10 R. Bien, en fait, comme je vous l'ai expliqué,
11 n'importe qui dans l'industrie ne sera pas surpris
12 de voir sortir Louisbourg, Simard Beaudry parce que
13 c'est les plus grosses, elles vont sortir en
14 premier. Ils ont plus de capacités, ils ont plus
15 d'hommes, ils ont plus de machineries, donc qu'ils
16 sortent en premier, ce n'est pas étonnant. Le
17 classement des trois autres, je ne suis pas
18 certain... en tout cas, moi, à ce moment-là, que
19 j'ai toute l'information pour être capable de tirer
20 des conclusions, là. Honnêtement, là.

21 Q. **[290]** Mais il y a quand même plusieurs entreprises,
22 et pas nécessairement celles qui sont mentionnées à
23 la page 7 du rapport, qui ont grandi et grossi
24 beaucoup, dans les années deux mille (2000), avec
25 les contrats de la Ville de Montréal?

1 R. Ça, écoutez, vos travaux le démontrent, là.

2 Q. **[291]** Essentiellement, et c'est... peut-être faire
3 suite à la question de madame la présidente, vous,
4 votre position. Alors, là vous avez la position de
5 monsieur Savard et vous nous avez indiqué que vous
6 avez fait certaines remarques à monsieur Savard,
7 peut-être sur la méthodologie et certains éléments
8 qui étaient soulignés. Mais, vous, votre position
9 face à ça, est-ce que ce rapport-là vous a
10 convaincu qu'il y avait un problème sérieux à la
11 Ville de Montréal?

12 R. Bien, en tout cas, ce rapport-là m'a convaincu
13 qu'il fallait essayer d'améliorer nos pratiques du
14 côté du site.

15 Q. **[292]** O.K. Du site, spécifiquement?

16 R. Bien, c'est là qu'est, dans le fond, le bureau de
17 projets de la Ville, qui est responsable de ça.

18 Q. **[293]** Et c'est monsieur Provost...

19 R. Oui.

20 Q. **[294]** ... qui est à la tête de ce bureau-là.

21 R. Exact.

22 Q. **[295]** Monsieur Provost, lui, savez-vous s'il était
23 d'accord avec ce rapport-là? Plus spécifiquement...

24 R. Bonne question.

25 Q. **[296]** ... est-ce que monsieur Provost vous a

1 indiqué qu'il n'était pas intéressé du tout par ce
2 rapport-là puis c'est pour ça qu'il a demandé qu'on
3 vous envoie la lettre confidentielle à vous?

4 R. Non, il ne m'a pas... je ne suis pas prêt à dire.
5 Il ne m'a pas dit ça. C'est sûr que, quand j'arrive
6 à la Ville, il y a énormément de priorités et de
7 pression sur le service des infrastructures,
8 transport et environnement. Puis je ne dis pas ça
9 pour excuser monsieur Provost ou aucun des
10 fonctionnaires, là, mais... mais l'administration
11 réclame des travaux, des grues, des mises en
12 chantier, des résultats. On est dans le deuxième
13 mandat, le premier mandat a été un mandat où il y a
14 eu beaucoup de consultations politiques, et
15 caetera. Là les élus veulent de l'action, le plan
16 de transport, ça presse, il faut sortir ça
17 rapidement, c'est monsieur Provost qui a ça. Et il
18 y a d'autres dossiers, dont je suis certain qu'on
19 reparlera plus tard, où il y avait énormément de
20 pression sur lui. Alors, ça c'est une affaire qui
21 s'ajoute. Je vous ai parlé de la RASOP, excusez-
22 moi, tantôt, là, si je reviens là-dessus, Revue des
23 Activités Services et Programmes, c'est même devenu
24 un verbe dans la fonction publique, « rasoper ».
25 C'est la dernière chose dont les fonctionnaires

1 avaient besoin, cet exercice-là, mais il y avait
2 une orientation, une exigence de la faire et de
3 passer à travers cet exercice-là pour essayer de
4 générer des pistes d'économies. Alors, vous mettez
5 tout ça ensemble puis, à un moment donné, bien
6 sincèrement, à travers l'ensemble de ce que, moi,
7 j'ai sur mon tableau de bord, ça c'est un élément,
8 ce n'est pas la priorité qu'on m'indique. J'aurais
9 pu, moi, m'en faire la priorité absolue, je
10 reconnais que je ne l'ai pas fait à ce moment-là,
11 c'était un dossier parmi cinquante (50) dossiers.

12 Q. **[297]** Ce n'est pas la priorité qu'on vous a
13 indique. Alors, la priorité, qui a déterminé la
14 priorité... vos priorités?

15 R. Bien, écoutez, mes priorités sont, je l'expliquais
16 tantôt, la revue des activités, services et
17 programmes, c'est ce que l'administration Tremblay
18 Zampino me donne. Le budget deux mille sept (2007),
19 les grands dossiers comme le dossier de l'eau, le
20 dossier des ÉCI, des compteurs, dont on va parler
21 tantôt. Ça ce sont les priorités courantes.

22 (14:18:53)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Vous avez répondu un peu dans la question.

25 Me PAUL CRÉPEAU :

1 Je m'excuse.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[298]** Non, mais c'est que la question qui vous
4 était posée c'est qui vous a donné vos priorités?
5 Qui a fixé vos priorités?

6 R. Le maire et monsieur Zampino. Je ne pourrais pas
7 vous dire un plus que l'autre. Ils sont en symbiose
8 sur la question des priorités. Monsieur le maire
9 vient d'être réélu avec son équipe, il s'est retiré
10 durant la période des Fêtes, il a produit un texte
11 qui représente l'ensemble de ce qu'il aimerait
12 réaliser et ce texte-là a été partagé avec quelques
13 fonctionnaires. Et, dans ça, évidemment, on voit
14 des réalisations et il y a beaucoup de projets, il
15 y a beaucoup de choses, c'est très ambitieux.

16 Q. **[299]** Ce que vous dites c'est que c'est monsieur
17 Tremblay qui s'est retiré pour écrire un texte?

18 R. Non, bien, durant ses vacances de Noël, ce que je
19 comprends, je n'étais pas là.

20 Q. **[300]** Non, c'est monsieur Tremblay ou c'est...

21 R. Monsieur Tremblay.

22 Q. **[301]** ... monsieur Tremblay et monsieur Zampino?

23 R. Non, non, c'est monsieur Tremblay qui a...

24 Q. **[302]** C'est monsieur Tremblay. O.K.

25 R. ... écrit ça puis il revient avec ce qu'il aimerait

1 réaliser dans son deuxième mandat. Et je peux vous
2 dire que la table est pleine.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[303]** O.K. Alors, la commande vient du maire
5 Tremblay et de monsieur Zampino?

6 R. Et de monsieur Zampino. À tel point que, je crois
7 que c'est en février deux mille sept (2007), donc
8 peu de temps après, à un moment donné, moi, je dis
9 au chef de cabinet, monsieur Stéphane Forget :
10 « Écoute, ça n'a pas de sens, il y a trop de
11 priorités, là, on ne sait pas, là. » Et ils ont
12 organisé une journée, à Lachine, retraite fermée,
13 les élus du comité exécutif, justement pour essayer
14 de prioriser ce qui est vraiment important pour
15 qu'on sache, dans le fond, quelle est la feuille de
16 route de la fonction publique, qu'est-ce qu'on doit
17 faire.

18 Q. **[304]** Sur cette... et on terminera avec ça, là.
19 Mais sur ce rapport-là, particulièrement la lettre
20 confidentielle, vous nous dites que vous en avez
21 discuté avec monsieur Zampino. En avez-vous discuté
22 aussi avec le maire Tremblay?

23 R. Non. Je l'admets, je n'en ai pas discuté avec
24 monsieur Tremblay.

25 Q. **[305]** Et ça, c'est à l'époque...

1 R. Parce que j'en avais discuté avec monsieur Zampino.
2 Pour moi, c'était l'administration Tremblay-
3 Zampino.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[306]** Avez-vous l'impression que le maire, bon,
6 vous arrivez avec une lettre, avec les réalisations
7 qu'il veut avoir dans son deuxième mandat, que dans
8 le fond l'intendance c'était, il la laissait à
9 monsieur Zampino, mais lui c'était les
10 réalisations, essentiellement?

11 R. Monsieur le maire...

12 Q. **[307]** Ou vous avez déjà senti le maire s'occuper un
13 peu plus, là, du...

14 R. Je ne veux pas attaquer monsieur le maire parce
15 que, honnêtement, j'ai beaucoup de respect pour
16 lui, puis je pense qu'il avait un travail
17 excessivement difficile à faire. Mais à l'époque de
18 mon arrivée à la Ville, la phrase qui revenait
19 souvent dans sa bouche c'était : « Monsieur Léger,
20 moi je m'occupe du quoi, puis pour le comment allez
21 voir monsieur Zampino. » Lui c'était le quoi. Et le
22 comment, c'était monsieur Zampino. Donc, la façon,
23 les « achalez-moi pas »... Excusez-moi, je ne veux
24 pas dire ça comme ça, mais « voyez ça avec monsieur
25 Zampino », qui était son bras droit.

1 Q. **[308]** Donc, ce genre de sujet-là, de gestion
2 contractuelle en tant que telle, ce n'est pas un
3 genre de sujet qui aurait allumé le maire? Vous
4 n'auriez pas été porté à aller voir le maire là-
5 dessus en premier?

6 R. Non, moi sur ce point-là, Monsieur Lachance...

7 Q. **[309]** C'est monsieur Zampino?

8 R. Je m'excuse, je ne vous ai pas laissé finir.

9 Q. **[310]** Non, non, allez-y.

10 R. Sur ce point-là, Monsieur Lachance, spécifiquement,
11 là, ça c'est une erreur que j'ai faite. Ça fait
12 partie du bilan que j'ai tiré quand je suis allé
13 voir monsieur le maire pour lui donner ma
14 démission. C'est une des choses que je ne lui avais
15 pas donnée comme document.

16 Q. **[311]** Mais...

17 R. Bien, c'est parce que ça aurait peut-être pu aider
18 à changer un peu le cours de l'histoire, peut-être,
19 si monsieur le maire avait vu ce rapport de deux
20 mille six (2006).

21 Q. **[312]** Et vous ne lui avez pas donné parce que vous
22 pensiez qu'il ne... Pour vous, ce n'était pas
23 nécessairement un sujet d'importance pour... Ce
24 n'était pas dans son domaine? C'était dans le
25 domaine de monsieur Zampino?

1 R. Oui, puis en même temps, c'était pour moi
2 l'administration Tremblay-Zampino, et c'était
3 comme... Je veux dire, il y avait une symbiose
4 entre les deux. Donc, en parlant à un, on pouvait
5 penser que ça équivalait à parler à l'autre.

6 (14:22:32)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[313]** Aviez-vous l'impression que si vous parliez à
9 monsieur Zampino, il vous était moins possible
10 d'accéder à monsieur Tremblay par la suite pour
11 essayer de voir son opinion à lui?

12 R. Je vous avoue que ça met le directeur général,
13 quand je parlais du caractère bicéphale de la
14 Ville, dans une situation délicate. Moi je ne
15 voulais pas donner l'impression que j'allais
16 bavasser à monsieur le maire sur des sujets dont je
17 discutais avec monsieur Zampino. Ça fait que c'est
18 pour ça que, à un moment donné, vous avez des choix
19 à faire. Quand il va arriver des situations
20 d'allégations de malversations, il n'y a pas de
21 doute, ça a été instantané au bureau de monsieur
22 Tremblay. Quand l'affaire d'Outremont arrive en
23 juin deux mille sept (2007), c'est immédiat le coup
24 de téléphone. Parce que des allégations de
25 malversations, pour moi ça va directement au maire,

1 ça n'est même pas discutable.

2 Q. **[314]** Mais immédiat le coup de téléphone, vous avez
3 appelé immédiatement le maire Tremblay?

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[315]** O.K. Mais vous avez dit au début que vous
6 aviez des rencontres avec le maire et monsieur
7 Zampino...

8 R. Oui.

9 Q. **[316]** ... régulièrement, à tous les lundis?

10 R. À tous les lundis matins, si ma mémoire est fidèle.

11 Q. **[317]** Oui. Et que vous parliez de dossiers?

12 R. Oui.

13 Q. **[318]** Alors, le rapport de deux mille six (2006),
14 est-ce qu'il n'aurait pas été possible...

15 R. Je ne l'ai pas amené là. Le rapport de vérification
16 interne a suivi les... j'appellerais ça les voies
17 normales.

18 Q. **[319]** Mais ça c'était un rapport qui était
19 important pour vous, là?

20 R. J'en conviens, Madame. Et comme je vous dis, dans
21 mon bilan, ça a fait partie des choses que je me
22 suis reproché.

23 Q. **[320]** O.K. Mais à l'époque, là, pourquoi est-ce que
24 vous n'en parliez pas? Qu'est-ce qui vous faisait
25 que vous...

1 R. Je ne peux pas, je ne peux pas vous répondre à
2 cette question. Je ne le sais pas. Honnêtement, je
3 ne le sais pas. Je l'ai regretté, mais je ne le
4 sais pas.

5 Q. **[321]** Aviez-vous un mal à l'aise? Aviez-vous une...

6 R. Non, pas vraiment. Le rapport de vérification
7 interne, regardez, j'avais dans mon système de
8 suivi à peu près six cents (600) recommandations en
9 marche d'un rapport de vérification générale, ça
10 fait que ça c'en était un de plus, là. C'était un
11 rapport de vérification. Ce que je dois rajouter
12 également, c'est que j'ai rencontré aussi à la même
13 époque le vérificateur général. Ma compréhension à
14 cette époque-là, c'est que le vérificateur général
15 et le vérificateur interne travaillent ensemble, se
16 partagent les missions, pour ne pas regarder à la
17 même place la même affaire. Au même moment où
18 monsieur Savard fait ça, le vérificateur général
19 fait une vérification sur les arrondissements.

20 Q. **[322]** O.K. Mais ce rapport-là, est-ce que c'était
21 quelque chose qui vous préoccupait? Est-ce que le
22 contenu du rapport vous le considérez préoccupant?

23 R. Moi je vais être franc encore une fois. Il était
24 préoccupant comme tous les autres rapports de
25 vérification générale que j'avais reçus ou que

1 j'avais en système de suivi depuis deux mille trois
2 (2003), deux mille quatre (2004). Il y a des
3 recommandations qui sont pendantes depuis deux
4 mille trois (2003), deux mille quatre (2004), qui
5 ne sont pas réalisées encore quand j'arrive.

6 Q. **[323]** Et est-ce que tous les rapports de
7 vérificateurs, soit du vérificateur interne ou du
8 vérificateur général, allaient sur la table du
9 maire?

10 R. Les rapports de vérification générale sont déposés
11 au conseil.

12 Q. **[324]** Oui.

13 R. Donc, ceux-là sont publics.

14 Q. **[325]** Direct, oui.

15 R. Les rapports de vérification interne s'en vont au
16 comité de vérification. Et au comité de
17 vérification, on retrouve monsieur Zampino,
18 monsieur Forcillo. Le président est un membre
19 externe, monsieur Harel, je pense, un comptable de
20 formation. Il y a monsieur Jacques Fortin, l'ancien
21 directeur général de la Société de transport de
22 Montréal. Siègent aussi le directeur des finances,
23 le vérificateur externe, le vérificateur général et
24 le vérificateur interne, et moi-même. Alors, ce que
25 moi, quand j'arrive à mon bureau, je m'informe

1 quelles sont les voies normales de ça, bien, c'est
2 ce qu'on m'indique. Le vérificateur interne a un
3 employé. Alors, monsieur Savard a un employé. Cet
4 employé-là, c'est lui qui est chargé de faire les
5 suivis des recommandations du vérificateur général
6 et des recommandations de vérification interne. Ça
7 a suivi le chemin...

8 Q. **[326]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que c'est
9 à peu près impossible que le maire n'ait pas eu
10 connaissance de...

11 R. Non, c'est que monsieur le Maire ne siégeait pas au
12 comité de vérification.

13 Q. **[327]** Oui. Mais... Alors ça, ça veut dire que si
14 son entourage ne voulait pas lui présenter les
15 rapports, il ne les avait pas.

16 R. C'est à peu près ça, oui. Effectivement. Et je
17 reconnais que moi je ne lui ai pas donné moi-même.

18 Q. **[328]** O.K. Continuez.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[329]** Et pour clore sur cette question-là, vous
21 comprendrez que cette... Vous dites c'est un
22 rapport parmi tant d'autres, mais si on le met en
23 application, si on est efficace, ça va permettre de
24 sauver beaucoup d'argent. Montréal donne pour des
25 centaines et des centaines de millions de dollars

1 de contrats par année. Si on a des mesures
2 d'économies, si on rend le système plus compétitif,
3 on va faire des économies majeures au moment où on
4 vous demande, justement, de couper, couper, couper.
5 Il y a une piste de solution de ce côté-là.

6 R. Oui, absolument. Regarde, je ne veux pas dire que
7 je le prends à la légère. Mais monsieur Savard a ce
8 rapport-là entre les mains depuis le mois de mai.
9 Alors, s'il y a péril en la demeure, qu'est-ce qui
10 se passe entre le mois de mai puis mon arrivée au
11 mois d'août, pour que deux semaines après il vienne
12 me voir en courant avec ce rapport-là? Alors je
13 veux bien, là, mettons, avoir les épaules larges
14 puis prendre ce qui me revient de part de
15 responsabilité, mais il y avait du monde qui avait
16 le portrait depuis quatre-vingt-dix-sept (97), deux
17 mille un (2001), deux mille quatre (2004), qui
18 reçoivent puis qui voient ce rapport-là au mois de
19 mai, là. Le rapport préliminaire de monsieur Savard
20 a été remis en mai deux mille six (2006) à monsieur
21 Provost...

22 Q. **[330]** Oui?

23 R. ... et circulait donc à l'intérieur des officines
24 de la Ville trois mois ou quatre mois avant que
25 j'arrive.

1 Q. **[331]** Oui. Et pour que ces gens-là donnent leur
2 consentement ou leur accord à prendre des mesures,
3 chacun dans leur direction.

4 R. Oui, j'en conviens.

5 Q. **[332]** O.K.

6 R. C'est exact.

7 Q. **[333]** L'été se passe, et produit... Le rapport
8 final est produit, contenant les engagements des
9 différentes personnes en tête des directions.

10 R. Non. Quand moi j'arrive, quand moi j'arrive le
11 quinze (15) août, ce qu'on me montre, c'est la même
12 version qui circule depuis le mois de mai, là.

13 Q. **[334]** O.K.

14 R. Monsieur Savard, je pense, m'attendait à la porte
15 quand je suis arrivé pour me remettre une copie du
16 rapport du quinze (15) août, là.

17 Q. **[335]** O.K.

18 R. Du mois de mai, pardon.

19 Q. **[336]** O.K. Mois d'août, mois de septembre...

20 R. Oui oui.

21 Q. **[337]** On vous en... Avant qu'il soit publié en
22 novembre, là, vous en avez pris connaissance, vous
23 avez vu l'ensemble des problèmes?

24 R. Oui oui, je l'admets.

25 Q. **[338]** Et vous êtes le directeur général de la

1 Ville, il n'y a pas d'autre fonctionnaire plus haut
2 que vous, les décisions se prennent à votre niveau.

3 R. C'est clair.

4 Q. **[339]** O.K.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[340]** Est-ce que je peux décoder que quand le maire
7 vous dit « Moi je suis le quoi? Zampino est le
8 comment? », on pourrait interpréter ça ainsi, à
9 l'effet que je veux revitaliser une section du
10 centre-ville, c'est moi qui décide ça, mais c'est
11 Zampino qui décide tout de comment, les contrats
12 que ça donne, c'est... Ça...

13 R. Bien, c'est comme ça que...

14 Q. **[341]** Ce n'est pas... Là vous n'allez pas voir le
15 maire pour ça. Vous comprenez que c'est Zampino qui
16 s'occupe de ça, là.

17 R. C'est comme ça qu'on l'interprète.

18 Q. **[342]** O.K.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[343]** O.K. Monsieur Léger, on va peut-être passer
21 à... Vous avez parlé des grands dossiers qui ont
22 marqué votre période à la direction.

23 R. Oui.

24 Q. **[344]** L'histoire du Faubourg Contrecoeur, ça se
25 passe en partie au moment où vous êtes en place. On

1 ne refera pas l'histoire ici, on l'a entendue à
2 plusieurs reprises, on sait les démarches qui ont
3 été faites en deux mille quatre (2004), deux mille
4 cinq (2005). Deux mille six (2006), on arrive à la
5 période où il y a beaucoup de travail, on se
6 prépare à faire les appels de qualification, on va
7 faire des appels de qualification au mois de
8 septembre, octobre deux mille six (2006).

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[345]** Première question : quel était, à ce moment-
11 là, quand vous entrez en place... Connaissez-vous
12 monsieur Martial Fillion?

13 R. Non. Avant d'arriver, non.

14 Q. **[346]** O.K. Qui... Savez-vous dans quelles
15 circonstances... Vous souvenez-vous dans quelles
16 circonstances vous avez rencontré monsieur Fillion?

17 R. Oui. Quand je suis arrivé à la Ville au début du
18 moi d'août, j'ai organisé systématiquement, je
19 pense que ça m'a pris un mois, une rencontre avec à
20 peu près tous les représentants de tous les
21 organismes, commissions, sociétés paramunicipales,
22 arrondissements, et caetera, qui existent, et j'ai
23 rencontré monsieur Fillion à l'occasion d'une de
24 ces rencontres-là.

25 Q. **[347]** O.K. Est-ce que, quand... Étiez-vous informé

1 avant de rencontrer monsieur Fillion de la nature
2 du mandat que la SHDM avait eu relativement au
3 développement de Faubourg Contrecoeur?

4 R. Non.

5 Q. **[348]** Qui vous en a informé?

6 R. Monsieur Zampino.

7 Q. **[349]** Monsieur Zampino.

8 R. Oui.

9 Q. **[350]** Avant que vous rencontriez monsieur...

10 R. Non, je dirais après. Je dirais après. Parce qu'au
11 moment de la rencontre avec monsieur Fillion, à ma
12 connaissance, je ne me rappelle pas qu'il ait été
13 question de Contrecoeur à ce moment-là.

14 Q. **[351]** O.K. Et monsieur... Dans quels termes
15 monsieur Zampino vous présente ça, le développement
16 Faubourg Contrecoeur par la SHDM?

17 R. Bien, écoutez, ce que je comprends c'est que la
18 Ville a déjà donné un mandat à la SHDM de faire un
19 plan directeur pour développer le Faubourg
20 Contrecoeur. Ça, je situerais peut-être ça à
21 l'automne. Il y a, après ça, une présentation au
22 comité exécutif qui est faite par la SHDM sur le
23 plan directeur, puis qui va donner lieu à une
24 reconfirmation de mandat.

25 Q. **[352]** À l'automne deux mille six (2006)?

1 R. Deux mille six (2006) toujours, oui.

2 Q. **[353]** Assistiez-vous, vous, aux travaux du comité
3 exécutif?

4 R. Aux comités exécutifs, oui, j'étais présent.

5 Q. **[354]** O.K. Donc, vous avez vu la présentation faite
6 par monsieur Fillion et des gens de la SHDM?

7 R. Oui, j'étais là.

8 Q. **[355]** O.K. Et à ce moment-là, le mandat était déjà
9 donné à la SHDM?

10 R. Oui.

11 Q. **[356]** On a reconfirmé le mandat?

12 R. Exact.

13 Q. **[357]** O.K. Il est question de la vente des
14 terrains.

15 R. Oui.

16 Q. **[358]** Les terrains appartiennent à la Ville de
17 Montréal.

18 R. Oui.

19 Q. **[359]** Est-ce qu'on vous a informé, en fait, d'où
20 venaient... l'historique de ces terrains-là? Qu'ils
21 avaient été achetés au cours des années quatre-
22 vingts (80)...

23 R. Non.

24 Q. **[360]** ... pour faire une réserve foncière?

25 R. Non. Je savais que ça avait servi de dépotoir à

1 neige pendant des années et des années, mais...

2 Q. **[361]** O.K. Connaissez-vous la valeur des terrains,
3 de l'ensemble des terrains...

4 R. Pas au moment des discussions.

5 Q. **[362]** O.K. Quand on vous présente ce projet-là pour
6 la première fois puis on vous dit c'est la SHDM qui
7 va faire ce développement-là, quelle est votre
8 réaction à ça?

9 R. Bien, si on se replace à l'automne, je vous dirais
10 je n'ai pas vraiment d'opinion sur cette question-
11 là. Ça peut être une volonté de la Ville de
12 procéder par un véhicule semblable pour faire un
13 projet de développement.

14 Q. **[363]** Par contre, on est déjà à l'appel de
15 qualification ou presque, là. À l'automne deux
16 mille six (2006), là, c'est l'appel de
17 qualification et l'appel d'offres?

18 R. Ça, je n'en suis pas vraiment conscient, là, je
19 l'apprendrai plus tard.

20 Q. **[364]** Vous l'apprendrez plus tard. Est-ce que je
21 comprends que c'est un dossier que vous n'avez pas
22 tellement suivi?

23 R. Dans cette période-là, à l'automne? Non.

24 Q. **[365]** O.K. Pourquoi?

25 R. Parce que ce n'était pas un dossier qui... comme je

1 vous disais, qui était à l'intérieur de mon champ
2 de juridiction, il y avait un appel d'offres qui se
3 déroulait en quelque part à la SHDM.

4 Q. [366] O.K. Mais le terrain vous appartient?

5 R. Bien sûr.

6 Q. [367] O.K. C'est un actif de la Ville de Montréal.

7 R. Oui.

8 Q. [368] Et, plus tard, on va vous demander de vous
9 départir de cet actif-là?

10 R. Oui.

11 Q. [369] On va y revenir un petit peu à ça.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. [370] Est-ce que vous étiez là lorsqu'on a fusionné
14 la SHDM avec la SDM?

15 R. Oui, en fait, ça s'est passé au moment... la
16 décision a été prise avant que j'arrive et je pense
17 que le geste de la regrouper avec la SHDM et la SDM
18 ça a été fait au moment où j'étais en poste.

19 Q. [371] Mais la décision a été prise avant votre
20 arrivée.

21 R. Oui.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. [372] Alors, on est à la SHDM et la décision a été
24 prise. Vous savez qu'il y a eu des opinions
25 contraires.

1 R. Oui.

2 Q. **[373]** Si je vous parle spécifiquement de l'opinion
3 de maître Charest, de votre contentieux?

4 R. Ah! l'opinion de maître Charest, non, je pensais
5 que vous parliez de l'opinion de Joseph Farinacci.

6 Q. **[374]** Non, je parle des opinions... des opinions
7 juridiques.

8 R. Sur?

9 Q. **[375]** Sur le processus de fusion.

10 R. Ah! O.K., vous êtes dans le processus de fusion. Je
11 m'excuse.

12 Q. **[376]** Processus de fusion, on va rester au
13 processus de fusion entre la SDM puis SHDM.

14 R. Oui, bien, en fait, quand... honnêtement, là, quand
15 j'ai refait le fil de ce dossier-là, j'ai
16 effectivement su qu'il y avait eu une opinion dans
17 un sens de la part du contentieux et une autre
18 opinion par un cabinet privé. Mais, à ce moment-là,
19 je vous assure que je n'ai pas eu conscience de ça.

20 Q. **[377]** Et pourtant c'est le statut juridique de la
21 SHDM...

22 R. Oui.

23 Q. **[378]** ... qui change de façon importante. Alors, la
24 fusion, on avait à ce moment-là deux sociétés
25 paramunicipales...

1 R. Hum hum.

2 Q. **[379]** ... qui ont été fusionnées sous une société à
3 but non lucratif?

4 R. Oui, exact.

5 Q. **[380]** O.K. Maître Charest est la directrice du
6 contentieux à ce moment-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[381]** Maître Charest vous dit qu'on ne peut pas
9 procéder de cette façon-là; est-ce que je résume
10 bien l'opinion de maître Charest à ce moment-là?

11 R. Moi, écoutez, je n'ai pas discuté de la chose avec
12 maître Charest. Je ne me rappelle même pas d'avoir
13 lu son opinion juridique, j'en suis désolé, là. Je
14 le sais, pour avoir étudié le dossier, qu'elle
15 croyait que ce n'était peut-être pas la bonne façon
16 de procéder, mais je ne pourrais pas m'aventurer
17 sur les termes de son opinion.

18 Q. **[382]** O.K. D'autre part, il y a un autre avocat,
19 d'un cabinet de Montréal, qui a été mandaté par...
20 par la SHDM? Savez-vous...

21 R. Non.

22 Q. **[383]** ... qui l'a mandaté pour produire cette
23 opinion...

24 R. Non.

25 Q. **[384]** Spécifiquement, l'opinion de maître Hétu, qui

1 dit qu'on peut procéder de cette façon-là. Ça, vous
2 n'en avez pas entendu parler avant que ça se fasse?

3 R. En fait, moi, ce que je me rappelle c'est qu'il y a
4 eu une discussion au comité exécutif sur la fusion
5 et la façon de le faire. Les points de vue adverse
6 ont été expliqués puis il y a une décision qui a
7 été prise.

8 Q. **[385]** Qui a pris la décision?

9 R. Le comité exécutif, selon ma compréhension.

10 Q. **[386]** Est-ce que... O.K., on y reviendra. Alors, le
11 comité exécutif a pris la décision : « On y va de
12 cette façon-là. »

13 R. Oui.

14 Q. **[387]** Est-ce que vous y voyez un risque, vous, à ce
15 moment-là?

16 R. Écoutez, ça va peut-être vous paraître curieux,
17 mais j'ai réalisé, dans le fond, l'impact de ça par
18 une discussion avec les avocats du contentieux,
19 plus tard, en février deux mille sept (2007). Parce
20 qu'avant ça, je ne voyais pas vraiment... je
21 n'avais pas saisi ou je ne m'étais pas attardé à
22 regarder finement la mécanique de procéder par un
23 procédé plutôt que par l'autre.

24 Q. **[388]** La Ville de Montréal, c'est une créature
25 provinciale, avez-vous...

1 R. Oui.

2 Q. **[389]** ... pensé à vous adresser au ministère des
3 Affaires municipales?

4 R. Bien, écoutez, si ça avait... si ça avait effleuré
5 mon esprit, c'est certain que je l'aurais fait.
6 C'est certain que je me serais adressé au ministère
7 des Affaires municipales. C'est bien sûr.

8 Q. **[390]** Et ça ne vous a même pas effleuré l'esprit
9 d'aller vérifier auprès de l'autorité, le ministère
10 des Affaires municipales, sur la légalité du
11 processus?

12 R. Bien, écoutez, encore une fois, je veux bien être
13 imputable de tout ce qui se passe à la Ville de
14 Montréal, parce que c'est moi le directeur général,
15 mais il y a plein de monde qui aurait pu me dire :
16 « Monsieur Léger... », j'avais une bonne relation
17 avec madame Charest, elle aurait pu me dire :
18 « Écoute, oublie pas, il faut que tu ailles
19 vérifier ça au ministère des Affaires
20 municipales. »

21 Q. **[391]** Mais, à tout le moins, ça n'a pas... le fait
22 qu'il y ait de l'opposition de votre directrice du
23 contentieux, ça ne vous a pas amené l'idée de
24 pousser plus loin vos démarches pour vérifier, pour
25 protéger la Ville, toujours, en fait, là. Protéger

1 la Ville, de faire des démarches additionnelles
2 pour s'assurer, justement, de la légalité du
3 processus?

4 R. Bien, je peux juste vous dire ce que je viens de
5 vous mentionner, je n'étais pas... à travers toutes
6 mes autres fonctions, la mécanique fine par
7 laquelle on regroupait les deux, je n'avais pas
8 nécessairement saisi les enjeux juridiques de ça.

9 Q. **[392]** O.K.

10 R. Et je vous avoue que c'était quand même assez
11 compliqué puis... je pourrais m'y retrouver si je
12 lisais tous les textes de loi et les avis
13 juridiques, là, mais ce n'était pas simple.

14 Q. **[393]** O.K. La mission des deux organismes, ça on va
15 y passer rapidement, mais...

16 R. Oui.

17 Q. **[394]** ... il y avait une mission différente...

18 R. Absolument.

19 Q. **[395]** ... aussi bien à la SDM qu'à la SHDM?

20 R. Absolument.

21 Q. **[396]** Des missions assez opposées?

22 R. Bien, écoutez, « opposées »; encore une fois, ce
23 que je comprends, à mon arrivée, c'est qu'on est
24 dans une revue d'activités, services et programmes,
25 on cherche à couper de l'argent, on veut

1 économiser. On a deux sociétés paramunicipales qui
2 font à peu près la même chose, va-t-on dire, ce
3 sont deux sociétés de nature immobilière. Une fait
4 du développement, l'autre développe des complexes
5 ou des unités résidentielles qu'elle loue. Bon. Et
6 j'imagine, quelqu'un a eu l'idée de les fusionner
7 ensemble pour n'en faire qu'une seule.

8 Q. **[397]** D'autre part, la SDM, c'est pour faire du
9 développement économique?

10 R. Oui.

11 Q. **[398]** On va chercher à faire des profits?

12 R. Oui.

13 Q. **[399]** Et la SHDM c'est pour faire aussi du
14 développement de logements sociaux, où on va même
15 des fois travailler à perte?

16 R. Absolument.

17 Q. **[400]** O.K. Bon. Alors...

18 R. Et justement, et la SHDM, elle est déficitaire.
19 Année après année, il faut pomper de l'argent dans
20 la SHDM, donc ça fait partie un peu d'un objectif
21 de la rentabiliser.

22 Q. **[401]** Est-ce qu'il y avait, à votre connaissance,
23 est-ce que vous avez connu ou entendu au comité
24 exécutif d'autres motifs qui pouvaient supporter
25 cette façon-là de procéder si rapidement pour la

1 fusion?

2 R. Bien, moi encore une fois, ce que je comprenais,
3 c'était que l'objectif était de fusionner les deux
4 le plus rapidement possible, que d'avoir à passer
5 par une modification législative aurait pris
6 plusieurs mois, puis que, à ce moment-là, le
7 processus qui a été utilisé permettait d'y arriver
8 plus rapidement, c'est-à-dire transformation en
9 organisme à but non lucratif et regroupement de
10 deux organismes à but non lucratif. Donc, c'était
11 des opérations qui semblaient être plus rapides en
12 procédant avec la Loi sur les compagnies, que de
13 passer par un amendement législatif.

14 Maintenant, quand on parle de rumeurs, là
15 je ne veux pas lancer des roches à personne encore,
16 bien, certaines personnes semblaient dire dans le
17 fond, bien, madame qui était là au niveau de la
18 SDM, on cherchait peut-être à l'écarter. Mais je ne
19 veux pas, encore une fois, nuire à sa réputation,
20 je ne connais pas cette dame, je ne l'ai jamais
21 rencontrée, je ne sais pas quelles étaient ses
22 qualifications. Mais pour toutes sortes de raisons,
23 je parle de rumeurs de corridors.

24 Q. **[402]** Des rumeurs de corridors ou des rumeurs de
25 choses discutées assez ouvertement au comité

1 exécutif?

2 R. Non, pas devant moi, en tout cas.

3 Q. **[403]** O.K. Qui a trouvé le mécanisme pour faire
4 cette fusion-là de cette façon-là, par le biais
5 d'une société à but non lucratif?

6 R. Bien, mon souvenir c'est que c'est monsieur Robert
7 Cassius de Linval qui a trouvé le mécanisme.

8 Q. **[404]** O.K. Bon. Alors, la fusion se fait, et c'est
9 monsieur Fillion qui demeure le directeur général
10 des deux organismes fusionnés?

11 R. Oui.

12 Q. **[405]** O.K. Monsieur Fillion, administrativement,
13 relève de?

14 R. Du conseil d'administration de la SHDM fusionnée.

15 Q. **[406]** Connaissiez-vous les gens qui siégeaient à ce
16 conseil d'administration-là?

17 R. À l'époque, non.

18 Q. **[407]** O.K. Qui les avait nommés?

19 R. Je présume que c'est le conseil de ville. Je ne
20 sais pas.

21 Q. **[408]** Savez-vous si toutes les personnes nommées au
22 conseil d'administration étaient des personnes
23 nommées par la Ville?

24 R. Je ne me rappelle pas.

25 Q. **[409]** Mais il y en a au moins une majorité?

1 R. Ah oui, c'est certain que la Ville, d'après moi,
2 nomme plus que la majorité des membres, là.

3 Q. **[410]** O.K. Quand vous êtes arrivé, alors, il y a
4 déjà cette résolution-là et qui dit, en fait, la
5 résolution, si je ne me trompe... vous me
6 corrigerez s'il y a lieu, là, elle dit deux
7 choses : nous allons fusionner les deux organismes
8 et nous allons aussi prendre la décision de vendre
9 le terrain, les terrains de Faubourg à la SHDM pour
10 qu'elle les revende au promoteur?

11 R. Sans vouloir vous reprendre, est-ce que ce n'est
12 pas deux résolutions différentes, la fusion puis la
13 vente de terrains? Il me semble.

14 Q. **[411]** Je le demande, là.

15 R. Il me semble qu'il y a eu une fusion, c'était une
16 chose.

17 Q. **[412]** Oui.

18 R. Ça, ça a été un dossier. Puis il y a eu après ça
19 une présentation faite par la SHDM, après ou avant,
20 je ne peux pas vous dire dans quel ordre, puis il y
21 a dans cette résolution à quelque part, d'octobre
22 deux mille six (2006), là, une décision de
23 reconfirmer le mandat de maître d'oeuvre de la SHDM
24 et de reconfirmer la cession des terrains à la
25 SHDM.

1 Q. **[413]** O.K. Ça, ça relève de vous, ça c'est des
2 actifs qui appartiennent à la Ville de Montréal?

3 R. Oui.

4 Q. **[414]** Quand il a été question de vendre des
5 terrains à la SHDM, comment vous avez procédé pour
6 en connaître la valeur, déterminer le prix de vente
7 à la SHDM?

8 R. Bien, en fait, c'était, essentiellement à ce
9 moment-là, c'était Joseph Farinacci qui était le
10 directeur des transactions immobilières, qui était
11 responsable sous monsieur Marc Tremblay de faire
12 avancer cette transaction.

13 Q. **[415]** O.K. Alors, il était responsable de le faire.
14 Et est-ce que monsieur Farinacci voulait la faire
15 cette transaction-là?

16 R. Non, manifestement. En fait, je vous dirais, il a
17 produit un sommaire décisionnel, je pense en
18 décembre, pour un montant de quinze millions
19 (15 M\$), mais je pense qu'il ne s'est jamais
20 entendu avec Martial Fillion sur les conditions.

21 Q. **[416]** O.K. Sur les conditions. Parce que l'autre
22 interlocuteur de monsieur Farinacci là-dessus
23 c'était monsieur Fillion?

24 R. Exact.

25 Q. **[417]** Alors, quant à monsieur Farinacci, il a

1 établi la valeur de ce terrain-là à quinze millions
2 (15 M\$)?

3 R. Dans le sommaire décisionnel de décembre, je pense
4 que oui.

5 Q. **[418]** O.K. Et la position de monsieur Fillion, à ce
6 moment-là?

7 R. Je ne sais pas à ce moment-là. Je n'en ai pas parlé
8 avec lui à ce moment-là.

9 Q. **[419]** Ultimement?

10 R. Ultimement, c'était... Bien, en tout cas, après que
11 la SHDM ait ouvert des soumissions, c'était dix-
12 neuf millions (19 M\$) moins quatorze millions
13 (14 M\$) de défalcation pour décontamination,
14 travaux vibratoires, et caetera.

15 Q. **[420]** O.K. Et le petit profit qui va rester va être
16 partagé entre la Ville puis la SHDM?

17 R. Oui. Puis ça, je pourrai vous l'expliquer.

18 Q. **[421]** O.K. Alors, il y a une bonne différence entre
19 la position de monsieur Farinacci au début et le
20 résultat à la toute fin?

21 R. Oui.

22 Q. **[422]** Alors, peut-être nous parler un petit peu de
23 cette façon-là dont monsieur Farinacci vous a
24 transmis son opposition et ce que vous en avez
25 fait.

1 R. En fait, je suis même présent quand monsieur
2 Farinacci exprime sa position à monsieur Zampino
3 dans une réunion de comité stratégique immobilier.

4 Q. **[423]** Oui.

5 R. Bon. Juste pour reprendre un peu la chronologie des
6 faits là, le comité exécutif décide, par
7 résolution, de céder les actifs à un bras
8 immobilier qu'on va appeler la SHDM. Moi, à
9 l'époque, je n'ai pas d'à priori ni pour ni contre
10 la SHDM, je ne connais personne à l'intérieur de
11 ça. Et ce qu'on dit, dans mon esprit, c'est que
12 « vos « terrains », entre guillemets, « terrains
13 ville » sous la responsabilité du directeur général
14 de la Ville et du directeur des transactions
15 immobilières, nous souhaitons vous enlever la
16 responsabilité de valoriser cet actif et le confier
17 à un bras immobilier de la Ville qui s'appelle la
18 SHDM » et on dit ça par résolution.

19 Dans mon esprit, on aurait pu rouler
20 l'actif à l'intérieur de la SHDM, demander à la
21 SHDM de maximiser le produit de la vente et, après
22 ça, récupérer ces argents-là parce que la SHDM est
23 sous contrôle de la Ville et que, de toute façon, à
24 toutes les années, soit on verse une subvention
25 d'équilibre parce qu'ils sont déficitaires ou on

1 peut récupérer les surplus s'il y en a.

2 Ça fait que moi, dans ma tête, c'est comme
3 ça que ça aurait dû se faire pour respecter la
4 volonté du conseil municipal. Sauf que, un des
5 problèmes, c'est qu'étant donné que c'est devenu un
6 organisme à but non lucratif, les avocats du
7 contentieux m'expliquent qu'on ne peut pas rouler
8 l'actif, il faut faire une vente avec la SHDM. Et
9 au moment où on fait la vente, les conditions que
10 la SHDM a obtenues dans son appel d'offres sont
11 connues. Donc, si on fait une vente à des
12 conditions différentes que celles que la SHDM a
13 obtenues dans son appel d'offres, on va créer soit
14 un déficit ou soit un surplus à l'intérieur de la
15 SHDM.

16 On aurait pu dire « on vend vingt millions
17 (20 M\$) à la SHDM », mais si la SHDM en retire cinq
18 (5 M\$), au bout de l'exercice, ça va faire un
19 déficit de quinze (15 M\$), puis elle ne pourra pas
20 financer l'opération immobilière. Ça fait que
21 c'était un peu ça mon raisonnement. Il est peut-
22 être, encore une fois, quand on juge l'arbre à ses
23 fruits, il n'est peut-être pas très... en tout cas,
24 concluant. C'est peut-être une de mes plus grandes
25 erreurs de ma carrière, je le reconnais, sauf que

1 j'ai une résolution qui dit « on va confier, à un
2 bras immobilier de la Ville, la responsabilité de
3 maximiser la valeur du terrain ».

4 Moi, ma perception, c'était que les gens à
5 la SHDM avaient l'imputabilité et tous les moyens
6 pour réussir cet objectif-là, aussi bien que les
7 fonctionnaires de la Ville. Si c'était la volonté
8 des élus, je ne voyais pas en quoi, moi, directeur
9 général, je peux dire « écoutez, vous ne devez pas
10 faire ça. » D'abord, c'était parfaitement légal.
11 Bon. C'était un objectif légitime et donc je ne
12 voyais pas en quoi, moi, je pouvais leur dire
13 « bien non, vous ne ferez pas ça ou les conditions
14 devraient être différentes », et caetera. C'était
15 un peu...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[424]** Est-ce que je comprends qu'à ce moment-là
18 vous présumiez de la bonne foi et de l'honnêteté
19 des gens?

20 R. Oui, Madame.

21

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[425]** Et vous laissez la SHDM déterminer les
24 conditions de la vente. Par la suite, vous allez
25 faire une transaction miroir de la Ville de

1 Montréal vers SHDM.

2 R. C'était ce que je pensais qu'il fallait faire
3 compte tenu des décisions que le comité exécutif a
4 prises. D'ailleurs, je vous l'ai souligné, une
5 résolution semblable va être prise en deux mille
6 huit (2008), avec à peu près le même libellé, en
7 disant « on prend ces terrains-là, puis on les cède
8 à la SHDM pour qu'elle en soit le promoteur
9 immobilier ». Là on est rendu en deux mille huit
10 (2008). Là c'est sûr que ma réaction, c'est « un
11 instant là, on ne va pas se remettre dans la même
12 situation qu'on a vécu dans le dossier
13 Contrecoeur ».

14 Q. **[426]** Oui.

15 R. Mais - comment je dirais ça - c'est une résolution,
16 il y a une obligation du directeur général de
17 respecter les résolutions du comité exécutif. À
18 moins que je dise là « écoute, ce n'est pas
19 légitime ou ce n'est pas légal », je ne voyais pas
20 comment je pouvais m'objecter à ça.

21 Q. **[427]** Là vous venez de faire un petit aparté là.

22 R. Oui, je m'excuse.

23 Q. **[428]** Quand vous dites « l'affaire de deux mille
24 huit (2008) », est-ce que vous parlez du golf de
25 l'île?

1 R. Oui, exact.

2 Q. **[429]** On va s'en reparler un petit peu plus tard.

3 R. Non, non, mais j'illustre pour dire que le procédé
4 par lequel le comité exécutif demande ou confirme
5 qu'un tiers va être maître d'oeuvre et va céder des
6 terrains, c'est quelque chose qu'il a le loisir de
7 faire.

8 Q. **[430]** O.K.

9 R. Et après, bien, comme fonctionnaire, on est pris
10 avec cette situation.

11 Q. **[431]** Monsieur Farinacci...

12 R. Oui.

13 Q. **[432]** ... qui est votre employé...

14 R. Oui.

15 Q. **[433]** ... qui est responsable de la gestion de la
16 vente des terrains, je ne dirais pas rien
17 qu'excédentaire, mais des terrains de la Ville de
18 Montréal, quant à lui n'est pas d'accord du tout
19 avec les termes de cette vente-là.

20 R. Exact. Lui, il considérait que c'étaient ses
21 terrains et qu'il en retirerait un meilleur prix si
22 lui-même les vendait, soit par appel d'offres ou au
23 détail ou de la façon... Et il a probablement
24 raison, sauf que le comité exécuté en a décidé
25 autrement.

1 Q. **[434]** O.K. Et à ce moment-là, je vous ramène à
2 votre entrée en fonction. La Ville est en crise
3 économique, les affaires ne vont pas bien. On a
4 besoin de revenus. Monsieur Farinacci vous dit « je
5 suis capable, moi, d'en rentrer des revenus » et on
6 parle de revenus supérieurs.

7 R. Oui.

8 Q. **[435]** Et ça, pour vous, ce n'est pas un indicateur
9 qu'on peut faire mieux pour la Ville de Montréal?

10 R. Regardez, j'avais beaucoup de respect pour monsieur
11 Farinacci. Je pense que c'était un bon négociateur.
12 Il aurait probablement réussi à tirer plus de
13 négociations de gré à gré sur ces terrains-là que
14 par un appel d'offres public, mais c'était la voie
15 qui avait été choisie.

16 Q. **[436]** O.K. Est-ce que monsieur Farinacci vous a dit
17 spécifiquement qu'il considérait que la SHDM
18 n'était pas compétente pour faire ce travail-là?

19 R. Pour relater ce que monsieur Farinacci m'a dit, lui
20 n'avait pas confiance dans la SHDM, dans leur
21 capacité de faire ça. Il n'avait pas... Il
22 considérait que la SHDM n'appliquait pas
23 nécessairement les meilleures pratiques.

24 Q. **[437]** O.K. Je comprends qu'il y a eu beaucoup de
25 discussions, même à votre niveau, sur la valeur de

1 ces terrains-là.

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[438]** Pour déterminer sa juste valeur. Vous avez
4 parlé tout à l'heure, c'est des terrains qui ont
5 servi de dépotoir à neige, on a parlé de
6 décontamination. Il y a eu un débat sur la valeur
7 exacte de ces terrains-là.

8 R. Oui.

9 Q. **[439]** O.K. Mais est-ce qu'il n'est pas exact aussi
10 que le vrai débat portait beaucoup plus sur le coût
11 à défalquer pour la décontamination?

12 R. C'est vrai. C'est exact.

13 Q. **[440]** En fait, les deux étaient liés ensemble, la
14 valeur du terrain et le coût de défalcation?

15 R. Oui.

16 Q. **[441]** O.K. Est-ce que... Il n'y avait pas un
17 problème au niveau légal? Monsieur Farinacci n'a
18 pas attiré votre attention sur le fait qu'il y
19 avait un problème au niveau légal, sur le fait que
20 le carottage n'avait pas été fait? Alors, prendre
21 des carottes à tous les... Là je ne sais pas si
22 c'est aux cinq mètres ou aux dix (10) mètres ou aux
23 vingt-cinq (25) mètres, là.

24 R. Ce n'était pas un problème au niveau légal. Selon
25 lui, l'étude qui avait été faite, elle était trop

1 préliminaire, et une étude complémentaire devrait
2 être faite. Ce n'était pas un problème légal, là,
3 c'était plus un problème technique.

4 Q. **[442]** Problème technique. Et est-ce que vous avez
5 demandé que ces études-là soient faites afin de
6 déterminer une juste valeur du coût du terrain, ou
7 du moins les coûts de décontamination?

8 R. J'ai demandé à Martial Fillion de faire des... J'ai
9 demandé, je ne pouvais pas exiger, là, mais...

10 Q. **[443]** Oui?

11 R. J'ai fortement recommandé à Martial Fillion de
12 faire des études complémentaires pour, justement,
13 préciser les sommes à défalquer.

14 Q. **[444]** Pourquoi ce n'est pas la Ville qui l'a fait?
15 Parce que la Ville est toujours propriétaire des
16 terrains à ce moment-là?

17 R. Ah, parce que le mandat avait été confié à la SHDM,
18 et c'est la SHDM qui le faisait.

19 Q. **[445]** Alors, la SHDM s'occupe déjà de déterminer la
20 valeur du terrain...

21 R. Oui.

22 Q. **[446]** ... dont elle n'est pas propriétaire?

23 R. Absolument.

24 Q. **[447]** Et vous laissez la SHDM déterminer la valeur
25 de vente et des coûts de décontamination.

1 R. C'était... C'était la volonté, à ce moment-là, de
2 l'administration.

3 Q. **[448]** O.K.

4 (14:52:40)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[449]** Oui mais vous, là, vous n'aviez rien à dire?

7 R. Écoutez...

8 Q. **[450]** Monsieur Farinacci...

9 R. On a eu...

10 Q. **[451]** ... vous allume les lumières.

11 R. Oui.

12 Q. **[452]** Monsieur Farinacci trouve que ce n'est pas
13 quelque chose qui semble être... qui sent bon.

14 R. Hum.

15 Q. **[453]** Et vous le laissez aller quand même.

16 R. Bien, en fait, comme je vous l'expliquais, j'étais
17 présent quand monsieur Farinacci a fait le débat
18 devant monsieur Zampino pendant de longues minutes,
19 et à la fin, la décision, elle a été maintenue.
20 Alors, à moins...

21 Q. **[454]** Par monsieur Zampino?

22 R. Oui.

23 Q. **[455]** Est-ce que vous sentiez une certaine
24 pression?

25 R. Pour être franc, oui.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[456]** Pression de monsieur Zampino?

3 R. Pression de monsieur Zampino sur les fonctionnaires
4 pour que cette transaction-là aille de l'avant.

5 Q. **[457]** Est-ce que monsieur Fillion, est-ce que
6 vous... Connaissiez-vous la nature de la relation
7 entre monsieur Fillion et monsieur Zampino?

8 R. Non. Je savais qu'ils se voyaient dans des
9 rencontres statutaires à son bureau, mais ça
10 s'arrête là.

11 Q. **[458]** O.K. Dans des rencontres statutaires, pas
12 plus que ça?

13 R. Bien, ce que je comprenais, là.

14 Q. **[459]** O.K.

15 R. Il le rencontrait peut-être une fois par semaine.

16 Q. **[460]** Connaissiez-vous l'historique politique de
17 monsieur Fillion avant d'arriver à la SHDM?
18 L'ancien chef de cabinet...

19 R. Je savais simplement qu'il avait été chef de
20 cabinet du maire. Je pense qu'il avait été chef de
21 cabinet du ministre Claude Ryan, mais ça s'arrête
22 là.

23 Q. **[461]** O.K. Alors vous sentez de la pression de
24 monsieur Zampino sur les fonctionnaires pour que ça
25 bouge, pour que ça bouge vite?

1 R. Oui.

2 Q. **[462]** O.K. Et est-ce que des arguments, les
3 arguments comme ceux de monsieur Farinacci, qui dit
4 que, « Écoutez, on peut aller chercher beaucoup
5 plus d'argent pour ces terrains-là », tout ça, est-
6 ce que c'est bien reçu, ça, par monsieur Zampino,
7 ou c'est rejeté automatiquement?

8 R. C'est... C'est rejeté en disant, « Bien, la SHDM a
9 fait un appel d'offres, elle est allée sur le
10 marché, et la SHDM, c'est elle qui est mandatée
11 pour faire la transaction et pour faire le
12 développement. »

13 Q. **[463]** O.K. Bon. Alors finalement on passe... Vous
14 passez par-dessus l'avis... Vous passez par-dessus
15 l'avis de monsieur Farinacci?

16 R. Non. Je dirais l'administration a passé par-dessus
17 l'avis de monsieur Farinacci.

18 Q. **[464]** O.K. D'autre part, c'est vous, c'est vous qui
19 êtes chargé de l'appliquer, cette décision-là.

20 R. Oui.

21 Q. **[465]** Faire la vente, par la suite s'occuper de la
22 vente.

23 R. Oui.

24 Q. **[466]** Est-ce que, normalement, ça n'aurait pas été
25 le département...

1 R. Oui.

2 Q. **[467]** ... ou du moins sous la responsabilité de
3 monsieur Farinacci de faire la vente, là?

4 R. Oui. Ça aurait dû. Maintenant, au moment où les
5 faits se produisent, le directeur général adjoint,
6 monsieur Tremblay, a quitté, et n'est pas remplacé
7 encore. Monsieur Farinacci a quitté dans les
8 circonstances qu'on... sûrement qu'on en parlera,
9 et le troisième qui aurait dû être là à la place de
10 monsieur Farinacci est en congé sabbatique.

11 Monsieur Chagnon. Donc, le service est assez
12 dégarni, si je peux utiliser cette expression-là.
13 J'ai fait nommer un directeur par intérim mais je
14 ne me sens pas très à l'aise de faire porter, par
15 ce directeur-là, la responsabilité, je prends sur
16 moi de le faire.

17 Q. **[468]** Vous prenez sur vous de le faire.

18 R. Oui.

19 Q. **[469]** En fait, c'est peut-être aussi une solution
20 pour s'assurer que ça se fasse rapidement, pour ne
21 pas qu'il y ait d'autres blocages...

22 R. Non.

23 Q. **[470]** Non?

24 R. Pas vraiment, non. Je vous assure, non, ce n'est
25 pas ma nature. C'était plutôt parce que je ne

1 voulais pas laisser ça à quelqu'un d'autre, je n'ai
2 pas... je n'avais pas l'intention de me cacher en
3 arrière d'un fonctionnaire. Il y avait une demande
4 de l'administration de céder ça, ce que j'ai dit à
5 monsieur Zampino, c'est : « Écoutez, nos services
6 ne sont pas convaincus que le montant de
7 défalcation est suffisamment précis. » La demande
8 que j'avais c'était de défalquer quatorze millions
9 (14 M), j'ai dit à monsieur Zampino : « Non. Nous
10 allons adopter un acte d'achat dans lequel nous
11 allons défalquer les coûts réels jusqu'à
12 concurrence de quatorze millions (14 M). » Parce
13 qu'aussi, dans mon expérience, c'était déjà arrivé
14 que, malgré des estimations d'experts en
15 décontamination de sol, des fois on sait quand on
16 commence à creuser puis on ne sait pas toujours
17 quand on finit, donc je me suis dit, bien, au
18 moins, il y aura un plafond mais ce sera les coûts
19 réels. Ça c'est dans la transaction Ville à SHDM.

20 Q. **[471]** Oui.

21 R. Pour nous assurer que ça suive, par la suite, dans
22 la transaction SHDM à venir avec le tiers, bien, à
23 ce moment-là, on a mis dans l'acte de vente une
24 clause résolutoire qui obligeait la SHDM à
25 transporter cette clause-là intégralement dans

1 l'acte de vente vis-à-vis le tiers. Ce qui fait que
2 même si la transaction avait lieu en deux mille
3 sept (2007), bien, si les coûts de décontamination
4 étaient découverts en deux mille huit (2008), bien,
5 à ce moment-là on avait la capacité de récupérer
6 cet argent-là. On pouvait le récupérer par
7 compensation, parce qu'il y avait d'autres sommes
8 d'argent qui étaient pour être versées entre les
9 parties. Il y avait les coûts vibratoires aussi,
10 qu'on ne connaît pas tant que les bâtiments ne sont
11 pas nécessairement construits, puis la
12 configuration des bâtiments peut changer. Ça fait
13 que si on attend d'avoir toutes ces réponses-là
14 avant de fermer la transaction, ça va prendre
15 énormément de temps.

16 Donc, moi, j'ai dit à monsieur Zampino :
17 « Je n'accepterai pas de défalquer quatorze point
18 sept millions (14.7 M). Je vais proposer plutôt un
19 acte par lequel on va défalquer les coûts jusqu'à
20 concurrence de quatorze millions (14 M) et obliger
21 la SHDM à respecter ça dans sa transaction avec le
22 tiers. »

23 Ce qui fait qu'à partir du moment où on a
24 mis quelqu'un à la SHDM, comme monsieur Hébert, qui
25 a veillé à défendre les intérêts de la SHDM, bien,

1 à ce moment-là il avait les outils pour récupérer
2 les sommes qui étaient dues à la SHDM.

3 Q. **[472]** Et qui sont toujours litigieuses aujourd'hui?

4 R. Je l'admets, qui sont toujours litigieuses mais,
5 comme je vous dis, je... c'est le compromis que
6 j'ai pu obtenir.

7 Q. **[473]** Que vous avez pu obtenir. Alors, vous avez
8 commencé la phrase en disant « j'ai dit non à
9 monsieur Zampino », parce que monsieur Zampino,
10 quant à lui, sa première position, il n'est pas
11 exact, c'était : « On vend quatorze millions (14 M)
12 moins les coûts de défalcation »?

13 R. Oui, c'était ça.

14 Q. **[474]** O.K. Et vous avez réussi à introduire cette
15 mesure-là, là, qui vise à limiter le risque pour la
16 Ville de Montréal?

17 R. Exact.

18 Q. **[475]** Est-ce que monsieur Zampino vous a dit qu'il
19 avait discuté de cette question-là, du coût de la
20 vente, avec monsieur Fillion?

21 R. Sûrement qu'il avait des discussions avec monsieur
22 Fillion, je n'en doute pas.

23 Q. **[476]** Monsieur Zampino vous a-t-il indiqué, avant
24 l'ouverture des soumissions, quelle entreprise il
25 favorisait pour... comme promoteur pour...

1 R. Non.

2 Q. [477] O.K.

3 R. Non.

4 Q. [478] Monsieur Fillion vous a-t-il déjà donné des
5 indications à l'effet qu'il savait ou qu'il y avait
6 une entreprise qui était pressentie pour agir comme
7 promoteur?

8 R. Pas avant les ouvertures de soumissions.

9 Q. [479] Pas avant l'ouverture des soumissions.

10 R. Non.

11 Q. [480] Est-ce que vous avez aussi demandé à la SHDM
12 ou à monsieur Fillion de voir à... eux autres, de
13 voir à faire faire des études sur le coût de
14 décontamination?

15 R. Ce que j'ai dit à monsieur Fillion d'abord c'est
16 qu'on défalquerait les coûts jusqu'à concurrence de
17 quatorze point sept millions (14.7 M). Et,
18 deuxièmement, le sommaire décisionnel indiquerait,
19 très clairement, que les élus, en prenant la
20 décision de céder les terrains à la SHDM, prenaient
21 également la décision de responsabiliser la SHDM à
22 cent pour cent (100 %) quant à la responsabilité de
23 maximiser la valeur de ces terrains-là. Donc, j'ai
24 dit à monsieur Fillion : « Le sommaire décisionnel,
25 la résolution sur laquelle ça va être écrit noir

1 sur blanc, que c'est toi maintenant qui as la
2 responsabilité de maximiser la valeur de ce
3 terrain-là pour la SHDM et la Ville. Et donc, à ce
4 moment-là, tu as la responsabilité soit entre les
5 deux transactions... », parce qu'il y a eu un délai
6 entre les deux transactions, là - parce qu'il y a
7 eu un délai entre les deux transactions, là...

8 Q. **[481]** Hum, hum.

9 R. ... monsieur Fillion aurait pu, dans l'été deux
10 mille sept (2007), faire une étude de
11 caractérisation complémentaire, faire une
12 négociation avec l'acheteur et déterminer que c'est
13 six, sept, huit millions (6 M\$-7 M\$-8 M\$) qui va
14 être défalqué. Et à ce moment-là, bien, il
15 aurait... il serait résulté de ça un profit
16 supplémentaire à partager.

17 Q. **[482]** À partager au bénéfice de la Ville de
18 Montréal.

19 R. Et pourquoi « à partager »? Au bénéfice de la Ville
20 de Montréal et à la SHDM. Et pourquoi le partager?
21 Je le répète encore : la SHDM était déficitaire. À
22 chaque année, il fallait pomper de l'argent dans le
23 budget d'opérations de la SHDM. Ça, ça affecte
24 l'équilibre budgétaire récurrent de la Ville. Donc,
25 si la SHDM pouvait se générer une part de surplus,

1 un, je trouvais que ça pouvait faire un incitatif
2 pour la SHDM de faire une bonne gestion de ça en
3 disant « j'en garde une part, puis je vais être
4 capable avec ça de me financer ». La Ville de
5 Montréal, c'est toujours un peu la croix et la
6 bannière pour obtenir des fonds à tous les ans. Et
7 en même temps, pour moi, ou, en fait, pas pour moi,
8 mais pour le cadre financier de la Ville, bien, ça
9 me permettait peut-être de penser faire l'économie
10 du un point cinq million (1,5 M\$) récurrent de
11 déficit, là, je ne me rappelle plus le chiffre
12 exact, que la SHDM faisait année après année.

13 Q. **[483]** O.K. Alors, vous cherchez des mesures de
14 protection pour la Ville de Montréal, de
15 responsabilisation pour la SHDM.

16 R. Oui.

17 Q. **[484]** Est-ce qu'on doit conclure qu'à ce moment-là
18 votre opinion était faite, à l'effet que la SHDM
19 n'était pas tellement compétente en la matière pour
20 gérer un si gros dossier que ça?

21 R. En fait, ce que j'avais retenu des commentaires de
22 monsieur Farinacci, c'est qu'il avait des doutes
23 sur la façon de faire de la SHDM, sur la capacité
24 de la SHDM. Je me sentais un peu lié avec la
25 résolution et j'ai tenté au mieux de protéger les

1 intérêts de la Ville.

2 Q. **[485]** O.K. Le nom du soumissionnaire gagnant sort
3 quelque temps après...

4 R. Oui.

5 Q. **[486]** ... Construction F. Catania...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[487]** ... qui, en passant, est une des entreprises
8 qui est mentionnée dans la lettre confidentielle
9 qu'on vous a remise quelques semaines auparavant.

10 R. Oui, ils sont dans la liste.

11 Q. **[488]** Ils sont dans la liste. Dans la liste et,
12 comme vous dites, peut-être pour avoir travaillé
13 déjà avec ces entreprises-là dans le passé, vous
14 étiez assez au fait de l'existence de deux Paolo
15 Catania, deux compagnies.

16 R. C'est... c'est vraiment particulièrement parce que
17 monsieur Catania était un promoteur immobilier sur
18 la Rive-Sud, sur le territoire de Longueuil parce
19 que je n'ai jamais fait de travaux de construction
20 comme ingénieur dans le passé avec Construction
21 Frank Catania. Donc, c'est vraiment en raison de
22 ça, je l'ai connu, comme je vous dis, quand je suis
23 arrivé en poste à la Ville de Longueuil. Il avait
24 déjà des terrains, il faisait déjà du développement
25 dans l'ancienne Ville de Brossard qui était

1 fusionnée maintenant, c'est la seule et unique
2 raison.

3 Q. **[489]** O.K. Alors, vous voyez l'entreprise gagnante,
4 vous voyez le processus qui, à tout le moins, est
5 discutable à la SHDM et la compétence des gens
6 qui... qui font le processus. Ça ne commence pas à
7 sonner un autre signal d'alarme?

8 R. Je n'ai pas scruté et étudié le processus de la
9 SHDM. Je ne suis pas capable à ce moment-là de
10 porter un jugement si c'est un bon processus ou un
11 mauvais processus. Je n'ai pas... je n'ai pas
12 examiné cette question à ce moment-là.

13 Q. **[490]** L'appel de qualification, l'appel d'offres,
14 les aviez-vous vus?

15 R. Non.

16 Q. **[491]** O.K. O.K.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Est-ce que c'est un bon moment pour prendre une
19 pause?

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Ah! Oui.

22 (15:04:28)

23

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE

1 LA GREFFIÈRE :

2 Q. **[492]** Monsieur Claude Léger, vous êtes sous le même
3 serment.

4 R. Oui.

5 (15:30:50)

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[493]** Alors, Monsieur Léger, on va reprendre. Et je
8 veux juste faire un petit pas en arrière. On a
9 parlé beaucoup du prix de vente du terrain de la
10 Ville, les terrains Faubourg Contrecoeur, à la
11 SHDM. Et il n'est pas exact qu'il y a eu... en
12 fait, il y a eu une première fois un prix de vente
13 établi à quatorze point huit millions (14,8 M\$) au
14 mois de décembre deux mille six (2006), c'était le
15 prix de vente prévu et que quand est venu le temps
16 de... en fait, cette résolution-là qui devait être
17 présentée au conseil municipal a été retirée.

18 R. Exact.

19 Q. **[494]** On est retourné par la suite établir un autre
20 prix.

21 R. Ma compréhension, c'est que lorsqu'on revient la
22 deuxième fois, c'est que là on connaît la
23 proposition de l'acquéreur.

24 Q. **[495]** Oui, c'est ça.

25 R. Donc, c'est là qu'on fait la transaction miroir aux

1 mêmes conditions que la proposition de l'acquéreur.

2 Q. **[496]** Alors, le premier prix qui était à quatorze
3 point huit millions (14,8 M\$), je vous rappelle là
4 au vingt (20) décembre deux mille six (2006)...

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[497]** ... le comité exécutif qui adopte la...
7 approuve le principe de la vente de gré à gré à
8 quatorze point huit millions (14,8 M\$).

9 R. Hum, hum. Oui.

10 Q. **[498]** Évidemment, il n'y pas de coût à ce moment-
11 là, il n'y a rien de... rien concernant la
12 défalcation qui est prévue.

13 R. Si ma mémoire est bonne, ça, ça représente
14 probablement la valeur au rôle d'évaluation des
15 terrains ou quelque chose comme ça.

16 Q. **[499]** O.K. Et cette résolution-là qui devait...
17 dossier d'approbation de la transaction qui devait
18 être sur le rôle, à l'ordre du jour du conseil
19 municipal de la Ville de Montréal le vingt-six (26)
20 février deux mille sept (2007) a été retiré et
21 c'est plus tard...

22 R. Oui.

23 Q. **[500]** ... au mois de mars qu'on va négocier le prix
24 final.

25 R. Oui, exact.

1 Q. **[501]** O.K. Au mois de mars, le contrat est signé,
2 l'adjudication du contrat est faite...

3 R. Oui.

4 Q. **[502]** ... à Construction Frank Catania. Le prix de
5 vente est connu au mois de septembre deux mille
6 sept (2007) et l'acte de vente, je vous rappelle,
7 le vingt (20) septembre deux mille sept (2007),
8 acte de vente du site Contrecoeur à la HSDM pour un
9 montant de dix-neuf point un millions (19,1 M\$).

10 R. Ça, vous parlez de la deuxième vente de la SHDM
11 à...

12 Q. **[503]** Non, non. Celle de la vente de la Ville de
13 Montréal.

14 R. Ah! O.K. C'est beau.

15 Q. **[504]** Alors, l'acte de vente.

16 R. Vous parlez de l'acte. O.K.

17 Q. **[505]** O.K. De la Ville de Montréal à la SHDM le
18 vingt (20) septembre deux mille sept (2007). Et je
19 vous indique qu'elle a été notariée le dix (10)
20 octobre...

21 R. O.K.

22 Q. **[506]** ... deux mille sept (2007). Alors, on établit
23 le prix de vente à onze... à dix-neuf point un
24 millions (19,1 M\$), duquel on va déduire les sommes
25 suivantes : onze millions (11 M\$) pour la

1 réhabilitation des sols; sept cent mille dollars
2 (700 000 \$) pour la construction du talus
3 acoustique et trois millions (3 M\$) pour les coûts
4 d'architecte acoustique, ce qui nous... et en plus
5 de ça, excusez-moi, un autre deux millions cent
6 cinquante mille quatre cents (2 150 400 \$) pour les
7 coûts reliés à la mise en valeur du terrain payé à
8 la SHDM.

9 Finalement, on vend le terrain dix-neuf
10 point un millions (19,1 M\$), mais on en retire
11 seize millions huit cent cinquante mille
12 (16 850 \$), ce qui laisse un profit net, à première
13 vue, de deux millions deux cent cinquante mille
14 millions (2,250 000 \$). Est-ce que ça vous
15 rappelle...

16 R. J'ai... bien, écoutez, j'ai eu de la misère à vous
17 suivre là. Moi, ma compréhension, c'est que la
18 vente, c'est dix-neuf point un (19,1 M\$) moins
19 quatorze point sept (14,7 M\$), c'est-à-dire moins
20 les coûts jusqu'à concurrence de quatorze point
21 sept (14,7 M\$)...

22 Q. **[507]** O.K.

23 R. ... laissant un écart de l'ordre de quatre point
24 six (4,6 M\$).

25 Q. **[508]** Quatre point six millions (4,6 M\$) duquel la

1 Ville va retirer des profits de soixante-dix pour
2 cent (70 %).

3 R. Oui, mais étant donné, comme je vous l'expliquais,
4 dans le fond, la SHDM fait partie...

5 Q. **[509]** Oui.

6 R. ... je ne peux pas appeler « périmètre comptable de
7 la Ville » là, c'est...

8 Q. **[510]** Oui. O.K. Là vous me dites « il faut faire
9 une transaction miroir ». Excusez-moi. On parle
10 d'une vente de dix-neuf point un millions
11 (19,1 M\$).

12 R. Oui.

13 Q. **[511]** Savez-vous à quel prix la SHDM a vendu à
14 Construction Frank Catania?

15 R. Il me semble qu'il y a eu un cent mille (100 000 \$)
16 d'écart que je n'ai jamais compris là, c'est dans
17 le rapport de vérification, mais je n'ai jamais
18 su...

19 Q. **[512]** À dix-neuf millions (19 M\$).

20 R. Oui, mais je n'ai jamais su la raison.

21 Q. **[513]** O.K. Est-ce que ça ne posait pas un problème
22 à ce moment-là...

23 R. Oui, il aurait pu...

24 Q. **[514]** ... à votre théorie du miroir?

25 R. Oui, il aurait pu absolument y avoir un exercice de

1 la clause résolutoire, mais c'est... non, c'est...

2 Q. **[515]** O.K. Avez-vous eu des explications?

3 R. ... ça a apparu dans le rapport de vérification.

4 Q. **[516]** On est en octobre, on est au dix (10) octobre
5 deux mille sept (2007) lorsque la vente se fait de
6 la SHDM à Construction Frank Catania. On perd un
7 cent mille dollars (100 000 \$).

8 R. Je m'excuse, non, je n'ai pas eu d'explication.

9 Q. **[517]** O.K. Vous n'en avez pas eu. Avez-vous cherché
10 à en avoir?

11 R. Non, je n'en ai pas demandé.

12 Q. **[518]** Et est-ce que ça a été à votre
13 connaissance...

14 R. Bien, en fait, « je n'en ai pas demandé », ce
15 n'était pas à ma connaissance et je n'en ai pas
16 demandé.

17 Q. **[519]** O.K. Et vous l'avez su juste à la toute fin.

18 R. Au moment de la vérification.

19 Q. **[520]** La vérification en deux mille neuf (2009).

20 R. En deux mille huit (2008).

21 Q. **[521]** Huit (08).

22 R. Après autant...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[522]** Est-ce que ce n'était pas un petit peu de
25 votre responsabilité de savoir où était rendu le

1 cent mille dollars (100 000 \$)?

2 R. Bien, comme je vous dis, la vente de la SHDM à
3 Construction Frank Catania... Bon, regardez. Je
4 n'ai pas fait de suivi dessus, personne ne semble
5 avoir fait un suivi avant que ça sorte au niveau du
6 rapport de vérification à l'automne deux mille huit
7 (2008).

8 Q. **[523]** Et vous n'aviez pas de doute où était tombé,
9 entre guillemets, le cent mille dollars
10 (100 000 \$)?

11 R. Bien, pas à ce moment-là parce que j'ignorais qu'il
12 y avait un écart de cent mille dollars (100 000 \$).

13 Q. **[524]** Mais quand vous l'avez découvert?

14 R. Ça doit être dans le rapport de vérification. Je ne
15 sais pas qu'est-ce que c'est qui est arrivé avec
16 ça.

17 Q. **[525]** O.K.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[526]** À votre connaissance, est-ce que des rapports
20 étaient faits pendant cette période-là, deux mille
21 sept (2007), deux mille huit (2008), est-ce que des
22 rapports étaient faits par les gens du conseil
23 d'administration à monsieur Zampino?

24 R. C'est une bonne question. Je ne le sais pas.

25 Q. **[527]** O.K. Avez-vous été informé, pendant cette

1 période-là, deux mille sept (2007), deux mille huit
2 (2008), s'il y avait des irrégularités dans la
3 gestion de l'ensemble du dossier à l'intérieur de
4 la SHDM?

5 R. On a eu, en septembre, au mois d'août deux mille
6 huit (2008), une rencontre au bureau de monsieur
7 Claude Dauphin avec un des membres du comité de
8 vérification de la SHDM, qui soulignait le risque
9 d'irrégularités.

10 Q. **[528]** Et qu'est-ce que vous avez fait, qu'est-ce
11 qui a été fait à ce moment-là?

12 R. Déclencher une vérification.

13 Q. **[529]** O.K. Qu'est-ce qui est arrivé avec monsieur
14 Fillion?

15 R. Monsieur Fillion a été d'abord suspendu, à ma
16 connaissance, et ensuite congédié.

17 Q. **[530]** O.K. Et il est exact que c'est à ce moment-là
18 que vous avez envoyé monsieur Hébert, je pense?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[531]** Guy Hébert?

21 R. Oui.

22 Q. **[532]** Pour prendre la relève à la SHDM.

23 R. Oui, exact.

24 Q. **[533]** O.K.

25 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

1 Q. **[534]** Vous avez déclenché une vérification par qui?

2 Par...

3 R. En fait, il y a eu plusieurs vérifications qui se
4 sont faites simultanément. Le comité de
5 vérification en a déclenché une à l'interne, je
6 crois le maire avait demandé au vérificateur
7 général de la Ville aussi d'intervenir, donc il y a
8 eu plusieurs équipes de vérification qui ont
9 travaillé en même temps.

10 Q. **[535]** Mais vous, quand vous faites déclencher une
11 vérification, vous faites allusion à la
12 vérification par le comité de vérification?

13 R. C'est le comité de vérification de la SHDM qui
14 vient informer monsieur Dauphin qu'il a découvert
15 une irrégularité et qu'il entend déclencher une
16 vérification.

17 Q. **[536]** O.K. Mais c'est... C'est le comité de
18 vérification qui était dans son initiative de
19 continuer sa vérification.

20 R. Exactement.

21 Q. **[537]** Mais ils en ont informé monsieur Dauphin et
22 vous.

23 R. Exactement. Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[538]** Mais est-ce que vous ne trouviez pas que dès

1 le moment où vous apprenez qu'il n'y a pas eu de
2 rapport complémentaire d'effectué relativement aux
3 carottes à être faites pour vérifier l'état de
4 contamination du terrain, est-ce que vous ne
5 trouviez pas que dès ce moment-là, où on voulait
6 vendre le terrain rapidement, sans avoir d'étude
7 complémentaire, ça commençait déjà à être
8 suspicieux?

9 R. Bien, écoutez, je l'ai appris au moment de deux
10 mille huit (2008), quand le comité de vérification
11 a souligné les irrégularités.

12 Q. **[539]** Mais monsieur Farinacci vous avait dit qu'il
13 ne fallait pas vendre tout de suite, parce que,
14 tant et aussi longtemps que l'étude complémentaire
15 n'était pas faite.

16 R. Monsieur Farinacci ne voulait pas céder
17 immédiatement les terrains à la SHDM, aurait voulu
18 prendre l'été deux mille sept (2007), ou une partie
19 de l'été deux mille sept (2007) pour faire les
20 vérifications, et monsieur Zampino demandait à ce
21 que la transaction se fasse immédiatement, à charge
22 pour la SHDM de faire les vérifications
23 additionnelles. O.K.? Moi, comme je l'ai indiqué
24 précédemment, sur la foi des, je dirais des
25 réserves de monsieur Farinacci, j'ai bien fait

1 indiquer dans le dossier que c'était la SHDM qui
2 assumait la responsabilité. Et je ne dis pas ça
3 pour me laver les mains, sauf que moi j'estimais, à
4 ce moment-là, que je ne pouvais pas être imputable
5 de quelque chose que je ne contrôlais pas.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[540]** Sentiez-vous...

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[541]** Je voudrais juste revenir un peu sur la
10 rencontre avec le membre du comité de vérification.

11 R. Oui.

12 Q. **[542]** Le membre du comité de vérification fait
13 allusion qu'il y aurait peut-être des irrégularités
14 dans le dossier du Faubourg Contrecoeur. Est-ce que
15 c'est ça?

16 R. Oui. Au mois d'août deux mille huit (2008).

17 Q. **[543]** Bon. Et ce membre-là, c'est un membre
18 externe, c'est un des membres du conseil
19 d'administration?

20 R. Je crois que c'est monsieur Lavallée.

21 Q. **[544]** Et c'est un des membres du conseil
22 d'administration?

23 R. Oui. C'est un des membres du conseil
24 d'administration. Je pense que c'est un ancien
25 fonctionnaire de la Ville. Des finances.

1 Q. **[545]** Et cet homme-là a appris qu'il y avait des
2 irrégularités de quelle façon? Je m'intéresse au
3 mécanisme de détection de ces choses-là.

4 R. Ça c'est une bonne question. Je ne sais pas si
5 c'est en faisant la vérification des comptes de la
6 SHDM, il s'est aperçu qu'il y avait des décisions,
7 il faudrait que je relise le rapport, là, mais des
8 décisions du conseil qui n'avaient pas été
9 respectées intégralement, ou il n'y avait pas... ou
10 il y avait eu, peut-être, des prêts qui n'auraient
11 pas dû être faits, ou des choses comme ça.

12 Q. **[546]** Donc, à travers la vérification des états
13 financiers...

14 R. Je ne pourrais pas l'affirmer.

15 Q. **[547]** ... où les vérificateurs auraient informé les
16 membres du comité de vérification?

17 R. Je ne pourrais pas l'affirmer, là, je... je sais
18 simplement que monsieur Lavallée... je pense que
19 c'est Lavallée, était venu prévenir monsieur
20 Dauphin de cette situation-là.

21 Q. **[548]** Et la nature des allégations c'était quoi?

22 R. Non-respect des résolutions du conseil
23 d'administration, là, d'avoir agi sans
24 nécessairement avoir toutes les délégations
25 voulues. Si je me rappelle bien.

1 (15:41:32)

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[549]** Est-ce que ça concernait la signature des
4 chèques, ça?

5 R. C'est possible, Maître Crépeau, je ne pourrais pas
6 l'affirmer avec certitude.

7 Q. **[550]** On va clore la question de Faubourg
8 Contrecoeur. Est-ce qu'on sent, dans tout ce que
9 vous nous dites, que vous n'avez pas aimé
10 travailler dans ce dossier-là parce que vous n'en
11 aviez pas le contrôle?

12 R. En fait, je trouvais qu'il était extrêmement
13 difficile d'obtenir de l'information de monsieur
14 Fillion. Et on m'obligeait, dans le fond, à
15 transiger avec lui, là.

16 Q. **[551]** On vous obligeait, ça c'était la décision du
17 comité exécutif?

18 R. Exact.

19 Q. **[552]** Et monsieur... il est exact que monsieur
20 Zampino poussait pour que ça aille vite?

21 R. Oui.

22 Q. **[553]** O.K. Est-ce vous vous êtes enquis auprès de
23 monsieur Zampino à savoir si c'était correct cette
24 façon-là de faire?

25 R. Ce que... ce que j'ai dit à monsieur Zampino, je

1 pense que ça doit être en mars, c'est qu'il devrait
2 prendre une distance par rapport au dossier et
3 laisser les fonctionnaires travailler dans le
4 dossier. Ce qu'il n'a pas fait.

5 Q. **[554]** Et vous parlez de mars, mars deux mille sept
6 (2007)?

7 R. Oui.

8 Q. **[555]** Ça c'est au moment où on vient de choisir le
9 promoteur?

10 R. À peu près.

11 Q. **[556]** Catania. O.K. Ça a été votre suggestion et il
12 ne l'a pas retenue.

13 R. Exact.

14 Q. **[557]** Il est exact qu'il a continué, par la suite,
15 à s'en occuper activement?

16 R. Oui.

17 Q. **[558]** De votre expérience de vos trois années à la
18 direction générale, est-ce qu'il est exact de dire
19 que c'est le dossier, peut-être avec les compteurs
20 d'eau, ce sont les deux dossiers sur lesquels
21 monsieur Zampino a passé le plus de temps, s'est
22 intéressé... et qu'il a suivis de plus près?

23 R. Je dirais que oui.

24 Q. **[559]** Est-ce que vous avez su pourquoi il
25 s'attardait tant que ça à ces deux dossiers-là?

1 R. Pas à ce moment-là.

2 Q. **[560]** O.K. L'avez-vous su depuis ce temps-là?

3 R. Bien, écoutez, il y a des choses qui sont de
4 connaissance publique...

5 Q. **[561]** O.K., ce que vous suivez c'est les travaux de
6 la Commission.

7 R. Exact.

8 Q. **[562]** Vous n'avez pas d'autres sources
9 d'information particulières?

10 R. Non.

11 Q. **[563]** Si je vous demandais, de cette transaction-
12 là, peut-être de conclure, qu'est-ce qui a marché
13 puis qu'est-ce qui n'a pas marché correctement aux
14 yeux du directeur général de Ville de Montréal?

15 R. Bien, écoutez, la minute qu'on a mis monsieur
16 Hébert en poste, là, une situation qui était mal
17 gérée et déficitaire est devenue bien gérée et
18 profitable; la SHDM s'est mise à faire des surplus.
19 Ce qui veut dire que, moi, je pense qu'avec les
20 outils que la SHDM avait, avec une bonne volonté,
21 une bonne gestion, elle aurait pu très bien faire
22 un succès de ce projet-là. Elle avait, entre les
23 mains, tous les outils pour réussir ou échouer.

24 Q. **[564]** O.K. Vous avez glissé, plus tôt ce matin, un
25 mot à l'effet... vous avez dit : « Bon, il y avait

1 une autre transaction semblable à celle-ci, en deux
2 mille huit (2008) », je vous ai demandé si on
3 parlait du Golf de l'île?

4 R. Exact.

5 Q. **[565]** Dites-nous ce qu'il en est, qu'est-ce qu'est
6 le dossier du Golf de l'île?

7 R. Je vous explique, puis je fais une histoire très
8 courte, là. Dans les années... fin des années
9 quatre-vingt-dix (90), l'ancienne Ville de Montréal
10 fait une transaction ou fait un accord de
11 développement avec un promoteur immobilier pour
12 développer un site dans l'est, sur la rue
13 Sherbrooke... entre la rue Sherbrooke et un ancien
14 dépotoir qui appartient à la Ville de Montréal. Le
15 promoteur va y développer un golf, qui s'appelle le
16 Golf de l'île et va développer un projet
17 résidentiel entre le golf et la rue Sherbrooke.

18 Il est apparu des litiges, qui n'ont pas
19 d'importance ici, là, entre l'ancienne Ville de
20 Montréal et le promoteur et ces litiges-là ont
21 perduré dans le temps et se sont retrouvés à
22 l'intérieur de la nouvelle Ville de Montréal. J'ai
23 appris, je pense que c'est au début deux mille huit
24 (2008), par les fonctionnaires du service de la
25 mise en valeur du territoire, que le dossier était

1 finalement réglé, le litige était finalement réglé
2 avec le promoteur et que maintenant les terrains
3 appartenaient à la Ville. Et, à ce moment-là, la
4 discussion que nous avons eue avec les
5 fonctionnaires de la mise en valeur du territoire
6 c'est que, d'abord, on est mieux structuré pour
7 aborder et faire de tels projets de développement
8 qu'on ne l'était il y a quelques années, parce
9 qu'on a mis en place une structure de gestion de
10 projets plus efficace au niveau de la mise en
11 valeur du territoire. Et qu'il pourrait peut-être
12 être intéressant de faire ce développement-là nous-
13 mêmes puis maximiser. Il y a des terrains qui ont
14 déjà les services qui sont prêts à bâtir. Il y a
15 d'autres terrains où il faut simplement ajouter les
16 services. Puis en ajoutant les services, bien, on
17 peut maximiser la valeur au pied carré de ces
18 terrains-là.

19 Ça fait que c'est la recommandation des
20 fonctionnaires de la mise en valeur du territoire.
21 Je sais qu'on a une réunion au cours, peut-être du
22 début deux mille huit (2008), où on parle de ça à
23 monsieur Zampino comme un dossier parmi d'autres.
24 Le litige est réglé, puis on pense que ça pourrait
25 être une bonne idée de développer ce terrain-là. Ça

1 reste comme ça.

2 Q. **[566]** Ça reste comme ça. Et quand vous dites « on
3 en parle », vous...

4 R. Monsieur Pierre Bernardin et moi, je pense, et
5 monsieur Zampino.

6 Q. **[567]** Ah, vous lancez cette idée-là...

7 R. Comme ça.

8 Q. **[568]** ... c'est intéressant, des terrains à
9 développer, c'est des taxes.

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[569]** C'est intéressant pour la Ville.

12 R. Vendre des terrains avec des services, ça peut être
13 très intéressant sur le plan financier, parce que
14 ça vaut cher au pied carré.

15 Q. **[570]** Essayez de placer ça dans le temps. À peu
16 près, le moment où vous êtes informé de ça et que
17 vous en parlez avec monsieur Zampino?

18 R. Écoutez, ce serait facile de le savoir parce que je
19 sais que c'est le Contentieux qui avait averti la
20 Mise en valeur du territoire que le litige était
21 réglé. Ça fait que la date où le litige s'est
22 réglé, le Contentieux a sûrement ça dans ses
23 dossiers. Mais je ne pourrais pas vous le dire.
24 Mais c'est probablement quelque part en début deux
25 mille huit (2008), j'imagine.

1 Q. [571] Entendez-vous parler de ce dossier-là à
2 nouveau?

3 R. Non.

4 Q. [572] O.K. Ça reste comme ça?

5 R. Ça reste comme ça jusqu'à une séance du comité
6 exécutif au mois de mai deux mille huit (2008). Je
7 ne pourrais pas vous dire la date exacte. Où, là,
8 il y a un dossier qui est en présentation. La SHDM
9 est invitée puis elle vient présenter un plan de
10 développement pour le Golf de l'île.

11 Q. [573] La SHDM arrive avec ça comme ça?

12 R. Oui.

13 Q. [574] En aviez-vous entendu parler?

14 R. Non.

15 Q. [575] Saviez-vous que la SHDM s'en venait?

16 R. Non.

17 Q. [576] Savez-vous qui en a parlé à la SHDM?

18 R. Aucune idée.

19 Q. [577] Bien, là, on va reprendre quelque chose que
20 vous avez dit plus tôt. Ce matin, on a commencé à
21 traiter de la question : Comment est-ce qu'un
22 dossier arrive au comité exécutif?

23 R. Oui.

24 Q. [578] Alors, là, on a un exemple. Il y a un dossier
25 qui arrive tout ficelé?

1 R. Non, il n'est pas ficelé. C'est un dossier en
2 présentation. Il y a deux sortes de dossier qui
3 arrivent au comité exécutif. Il y a ceux qui
4 arrivent ficelés par la machine, le processus que
5 je vous expliquais ce matin.

6 Q. **[579]** Oui.

7 R. Puis il y a ceux qui arrivent en présentation.
8 Souvent, ils ne sont pas annoncés d'avance ou c'est
9 juste annoncé que tel organisme ou tel
10 fonctionnaire va venir faire une présentation au
11 comité exécutif. Et, là, il y a une présentation.
12 (15:48:10)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[580]** Je voudrais juste savoir. Entre ceux qui sont
15 ficelés et ceux qui sont pour présentation, est-ce
16 qu'on peut présumer que ceux qui sont bien ficelés
17 sont à votre connaissance?

18 R. Oui, ceux qui sont dans l'ordre du jour sont
19 toujours à notre connaissance.

20 Q. **[581]** O.K.

21 R. On n'a pas beaucoup de temps pour les regarder,
22 mais on les a vus.

23 Q. **[582]** Alors que ceux qui sont pour présentation?

24 R. Des fois, on n'a pas vu la présentation d'avance.
25 Des fois, il y a juste un titre sur l'ordre du

1 jour.

2 Q. **[583]** Et la preuve, c'est que celui-là, vous, vous
3 ne le saviez pas?

4 R. Bien, celui-là, on a eu la surprise en direct.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[584]** Au comité exécutif, est-ce que le maire
7 assiste à toutes les rencontres?

8 R. Oui. À ma connaissance, oui, toutes.

9 Q. **[585]** Donc, quand vous dites qu'il y a des choses
10 qui sont présentées au comité exécutif, on peut
11 faire l'hypothèse que le maire nécessairement est
12 au courant des choses qui sont présentées là?

13 R. Écoutez, avec la gouvernance que je vous expliquais
14 tantôt, Monsieur le Commissaire, pas certain, parce
15 que c'est le président du comité exécutif qui est
16 le maître de l'ordre du jour. En principe, ça
17 devrait, ça devrait avoir été discuté mais... Je
18 vous mentionne ce fait-là, parce que, peut-être
19 qu'on savait que la SHDM... écoutez, la mémoire est
20 une faculté qui oublie, on en fait des choses dans
21 une vie, peut-être que la SHDM était annoncée cette
22 journée-là, peut-être que la SHDM était annoncée
23 pour parler d'un projet de développement. Mais,
24 moi, je vous assure que, comme fonctionnaire, je ne
25 peux pas parler pour les autres, mais je ne savais

1 pas que, en sortant de ce comité exécutif-là, je me
2 retrouverais avec une résolution qui dit de céder
3 les terrains à la SHDM.

4 Q. **[586]** C'est allé plus loin que ce qui était prévu,
5 si je comprends vos propos, par rapport à ce
6 projet-là?

7 R. C'est que, en sortant, après la présentation, il y
8 a eu une décision de confier le projet de
9 développer le site du Golf de l'île à la SHDM. Au
10 moins on avait une petite ligne qui disait « en
11 partenariat avec le Service de la mise en valeur du
12 territoire ». C'était déjà bien. Et de céder les
13 terrains à la SHDM pour qu'elle puisse les
14 revendre.

15 Q. **[587]** Donc, ce que je comprends de vos propos,
16 c'est que c'est un projet qui était présenté, et
17 vous appelez ça un dossier en présentation, mais
18 dès la première fois qu'il a été présenté, il a
19 terminé avec une résolution annonçant que c'était
20 la SHDM qui était pour s'occuper de ça?

21 R. Ça a été la même chose en octobre deux mille six
22 (2006), Monsieur le Commissaire, lorsque la SHDM
23 vient sur le dossier Contrecoeur en présentation, à
24 la fin, ils sortent avec une résolution qui
25 reconferme le mandat et qui demande de céder les

1 terrains.

2 Q. **[588]** Donc la même technique?

3 R. La même technique.

4 Q. **[589]** Des dossiers qui ne passent pas à travers le
5 profil de dossier ficelé où plusieurs personnes...

6 R. Exact.

7 Q. **[590]** ... font leur opinion.

8 R. Exact.

9 Q. **[591]** On vient plutôt en dossier en présentation...

10 R. Oui.

11 Q. **[592]** ... mais dès la première séance, on finit
12 avec une résolution.

13 R. Après ça, le huitième alinéa de l'article 114.1 de
14 la Loi des cités et villes dit que le directeur
15 général a l'obligation de faire respecter les
16 décisions du conseil.

17 Q. **[593]** Donc, on contourne un peu une analyse de
18 projet en venant endosser en présentation.

19 R. Bien, disons que ça nous place un peu devant une
20 résolution plutôt que devant simplement une idée
21 qu'on peut étudier puis documenter.

22 Q. **[594]** Mais ces projets de résolution-là ne sont pas
23 présentés aux gens avant?

24 R. Regardez, je... Moi je vous dis, dans la majorité
25 des cas, oui. Dans la majorité, lorsqu'il y a des

1 dossiers ficelés, la recommandation, elle est dans
2 le dossier ficelé. C'est la recommandation qui
3 devient la résolution que le greffe prépare.

4 Q. **[595]** Oui.

5 R. Dans les dossiers qui viennent en présentation,
6 j'ai déjà vu des dossiers venir en présentation,
7 là, puis c'est tout à fait correct et bien fait, on
8 a un service qui est invité, qui vient présenter un
9 projet, puis à la fin, la conclusion, c'est qu'on
10 aime ça puis on vous mandate pour aller de l'avant,
11 puis développer le projet, puis revenir avec
12 quelque chose qui est mieux documenté.

13 Q. **[596]** Mais pas avec une résolution, c'est autre
14 chose, là. C'est un encouragement à continuer le
15 projet, mais pas avec une résolution du comité
16 exécutif.

17 R. Bien, j'appelle ça une décision du comité exécutif,
18 là. Cette décision-là, elle est dans le procès-
19 verbal, elle est publique.

20 (15:51:53)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[597]** Expliquez-nous donc comment ça s'est passé,
23 cette réunion-là?

24 R. Bien, écoutez. De mémoire, monsieur Fillion est là,
25 présente le projet du Golf de l'Île, ça semble être

1 en partenariat avec l'arrondissement Rivière-des-
2 Prairies, qui ont un mot à dire au niveau du plan
3 directeur, on va dire ça comme ça. Et puis il nous
4 présente ça, puis ça finit en résolution.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[598]** Est-ce que quel...

7 R. Il y a un...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[599]** Qui pilote le dossier? Qui...

10 R. Monsieur Fillion.

11 Q. **[600]** O.K. Et qui est, à ce moment-là, en charge de
12 la SHDM?

13 R. Monsieur Fillion.

14 Q. **[601]** Monsieur Fillion?

15 R. Oui. Bien sûr.

16 Q. **[602]** O.K. Alors donc, on vous pré... Mais... On
17 doit... Combien de temps a duré la réunion?

18 R. Ah, la présentation...

19 Q. **[603]** La présentation?

20 R. Elle a duré peut-être cinq ou dix (10) minutes. Je
21 ne sais pas. Ça n'a pas dû être très long, là.

22 Q. **[604]** Donc, ils vous ont simplement dit « On a un
23 projet de golf... »

24 R. Non non, mais on a... On a un comité exécutif qui
25 est planifié pour une couple d'heures, là. Je veux

1 dire, quelques heures, puis il y a un agenda, puis
2 avant les dossiers réguliers, il y a des dossiers
3 qui viennent en présentation. Il peut y en avoir
4 un, deux, trois, quatre, cinq. Donc, il y a un
5 ordre, les fonctionnaires attendent dans
6 l'antichambre, que ce soit leur tour, ils viennent,
7 ils présentent leur dossier en présentation.

8 Donc, dans ce cas-là, moi je me souviens,
9 on est là, je regarde monsieur Bernardin, « Es-tu
10 au courant de ça? - Non. » On se demande.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[605]** À la fin de la présentation, il y a quelqu'un
13 qui dit, « Bon, voici la résolution que le comité
14 exécutif va prendre. » C'est monsieur Zampino qui
15 prend cette initiative-là?

16 R. Écoutez...

17 Q. **[606]** Ça n'a pas été vous?

18 R. Sous serment, je n'oserais pas avancer ça. Mais je
19 regarde ce que je trouve dans les procès-verbaux,
20 puis il y a effectivement une résolution qui a été
21 sortie. En fait, pour vous préciser ça de façon
22 très très claire, c'est que c'est en préparant, je
23 pense que c'est l'année passée, je me souviens que
24 je faisais une recherche, je suis tombé sur une
25 découpage de presse qui parlait que la Ville avait

1 rescindé deux dossiers. Puis là je me suis dit,
2 oup!, deux dossiers. Là je suis allé fouiller ça,
3 et effectivement il y avait eu deux résolutions qui
4 donnaient des mandats à la SHDM, une pour le Golf
5 de l'île, et l'autre pour des anciens ateliers de
6 la STM dans Rosemont.

7 Donc, la SHDM avait reçu, à peu près dans
8 le même mois de mai deux mille huit (2008), deux
9 mandats semblables de mettre en valeur des
10 propriétés. Mais celui du Golf de l'île, je m'en
11 souvenais particulièrement, parce qu'on n'avait pas
12 été... Disons qu'on avait été pris un peu par
13 surprise par l'arrivée de ce dossier-là au comité
14 exécutif.

15 Q. **[607]** Mais juste pour que je comprenne bien, est-ce
16 que, quand vous êtes en séance du comité exécutif,
17 là, et là on termine la présentation du Golf de
18 l'île.

19 R. Oui.

20 Q. **[608]** Il y a quelqu'un qui dit « On va faire une
21 résolution pour permettre... »

22 R. Ça, quelqu'un va dire...

23 Q. **[609]** En pleine séance, là.

24 R. ... « On confirme le mandat de la SHDM de
25 développer ce site-là, puis... » Il y a quelqu'un

1 qui dit ça, puis les autres acquiescent.

2 Q. [610] Bon. Et donc, mais il n'y a pas de
3 formulation précise de la résolution, c'est plus
4 tard que vous voyez la résolution.

5 R. C'est quand le greffier va formuler ça sur papier
6 qu'on va voir le texto de la résolution.

7 Q. [611] Après la réunion.

8 R. Le verbatim. Après, oui, effectivement.

9 Q. [612] Après la réunion. Donc il pourrait, à la
10 limite, ne pas y avoir eu vraiment de grande
11 entente au comité exécutif de faire une résolution,
12 puis vous, le greffier, quand vous lisez le procès-
13 verbal, là vous voyez la résolution.

14 R. Ça pourrait, à la limite, être ça, là. Remarquez
15 que ça... Je ne veux pas trop m'avancer sur les
16 processus du greffe, étant donné que ce n'est pas
17 mon champ de spécialité. Peut-être que le greffe a
18 distribué un projet de résolution. C'est des gens
19 très rigoureux qui, habituellement, font les choses
20 comme il faut.

21 Q. [613] Oui mais vous, vous êtes directeur général.
22 Vous ne recevez pas les projets de résolution?

23 R. Pas dans ce cas-là, Monsieur le Commissaire. Je
24 vous l'assure.

25 Q. [614] Mais est-ce que vous les receviez, parfois,

1 les projets de résolution?

2 R. On voyait... Non. Ce qu'on voit, c'est les dossiers
3 pour le comité exécutif avec les...

4 Q. **[615]** Les recommandations qui se transforment en
5 résolution?

6 R. Avec les recommandations qui se transforment en
7 résolution éventuellement.

8 Q. **[616]** Mais donc, il arrivait donc, il y avait des
9 résolutions dont le projet, le texte projet, ne
10 vous était pas présenté.

11 R. Absolument.

12 Q. **[617]** Notamment pour celui-là.

13 R. Absolument.

14 (15:55:40)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[618]** Puis vous aviez les mains liées, vous ne
17 pouviez pas refuser de signer ça.

18 R. Je ne signalais pas. En fait...

19 Q. **[619]** Ou d'approuver?

20 R. Non, je n'approuvais pas non plus. C'est qu'une
21 résolution va lier le directeur général, en vertu
22 de la Loi sur les citées et villes. Alors, dans vos
23 recommandations, Madame, puis je ne veux pas...
24 mais peut-être il faudrait peut-être revoir ce
25 régime.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [620] Vous êtes lié?

3 R. Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [621] Mais vous avez dit donc, plus tôt, que vous
6 vous êtes rendu compte que ça ne se passerait pas
7 deux fois de la même manière.

8 R. Bien, en fait...

9 Q. [622] Alors, qu'est-ce que vous avez fait?

10 R. Bon. Les choses sont allées assez rapidement, on
11 parle de mai deux mille huit (2008), on sait tous à
12 quelle vitesse la Ville va. Monsieur Zampino quitte
13 à la fin de juin deux mille huit (2008) et, bon, là
14 c'est l'été. Arrive ce qui est arrivé à l'automne
15 deux mille huit (2008). Et je me demande si ce
16 n'est pas moi qui ai dit : « Regarde, il y a peut-
17 être des résolutions qu'on devrait rescinder »,
18 mais je ne voudrais pas m'avancer sur ce point-là.
19 Mais on savait qu'il y avait deux résolutions qui
20 avaient été données à la SHDM, je pense que j'en
21 avais parlé avec monsieur... oui, j'en avais parlé
22 avec monsieur Hébert puis monsieur Hébert a dit :
23 « Claude, on ne peut pas, dans les circonstances,
24 s'occuper de ça. On en a plein nos bottes avec ce
25 qu'on a déjà sur la table. Donc, on va rescinder

1 ces résolutions », et c'est ce qui a été fait.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[623]** Et c'est mort comme ça?

4 R. Oui.

5 Q. **[624]** O.K. J'ai compris qu'à ce moment-là, quand
6 vous dites : « Il ne peut pas se produire la même
7 chose que dans l'autre dossier », vous faites
8 allusion à la façon... à la vitesse éclair et la
9 façon dont les dossiers sont présentés...

10 R. Bien, moi... écoutez, là, ça m'avait coûté un
11 fonctionnaire de calibre, ça avait été très dur
12 dans l'organisation tout cet épisode...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[625]** Vous parlez de monsieur Farinacci?

15 R. Absolument. Je ne voulais pas revivre ça, psycho-
16 drame-là, une deuxième fois.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[626]** Mais on vous met, encore une fois, devant les
19 faits accomplis, là.

20 R. Oui.

21 Q. **[627]** Ça arrive, présentation, résolution...

22 R. Oui.

23 Q. **[628]** ... et on va céder les terrains pour la
24 revente par la SHDM?

25 R. Exact.

1 Q. [629] Déjà, à ce moment-là, étiez-vous au courant
2 de la façon dont on avait... non, laissez faire, on
3 y reviendra. Alors, ce dossier-là, vous l'avez vu
4 passer. Et ça m'amène, justement, parce que vous
5 parlez des recommandations à faire, là, vous nous
6 avez dit de quelle façon ces dossiers-là arrivent
7 au comité exécutif. Vous avez combien de temps,
8 comme directeur général, pour vous... le comité
9 exécutif c'est le mercredi?

10 R. Oui.

11 Q. [630] Comptez à rebours, là, à reculons...

12 R. Oui.

13 Q. [631] ... quand est-ce que vous êtes informé du
14 contenu des dossiers?

15 R. Si on fait le compte à rebours, le comité exécutif
16 est le mercredi, le lundi... pour être précis, le
17 mercredi matin, avant le comité exécutif, le d.g.,
18 moi-même, j'ai une réunion statutaire avec monsieur
19 Zampino, c'est pour passer en revue différents
20 dossiers, différentes choses, puis c'est à peu près
21 tous les mercredis matin, de huit heures (8 h) à
22 neuf heures (9 h), avant le comité exécutif. Il y a
23 le lundi, la réunion avec le maire et monsieur
24 Zampino où là on passe en revue les dossiers du
25 comité exécutif, qu'on a lus durant la fin de

1 semaine. On les a le vendredi, il y en a
2 généralement deux, trois pouces d'épaisseur, on lit
3 ça le dimanche devant notre café. Avant d'envoyer
4 cette pile-là, le mercredi après-midi ou le jeudi
5 matin qui suit le comité exécutif précédent, on
6 passe en revue... je passe en revue, avec un
7 représentant du bureau de monsieur Zampino et les
8 gens du processus décisionnel, la liste des
9 dossiers pour la semaine suivante. Et c'est comme
10 ça cinquante (50) semaines par année, là, c'est à
11 peu près ça le rythme, sauf l'été, lorsqu'il y a
12 une pause durant la période estivale.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[632]** Par rapport aux contrats, maintenant, là...

15 R. Oui.

16 Q. **[633]** ... qui font l'objet d'un sommaire
17 décisionnel, qui sera analysé quelque temps avant,
18 avant d'aller au comité exécutif. Lors de la séance
19 d'un comité exécutif, comment se déroule la
20 présentation des contrats qu'on va accorder, soit
21 en génie civil, soit les contrats de construction?
22 Parce qu'à chaque réunion, j'imagine, vous avez à
23 l'ordre du jour l'approbation des...

24 R. Oui.

25 Q. **[634]** ... contrats municipaux. Comment ça se vit

1 dans le concret?

2 R. Je vous dirais que la majorité du temps, Monsieur
3 Lachance, et c'est assez surréaliste, là, on tourne
4 les pages à l'ordre du jour : « Items 1 à 8,
5 approuvés. Items 9 à 12... » La plupart du temps,
6 là, à moins qu'il y ait des sujets spécifiques sur
7 des choses spécifiques, souvent les dossiers sont
8 simplement tournés en tournant l'ordre du jour.

9 Q. **[635]** Ils sont approuvés en tournant la page?

10 R. Oui.

11 Q. **[636]** Chaque projet est approuvé en tournant la
12 page.

13 R. À ce moment-là...

14 Q. **[637]** Et les sommaires décisionnels, est-ce que
15 vous aviez l'impression...

16 R. Les sommaires décisionnels sont distribués à tout
17 le monde, tout le monde a la chance de les lire. En
18 fait, c'est que... je ne veux pas non plus cari...
19 disons, caricaturer et diminuer l'importance du
20 travail qui est fait au comité exécutif. Mais c'est
21 sur la base... ce n'est pas chaque dossier qui est
22 scruté un par un, c'est sur la base des questions
23 qui peuvent émaner des membres. Moi, j'ai une
24 question sur le troisième item de la deuxième page
25 et là, à ce moment-là, il va y avoir des questions.

1 Sinon, on prend pour acquis que les gens les ont
2 lus et sont d'accord.

3 Q. **[638]** Puis au comité exécutif, il n'y a pas une
4 personne, un membre qui est précisément associé aux
5 infrastructures?

6 R. Oui, absolument. Chaque membre du comité exécutif a
7 un secteur de responsabilité. Et il arrive que ces
8 personnes-là présentent les dossiers. Des fois, il
9 y a des dossiers pour discussion un peu plus de
10 fond. Donc, ces personnes-là vont avec le
11 fonctionnaire responsable présenter les dossiers un
12 peu plus de fond. Mais s'il y a cinq octrois de
13 contrats sur la page et qu'il n'y a pas de
14 discussions et de questions, ça se peut que ce
15 qu'on observait, on tourne la page en disant
16 « adopté de 1 à 6 ».

17 Q. **[639]** Et quand vous étiez là-bas, est-ce qu'il y a
18 déjà eu des membres du comité exécutif qui a pu
19 soulever le fait qu'il avait entendu parler qu'il y
20 avait des rumeurs d'une malversation dans les
21 contrats à Montréal? Parce que vous avez été là
22 pendant quatre ans.

23 R. Trois ans.

24 Q. **[640]** Trois ans. Donc, est-ce qu'il y a déjà des
25 membres du comité exécutif qui ont soulevé qu'ils

1 avaient entendu parler...

2 R. Jamais au comité exécutif.

3 Q. **[641]** Jamais au comité exécutif?

4 R. Non.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[642]** Vous sous-entendez ailleurs?

7 R. Bien, écoutez, avec monsieur le maire, moi, j'en ai
8 déjà parlé, tu sais, bon, au cours du mandat. Je
9 sais que monsieur le maire était préoccupé par les
10 questions d'intégrité, tout ça. Bon. Ça, je me
11 souviens qu'on avait déjà eu une discussion. Je
12 vous ai dit qu'à un moment donné, on a travaillé un
13 peu plus étroitement ensemble, là.

14 Q. **[643]** Effectivement. Et quelles étaient donc ces
15 conversations?

16 R. Bien, écoutez, bien, d'abord, j'avais mis en place
17 une équipe d'enquête interne à l'été deux mille
18 sept (2007) après le scandale d'Outremont. Après
19 ça, on a eu des problèmes dans Ahuntsic-
20 Cartierville à l'hiver deux mille sept, deux mille
21 huit (2007-2008). Après ça, il y a eu la découverte
22 de la fraude au Service informatique. Donc, mettons
23 que je le tenais régulièrement informé de
24 l'évolution de la situation sur ces dossiers.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [644] Tout à l'heure, vous nous avez dit que vous
3 avez transféré un dossier à la police en avril deux
4 mille neuf (2009). C'était lequel dossier?

5 R. Oui. En fait, je pense qu'au mois de février, dans
6 ce coin-là, il y avait un dossier d'octroi de
7 contrat dans l'arrondissement Verdun. Et c'était un
8 dossier qui s'en allait à l'entreprise Catcan. Et
9 j'ai demandé aux gens du processus décisionnel,
10 monsieur Jean-François Milot, de me faire un
11 décompte des contrats accordés à l'entreprise
12 Catcan au cours des dernières années. Et sur une
13 base statistique, disons que leur performance était
14 assez bonne. Je ne pourrais pas vous donner des
15 chiffres, mais la majorité des contrats, ils les
16 avaient obtenus. Donc, j'ai tout simplement demandé
17 à monsieur Milot qu'il donne l'information au
18 responsable des enquêtes internes, monsieur Reid,
19 qui, lui, à l'époque, je pense que Marteau
20 n'existait pas, mais monsieur Reid était en contact
21 avec la Division des crimes économiques de la
22 Sûreté du Québec. Je ne sais pas ce qu'il est
23 advenu de ça d'ailleurs. Mais ce sont des choses
24 vérifiables.

25 (16:03:45)

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [645] Vous parlez de l'entreprise Catcan?

3 R. Oui.

4 Q. [646] C'est une entreprise dont l'actionnaire
5 majoritaire est un monsieur Paolo Catania?

6 R. Non. À l'époque, ma compréhension, c'est que c'est
7 un monsieur Tony Catania. Mais peut-être que c'est
8 son fils Paolo qui a pris la relève. Je ne sais
9 pas.

10 Q. [647] Je vais juste faire un peu du coq-à-l'âne.
11 Mais est-ce que vous avez... Est-ce qu'on vous a
12 déjà offert un pot-de-vin?

13 R. Oui.

14 Q. [648] Qui vous a offert ça?

15 R. Tony Catania.

16 Q. [649] De l'entreprise?

17 R. Catcan.

18 Q. [650] Êtes-vous capable de placer ça dans le temps?

19 R. Quatre-vingt-huit (88), quatre-vingt-neuf (89).

20 Q. [651] O.K.

21 R. J'étais très jeune.

22 Q. [652] Très jeune. Et vous étiez à la ville de?

23 R. Je pense que je venais d'arriver à la Ville de
24 Montréal-Est.

25 Q. [653] Montréal-Est. Et expliquez-nous les

1 circonstances où ça s'est produit.

2 R. Ça se passe très vite. Il m'avait invité dans un
3 restaurant. Je pense que c'était le Toit Rouge sur
4 la rue Sherbrooke dans l'est. Je pense que ça
5 n'existe plus aujourd'hui. C'était peut-être juste
6 un peu avant Noël. Et monsieur Tony Catania, c'est
7 un homme charmant, très affable, beaucoup
8 d'entregent. Il faisait des bons travaux. Et là, il
9 me sort une enveloppe à la fin du repas puis il me
10 dit : « Tiens, Claude, tu prendras du bon temps
11 avec ta famille dans le temps des Fêtes. » Là,
12 c'est comme s'il m'avait sorti un serpent à
13 sonnette sur la table. J'ai dit : « Monsieur
14 Catania, vous remettez ça dans votre poche, là,
15 parce que... puis je ne veux plus jamais qu'on
16 entende parler de ça à la Ville de Montréal-Est. »
17 Donc, ça a duré trente secondes. Dans le fond, je
18 ne sais même pas ce qu'il y avait dedans.

19 Q. **[654]** Vous en doutez-vous?

20 R. Bien, regardez, je ne peux pas vous dire. C'était
21 peut-être des billets de hockey. C'était peut-être
22 de l'argent. Je ne le sais pas. Je n'ai pas
23 regardé. Je n'y ai pas touché.

24 Q. **[655]** Est-ce que vous étiez en négociation ou est-
25 ce que monsieur...

1 R. Non. C'était juste...

2 Q. **[656]** L'entreprise était en négociation de contrat?

3 R. Non. Je pense qu'on... Il avait un projet. Il a
4 fait quelques projets à Montréal-Est. Il avait
5 peut-être... Moi, j'étais ingénieur, là, municipal,
6 ingénieur directeur de services techniques. Puis ça
7 va très vite, là. Vous avez... vous avez comme
8 trente (30) secondes pour prendre une décision qui
9 change votre vie, là, c'est...

10 Q. **[657]** On reviendra un petit peu sur ces sujets-là.
11 Mais, vous étiez quand même éveillé à cette
12 question-là.

13 R. Bien, forcément. Ça, c'était mon... c'était mon
14 premier contact avec... avec une tentative de
15 corruption et je vous dirais qu'il n'y en a jamais
16 eu d'autre par la suite.

17 Q. **[658]** O.K.

18 (16:06:19)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[659]** En termes généraux, là, un fonctionnaire qui
21 se fait offrir un pot-de-vin à la Ville de
22 Montréal, qu'est-ce qu'il peut faire pour dénoncer?

23 R. On a eu des longues discussions philosophiques, moi
24 et le vérificateur général, lorsqu'il a proposé,
25 monsieur Doyon, dans son rapport deux mille sept

1 (2007), la mise en place d'une ligne éthique. Je
2 n'étais pas convaincu, je dois vous l'avouer bien
3 franchement, là, je n'étais pas convaincu au
4 départ, et Michel Doyon pourrait vous le confirmer,
5 parce que j'avais peur le côté délation de la
6 chose, puis on dirait que c'est un peu contre-
7 culturel de dire qu'on va se mettre à « stouler »,
8 excusez-moi, nos collègues de travail sur des
9 choses qu'on voit. Mais, je vous dirais que mon
10 éveil, ça a été la découverte de la fraude au
11 service d'informatique en deux mille huit (2008).

12 Donc, si je fais la chronologie, monsieur
13 Doyon a déposé son rapport deux mille sept (2007)
14 qui contient cette recommandation-là à peu près
15 autour de mai deux mille huit (2008), puis c'est à
16 peu près à ce moment-là qu'on découvre la fraude au
17 service informatique. Et là j'ai vu les dommages
18 que ça a fait sur le gestionnaire de ce service-là,
19 monsieur Malo, qui est une personne très...
20 excusez, très intègre. Et je me suis dit « mais,
21 s'il y avait eu ça, peut-être que quelqu'un aurait
22 eu le réflexe de prendre la ligne puis de le
23 signaler ». Bien, c'est la même chose et c'est pour
24 ça qu'après ça, j'ai mandaté la vérificatrice
25 interne qui a remplacé monsieur Savard, Marie

1 Mongeau, de développer le projet, de le présenter
2 au comité de vérification à l'automne deux mille
3 huit (2008), de l'amener au conseil à la fin deux
4 mille huit (2008). Il y a eu une présentation au
5 comité exécutif à la fin deux mille huit (2008),
6 puis une recommandation de mettre la ligne en
7 service au début deux mille neuf (2009) au bureau
8 du vérificateur général.

9 Q. **[660]** Donc, avant la mise en place de la ligne
10 éthique, il n'y avait pas de mécanisme, rien là.

11 R. Je ne suis pas prêt à le dire, il reste qu'il y a
12 le vérificateur général. Ça reste quand même une
13 institution qui est respectée.

14 Q. **[661]** Mais, le vérificateur général relève du
15 conseil municipal, il ne relève pas de la... il ne
16 relève pas de vous.

17 R. Le vérificateur général, il est indépendant.

18 Q. **[662]** C'est ça, justement.

19 R. Ils auraient pu appeler pareil le vérificateur. La
20 ligne éthique, c'est un moyen de plus. Mais, ce que
21 ça a fait, c'est que ça nous a permis... Moi, ce
22 que j'ai fait avec ça, c'est que quand j'ai eu le
23 projet, le projet ça a été étudié dans l'été deux
24 mille huit (2008) parce que j'avais donné le mandat
25 à Marie Mongeau peut-être, je ne sais pas, au mois

1 de mai deux mille huit (2008), dans ce coin-là.
2 Donc, le projet s'est étudié en mai deux mille huit
3 (2008), puis ça nous a permis après ça de... Moi,
4 je suis allé consulter les syndicats, je suis allé
5 leur expliquer pour voir, tu sais, comment ils
6 réagiraient et en même temps pour désamorcer toute
7 la question de dire « oui, mais là ce n'est pas
8 fait pour justement dénoncer des situations de...
9 puis qui peut amener de la vengeance, mais plutôt
10 pour essayer d'améliorer les choses ».

11 D'ailleurs, c'est la présidente du Syndicat
12 des professionnels, madame Jolin, qui m'a dit :
13 « Mais, Monsieur Léger, c'est au vérificateur
14 général que vous devriez mettre cette ligne-là ». Elle
15 avait bien raison parce qu'à l'époque,
16 l'orientation qui était privilégiée, c'était que ce
17 soit à la vérification interne - ce que je pense
18 qui n'aurait pas été une bonne idée du tout, du
19 tout. Donc, ma recommandation a été de créer cette
20 ligne-là puis de la mettre au bureau du
21 vérificateur général.

22 Q. [663] Pourquoi ce n'est pas une bonne idée de la
23 mettre au vérificateur interne?

24 R. Pour l'indépendance. En tout cas, la réaction des
25 employés, eux voyaient ça d'une garantie

1 supplémentaire d'indépendance de mettre ça au
2 bureau du vérificateur général.

3 Q. **[664]** Vous avez dit qu'on a découvert une fraude
4 aussi dans les systèmes... au niveau des systèmes
5 informatiques.

6 R. Oui.

7 Q. **[665]** Comment on a fait cette découverte?

8 R. Par un fournisseur qui nous... qui a donné une
9 information à un de nos enquêteurs. Donc, quand on
10 regarde les sources de découverte de fraude,
11 c'est... souvent, ce sont des employés qui vont
12 justement la dénoncer, d'où l'idée de la ligne
13 éthique. La ligne éthique, elle est ouverte aussi
14 pour les fournisseurs maintenant. Mais à l'époque,
15 je pense que c'est un fournisseur de service
16 informatique qui a appelé... je pense que c'est
17 monsieur Reid qui était mon responsable ou le
18 directeur capital humain responsable des enquêtes
19 internes et qui a dit : « Écoute, il se passe
20 quelque chose de pas correct dans votre
21 département. Vérifiez ça ».

22 Alors, monsieur Reid vient me voir peut-
23 être mai deux mille huit (2008), et là on convient
24 qu'on va informer le maire et on va faire une
25 enquête et on a attendu de dévoiler la chose que

1 pendant trois mois on a été capable d'enquêter sans
2 que les gens en cause le sachent, donc ça nous a
3 permis d'accumuler la preuve.

4 Q. **[666]** Je change totalement de registre, là.

5 R. Oui, excusez. Je vais du coq-à-l'âne.

6 Q. **[667]** Un projet, sur un projet immobilier comme
7 celui de Faubourg Contrecoeur ou celui du Golf de
8 l'Île, lorsqu'il était transféré dans un OSBL ou
9 bien une société paramunicipale, est-ce qu'il fait
10 l'objet de moins de contrôle? S'il était resté dans
11 la ville, est-ce qu'il y aurait eu beaucoup plus de
12 personnes au niveau de...

13 R. C'est certain.

14 Q. **[668]** Il y aurait eu plus de contrôle que...

15 R. C'est certain.

16 Q. **[669]** ... que de l'émettre au niveau paramunicipal
17 ou l'OSBL?

18 R. C'est inévitable. En même temps...

19 Q. **[670]** Pourquoi c'est... Pourquoi c'est certain
20 qu'il y aurait eu plus de contrôle?

21 R. Parce qu'il y a beaucoup plus de fonctionnaires qui
22 ont un rôle, une responsabilité à jouer. Mais il
23 faut être parfaitement objectif, il y a un côté
24 négatif à ça. C'est le temps. Je me souviens, je
25 vous ai parlé tantôt qu'on avait mis en place une

1 structure pour gérer les grands projets de la
2 Ville.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [671] Alors c'est la lourdeur administrative?

5 R. Oui. Dans le temps, nous avons mis, en deux mille
6 huit (2008), une structure pour gérer les grands
7 projets de la Ville. Donc, le Quartier des
8 spectacles était dans cette structure-là. Les
9 travaux qu'il fallait faire dans le secteur de
10 Griffintown, et caetera, et caetera. Pourquoi?
11 Parce que ça prenait un bureau de projets pour
12 coordonner l'apport de chacun des services
13 municipaux. Et à l'époque il y avait un projet de
14 développement que la Ville voulait faire elle-même,
15 qui s'appelait Pierrefonds Ouest. Et on était à
16 l'étape d'avant-projet, et caetera. Je pense qu'on
17 est en deux mille treize (2013), je serais surpris
18 s'il y avait une maison de construite. Je ne le
19 sais pas, là. Je n'ai pas de preuve, là. Mais je
20 n'ai jamais entendu dire qu'il y avait un
21 développement qui était en cours. Il y a peut-être
22 des raisons, des raisons autres, mais c'est très,
23 très, très lourd de travailler avec les services de
24 la Ville, parce que chacun a un bout de
25 responsabilité, chacun veut vraiment mettre son

1 grain de sel pour faire le plus beau projet
2 possible. Certains promoteurs s'en sont plaints,
3 d'ailleurs, à maintes reprises, c'est très dur de
4 faire affaire avec la Ville. Ça fait qu'il faut
5 trouver l'équilibre entre l'efficacité puis la
6 rigueur ou la gouvernance, là.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. [672] C'est ça, parce que dans le fond c'est un
9 dilemme un peu. Si on...

10 R. Oui.

11 Q. [673] Si on sort un projet des griffes, si on veut,
12 de la Ville, on gagne en efficacité, mais on prend
13 le risque de dérapage frauduleux, possiblement.

14 R. Exact. Il faut trouver cet équilibre. Puis ça c'est
15 à travers la gouvernance de projet à l'intérieur
16 des structures de la Ville, mais il faut se donner
17 un cadre de gouvernance puis des méthodes de
18 gestion de projet adéquates.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [674] Je pense aussi qu'il faut trouver des gens
21 qui sont parfaitement intègres.

22 R. C'est la base, hein? Et on dit la fraude corrompt
23 tout, hein? Alors...

24 Q. [675] Exactement.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [676] Vous avez abordé la question, et on va faire
3 du coq-à-l'âne, vous avez abordé la question du
4 Quartier des spectacles?

5 R. Oui.

6 Q. [677] Le Quartier des spectacles, qui a été, qui
7 s'est développé; qui a été chargé de développer le
8 Quartier des spectacles?

9 R. En fait, pour vous placer, la gouvernance de ce
10 projet, dans les priorités de la Ville que j'avais
11 identifiées plus tôt, l'exercice de priorisation,
12 le Quartier des spectacles est une des trois
13 grandes priorités de la Ville. Et, dans la
14 structure de gestion des grands projets que nous
15 nous étions donnée, il fallait identifier un
16 répondant politique et un répondant administratif.
17 Le répondant politique était le maire, dans le
18 dossier du Quartier des spectacles. Donc, c'était
19 ultimement le maire qui était l' élu responsable de
20 ce projet-là. Et j'étais le répondant
21 administratif, donc, pour l'administration du
22 projet.

23 Lorsque... Je pense que c'est
24 l'arrondissement Ville-Marie qui a donné un mandat
25 pour préparer un plan particulier d'urbanisme à

1 l'organisation Quartier international de Montréal à
2 l'automne deux mille sept (2007), et
3 l'arrondissement Ville-Marie avait pris cette
4 initiative et était venu présenter, monsieur
5 Labonté était venu présenter ce projet-là au comité
6 exécutif à la fin de deux mille sept (2007), à
7 l'été deux mille sept (2007), je crois. Et je pense
8 que tout le monde avait été séduit un peu par la
9 vision qu'il y avait en arrière de ça, puis c'est
10 de là qu'est né le projet Quartier des spectacles
11 avec le répondant politique et administratif dont
12 je viens de vous parler.

13 Lorsqu'il a été question de la mise en
14 oeuvre, bien là on m'a dit... Je ne sais pas si
15 c'est monsieur Zampino, mais c'est possible, je
16 veux faire attention, là, je ne veux pas trop
17 présumer, c'est peut-être monsieur Fillion, mais
18 vous savez, nous aussi on travaille sur le dossier
19 du Quartier des spectacles depuis un certain temps
20 déjà. Je pense que la SHDM avait déjà donné un
21 mandat à des architectes pour développer une vision
22 d'aménagement.

23 L'enjeu dans le Quartier des spectacles,
24 c'est que le développement immobilier, la
25 prévision, c'était que le développement immobilier

1 était pour faire disparaître les terrains vagues
2 dont les grands festivals se servaient pour pouvoir
3 aménager leurs événements. Et que donc, la pression
4 immobilière, à un moment donné, nuirait à ces
5 activités phares-là pour la Ville de Montréal, donc
6 il fallait trouver des solutions permanentes.
7 Alors, à ce moment-là, j'ai l'arrondissement Ville-
8 Marie, monsieur Labonté, qui arrive avec, au comité
9 exécutif, le projet de Quartier international de
10 Montréal et j'ai la SHDM, qui a travaillé sur un
11 autre projet, dans le même secteur, pour viser les
12 mêmes buts, de préserver des places publiques pour
13 y tenir des grands événements. Alors, je suis
14 devant ces deux projets concurrents, si je peux
15 m'exprimer ainsi.

16 Q. [678] Oui.

17 R. Moi, ce que j'ai proposé à ce moment-là au maire,
18 c'est dire : « Écoutez, je vais... » on est peut-
19 être automne deux mille sept (2007), « je vais
20 recevoir les deux, je vais écouter la présentation
21 des deux puis je vous reviendrai avec des
22 recommandations. » Ça fait que j'ai reçu Quartier
23 international de Montréal avec les architectes
24 Daoust Lestage et j'ai reçu la SHDM avec... je ne
25 me rappelle pas des architectes qui étaient avec

1 eux. Au terme de cette présentation-là c'était
2 apparu évident que la proposition de Quartier
3 international de Montréal était porteuse de
4 réussite parce que les fondements étaient...
5 étaient, je dirais, plus solides pour la Ville. Ce
6 qu'on voulait faire, dans ce projet-là, c'était
7 aménager des places publiques sur des terrains
8 publics, aménager des rues dans des emprises
9 publiques et favoriser ainsi le développement
10 immobilier privé autour, un peu comme ça a été le
11 cas dans Quartier international de Montréal.

12 Le dossier de la SHDM ça tournait autour du
13 terrain que la SHDM possédait à l'époque, à l'angle
14 des rues Jeanne-Mance et De Maisonneuve, il y avait
15 un immense terrain vacant, qui était la propriété
16 de la SHDM. Et ce qu'ils voulaient faire c'est un
17 projet immobilier avec un partenaire qui aurait
18 développé une tour et, à partir de ce moment-là, le
19 partenaire aurait investi une somme d'argent dans
20 une place publique.

21 Mais le côté risqué de ça c'est que, de
22 développer une tour à Montréal, un, ce n'est pas
23 demain matin que vous faites lever une tour de je
24 ne sais pas combien de centaines de milliers de
25 pieds carrés qu'il pouvait y avoir, il faut trouver

1 des locataires, il faut trouver... alors, ça
2 faisait dépendre, le projet immobilier, d'un projet
3 privé incertain. Donc, moi, ma recommandation au
4 maire, dire : « C'est le dossier du Quartier
5 international qu'on doit privilégier. »

6 Ensuite est arrivé le « comment? ».
7 Le « quoi? » était clair. Est arrivé le
8 « comment? ». Le « comment? », certaines personnes
9 étaient en faveur de confier un mandat complet de
10 délégation de maîtrise d'ouvrage à Quartier
11 international de Montréal, comme ça été le cas
12 lorsqu'ils ont développé le Quartier international
13 de Montréal. Qu'est-ce que ça veut dire?

14 Q. **[679]** Est-ce que je peux vous arrêter? Quartier
15 international de Montréal, c'est le groupe de
16 monsieur Clément Demers ça?

17 R. C'est le groupe de monsieur Clément... en fait,
18 Quartier international de Montréal c'est un OBNL.

19 Q. **[680]** Oui.

20 R. Donc, même statut que la SHDM. OBNL indépendante,
21 incorporée, partie 3 de la Loi des compagnies. Et
22 monsieur Clément Demers en est le directeur
23 général.

24 Q. **[681]** Avec beaucoup de succès, déjà à ce moment-là
25 les phase 1, phase 2...

1 R. Il a des réalisations à son actif dans le Quartier
2 international, bien sûr.

3 Q. **[682]** Oui.

4 R. Un homme d'une grande expérience, que je respecte
5 beaucoup, et il propose ce projet. Maintenant,
6 comme je vous l'expliquais, certaines personnes
7 souhaitent que Quartier international se voit
8 confier la maîtrise d'ouvrage. Ce que ça veut dire,
9 en français, c'est que la Ville aurait délégué à
10 Quartier international le pouvoir d'adjuger des
11 contrats. Et ce qui avait été fait dans Quartier
12 international dans les premières phases. Et
13 certaines personnes, certains élus sont réticents à
14 l'idée de déléguer à un tiers la capacité de voter
15 des contrats. Et ça, sur le plan de la gouvernance,
16 là, je peux le comprendre parfaitement, on parle de
17 grosses sommes d'argent. On n'aurait pas fait ça
18 avec n'importe qui, donc faire ça avec Quartier
19 international c'est bien, parce que les personnes
20 qui sont là on les connaît, là, mais... une fois
21 qu'on enlève les individus, voter des contrats, des
22 sommes d'argent publiques, ça demeurerait une
23 prérogative du comité exécutif et du conseil.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[683]** Je vous rappellerai que vous nous avez dit

1 que c'était mal fait rapidement au comité exécutif,
2 on tourne les pages puis on les approuve sans les
3 regarder. Ce n'est pas un peu ironique, d'une
4 certaine façon?

5 R. Oui, c'est un peu ironique mais il demeure que
6 l'imputabilité de voter des contrats demeurerait
7 entre les mains des élus. Je reviens juste... ça
8 c'était un scénario. L'autre scénario c'était de
9 confier la même maîtrise d'ouvrage à la SHDM. Donc,
10 on a deux OBNL, c'est sûr qu'ils n'ont pas la même
11 feuille de route, mais il reste que sur le plan de
12 la gouvernance c'est semblable. En fait, le
13 compromis auquel nous en sommes arrivés, c'est de
14 retenir les services de Quartier international de
15 Montréal comme gestionnaire du projet, de
16 l'ensemble. Donc, ils ont eu un mandat de gestion
17 de projet sur la totalité du site.

18 Et parce qu'il y avait une première phase
19 qu'on a appelé la Phase 1A qui correspondait peut-
20 être à vingt-cinq millions de dollars (25 M\$),
21 peut-être un quart de la somme totale du projet des
22 quartiers des spectacles, qui était sur les
23 terrains de la SHDM, de demander à la SHDM d'être
24 le maître d'oeuvre, mais uniquement pour cette
25 partie-là sous la supervision et dans un cadre de

1 gouvernance. Et c'est ce qu'on a fait et c'est ce
2 qu'on a mis en place.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[684]** Parlez-moi du premier appel d'offres de la
5 SHDM sur ce terrain-là?

6 R. Oui. Et, effectivement, le cadre de gouvernance
7 qu'on a mis en place a fait en sorte qu'on a reçu
8 un appel, monsieur Hébert... Est-ce que je peux
9 vous expliquer le cadre de gouvernance avant?

10 Q. **[685]** Oui.

11 R. Ou je peux répondre à votre question tout de suite.

12 Q. **[686]** Oui. Non, allez-y expliquez-le!

13 R. Bon. Étant donné que la SHDM est maître d'oeuvre
14 pour la place des festivals, qui est la grande
15 place que vous avez en face du Musée d'art
16 contemporain, ce qu'on a fait, c'est que j'ai
17 mandaté monsieur Hébert comme fonctionnaire
18 responsable au niveau de la Ville pour le suivi du
19 projet.

20 Nous avons Quartier international de
21 Montréal qui est le gestionnaire du projet privé,
22 le gestionnaire privé du projet. Et à ce moment-là,
23 il y a des réunions de suivi régulières qui se font
24 entre les fonctionnaires Quartier international et
25 tout ça. Et ce que j'apprends par monsieur Hébert,

1 c'est que la SHDM a l'intention de procéder à un
2 appel de qualification pour faire des travaux de
3 génie civil.

4 Q. **[687]** Pas un appel d'offres, un appel de
5 qualification?

6 R. Un appel de qualification.

7 Q. **[688]** Oui.

8 R. C'est-à-dire, la Loi sur les cités et villes
9 contient une disposition qui permet d'homologuer
10 des fournisseurs de services ou des produits et de
11 réserver ensuite l'appel d'offres au groupe qui
12 aura été homologué par l'appel de qualification.
13 Sauf qu'en matière de génie civil, les Pages Jaunes
14 sont remplies d'entrepreneurs qui peuvent faire des
15 travaux de génie civil. Donc, ce n'était pas à mon
16 avis le véhicule approprié à ce moment-là. Donc, on
17 a reçu l'information, j'ai reçu l'information par
18 monsieur Hébert, contacté le cabinet de monsieur
19 Tremblay, qui a contacté monsieur Zampino, qui a
20 contacté monsieur Fillion, et qui ont dit : « On ne
21 procède pas comme ça. »

22 Q. **[689]** Est-ce qu'il y avait des problèmes dans cet
23 appel de qualification-là? Vous souvenez-vous s'il
24 y avait encore des exigences quant au fait que
25 l'entrepreneur retenu devait être un entrepreneur

1 qui avait déjà transigé avec soit la SHDM, soit
2 avec la Ville de Montréal?

3 R. Écoutez, honnêtement, je ne me rappelle pas des
4 termes de l'appel d'offres. C'était suffisant pour
5 moi l'information que j'avais pour dire que,
6 regardez, il ne faut pas procéder de cette façon.

7 Q. **[690]** Et ça ne s'est pas fait finalement?

8 R. Et ça ne s'est pas fait comme ça.

9 Q. **[691]** Ça, ça a été bloqué à ce moment-là?

10 R. Oui.

11 Q. **[692]** O.K.

12 R. Et je rappelle que le projet a été complété dans
13 les délais et dans les coûts pour la Phase 1A.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[693]** Est-ce que cette façon de procéder n'avait
16 pas une saveur de déjà connu...

17 R. Bien, écoutez...

18 Q. **[694]** ... par Faubourg Contrecoeur?

19 R. Moi, quand je regarde le continuum de ma découverte
20 de la Ville de Montréal, ça, c'est vraiment,
21 février deux mille huit (2008), c'est vraiment le
22 premier signal qu'il se passe quelque chose de
23 vraiment pas correct à la SHDM. Ça fait qu'on a
24 resserré la surveillance. On a avisé le cabinet du
25 maire. On a avisé le cabinet du président du comité

1 exécutif. Mais à ce moment-là, le président du
2 comité exécutif, il va nous donner raison
3 immédiatement. Il va dire : « Non, il ne faut pas
4 faire ça comme ça. » Mais je ne lui prête pas
5 d'intention. Il a fait ce qu'il a fait.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[695]** Mais avez-vous l'impression que procéder par
8 un appel de qualification, ça peut être un peu une
9 technique pour avoir, pour ne qualifier que ceux
10 que l'on veut bel et bien avoir?

11 R. Moi, je n'ai personnellement jamais recommandé à
12 mes mandants ou à mes clients de procéder de cette
13 façon-là. Sauf il faudrait vraiment que ce soit des
14 circonstances très exceptionnelles, un PPP, par
15 exemple, où vous pouvez procéder à un appel de
16 qualification pour un PPP. Ou des services très
17 particuliers où vous avez besoin d'une qualité...
18 Je pense que le Quartier international de Montréal
19 en avait déjà fait des appels de qualification pour
20 des services d'installation de granit, par exemple.
21 Ça aurait pu être approprié pour installer du
22 granit. Mais pas pour nécessairement faire des
23 travaux de génie civil.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[696]** Peut-être pour terminer un peu cette partie-

1 là. Pour en revenir au choix de votre gestionnaire,
2 vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait deux
3 écoles, là, deux façons de procéder avec deux
4 organismes à but non lucratif. N'est-il pas exact
5 qu'à votre connaissance, à ce moment-là aussi, il y
6 avait des pressions du gouvernement fédéral et du
7 gouvernement provincial, plus spécifiquement madame
8 Monique Jérôme-Forget, à l'effet qu'on voulait, on
9 était prêt à investir à ce moment-là dans la mesure
10 où monsieur Demers et son groupe géraient le
11 programme.

12 R. En fait, j'étais présent à une réunion avec madame
13 la Ministre et monsieur le Maire, madame la
14 Ministre Jérôme Forget et monsieur le Maire. Elle a
15 effectivement mentionné ça devant nous clairement,
16 mais le motif invoqué est le suivant. C'est que
17 rappelez-vous à l'époque ce qui était, je dirais,
18 la saveur du moment, c'étaient les dépassements de
19 coûts dans les projets. Il y avait des projets
20 publics qui avaient connu des explosions de coûts
21 faramineuses, le métro de Laval, même le projet de
22 la rue Notre-Dame, et caetera.

23 Q. **[697]** Hum, hum.

24 R. Donc, le gouvernement était très préoccupé par les
25 dépassements de coûts. Et les motifs de madame

1 Forget pour dire « oui, nous, on serait prêt à
2 investir, mais on aime bien monsieur Demers. C'est
3 un homme qui respecte ses engagements et qui livre
4 les projets à l'intérieur des coûts ». Je ne
5 connaissais pas monsieur Demers à l'époque. Ça a
6 été une collaboration très... très heureuse.

7 Q. **[698]** O.K. Pas de difficulté à avoir de
8 l'information de lui sur l'avancement des projets?

9 R. Non, aucunement.

10 Q. **[699]** O.K.

11 R. Aucunement.

12 Q. **[700]** En fait, est-ce que c'est l'envers de la
13 médaille un peu de la relation que vous aviez avec
14 la SHDM?

15 R. C'est à peu près ça, Monsieur le Procureur.

16 Q. **[701]** O.K. Je ne sais pas... Est-ce que... Oui, je
17 pense que...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Si vous voulez.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Oui. Peut-être ce serait le bon moment pour couper
22 avant d'aborder d'autres sujets.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Alors, donc la semaine prochaine est une
25 semaine de relâche et une semaine qui coïncide avec

1 le congé scolaire. Alors, nous nous reverrons donc
2 lundi en huit (8). Merci.

3

4 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

5 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

6

7

8

9 Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE
10 MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à
11 pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque
12 certifions sous notre serment d'office que les
13 pages ci-dessus sont et contiennent la
14 transcription exacte et fidèle de la preuve en
15 cette cause, le tout conformément à la Loi;

16

17 Et nous avons signé :

18

19

20

21 _____
22 JEAN LAROSE
Sténographe officiel

21 _____
22 CLAUDE MORIN
Sténographe officiel